

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 24

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Tuesday, May 17, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Mardi, le 17 mai 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Anna Mancini

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Me Sandra McCulloch

Counsel / Conseillère

Me Joshua Bryson

Counsel / Conseiller

Me Tara Miller

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX: POSTE DE COMMANDEMENT DE LA GRC, STATION DE TRANSMISSION OPÉRATIONNELLE (OU STO) ET DÉCISIONS DE COMMANDEMENT	1
Présentation by Ms. Anna Mancini	1
S. É-M. STEVE HALLIDAY, Assermenté	9
Interrogatoire en-chef par Me Anna Mancini	9
Contre-interrogatoire par Me Sandra McCulloch	58
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	73
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	83

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1461	Poste de commandement de la GRC, Station de transmission opérationnelle (STO) et décisions de commandement, y compris tous documents sources connexes/	2
1462	(COMM0011832) documents sources connexes	2
1463	(COMM0011833) documents sources connexes	2

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le mardi 17 mai 2022 à 9 h 30

COMMISSAIRE FITCH: Hier, les avocats de la Commission ont présenté le document fondamental sur la Groupe tactique d'intervention et (inintelligible) disponibles sur le site web et les documents sources seront publiés plus tard cette semaine.

Le caporal Mills retraité et Caporal Milton sont également comparus pour nous parler des ressources disponibles pendant l'époque des pertes massives. Aujourd'hui, ce sera le sergent d'état-major Steve Halliday, retraité, qui comparaitra, qui était un des dirigeants pendant les pertes massives dans le nord-est.

Tout d'abord, on présentera... on parlera du document fondamental sur la station des transmissions opérationnelles.

INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX: POSTE DE COMMANDEMENT DE LA GRC, STATION DE TRANSMISSION OPÉRATIONNELLE (OU STO) ET DÉCISIONS DE COMMANDEMENT

--- PRÉSENTATION PAR Me ANNA MANCINI :

Me ANNA MANCINI: Merci.

Bonjour et merci de continuer de nous rejoindre, notre travail continue. Ma tâche aujourd'hui, comme l'a indiqué la commissaire Fitch, c'est de vous présenter le document fondamental « Poste de commandement de la GRC, Station de transmission opérationnelle (ou STO) et décisions de commandement ».

Madame la registraire, je vous demanderais que ce soit identifié et déposé comme il le faut, c'est la pièce 1461. Je voudrais également identifier et déposer tous documents sources connexes à cette pièce, et, Madame la registraire, je voudrais également identifier deux documents supplémentaires, l'un est le COMM0011832 et l'autre c'est le COMM0011883.

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Ce sera 1462 et 1463.

Me ANNA MANCINI: Merci.

1 **--- PIÈCE no 1461:**

2 Poste de commandement de la GRC, Station de transmission
3 opérationnelle (STO) et décisions de commandement, y compris
4 tous documents sources connexes

5 **--- PIÈCE no 1462:**

6 (COMM0011832) documents sources connexes

7 **--- PIÈCE no 1463 :**

8 (COMM0011833) documents sources connexes

9 **Me ANNA MANCINI:** Alors, le sujet de ce document fondamental
10 est une synthèse des renseignements dont disposent actuellement la Commission des
11 pertes massives en ce qui a trait aux actions, décisions, et au partage des
12 renseignements de la part du personnel de commandement des interventions critiques
13 et le personnel de répartition de la GRC les 18 et 19 avril 2020 en Nouvelle-Écosse. Ce
14 document est une tentative de consolider les notes, les souvenirs, les déclarations à
15 l'entrevue concernant les discussions et les décisions et les actions de ceux qui se
16 trouvaient au STO et au poste de commandement pendant les pertes massives.

17 Le document lui-même est assez long et vous serez ravis de savoir
18 que cette présentation ne l'est pas. En fait, mon intention aujourd'hui est simplement de
19 fournir une orientation au niveau des documents, je suis focalisée sur... centrée sur
20 deux choses. Je vous oriente... une orientation au niveau des lieux dont nous
21 discutons, et numéro 2, des personnes qui étaient positionnées à ces endroits tout au
22 long du déroulement des pertes massives.

23 Je ne vais pas entrer dans les détails, à savoir qui a fait quoi ou
24 quand, car ces informations seront fournies par les témoins qui comparaitront.

25 Alors, je vais commencer avec un survol rapide de la Nouvelle-
26 Écosse sur le plan de comment la GRC divise la province. La GRC divise la province en
27 trois districts : le district Nova Nord-Est – on le voit en bleu à l'écran –, le district du
28 Sud... Nova Sud-Ouest – c'est la couleur verte –, et le district d'Halifax – c'est le rouge

1 au centre de la diapo.

2 Au sein de chaque district, il y a plusieurs détachements de la
3 GRC, on les voit sur la carte. Bien sûr, le district Nova Nord-Est, c'est là où nous
4 centrons nos efforts aujourd'hui, ça comprend le comté de Colchester, Cumberland, et
5 la partie est du comté de Hants, et vous connaissez bien ces emplacements. Comme
6 vous voyez, le district Nord-Est Nova englobe Portapique dans le comté de Colchester,
7 le chemin Hunter dans le nord du comté de Cumberland, ainsi que Wentworth,
8 Glenholme, Debert – notamment le chemin Plains, c'est dans le comté de Colchester –,
9 Onslow, Truro, Shubenacadie sur la frontière entre Colchester et Hants, l'autoroute 224,
10 et le Big Stop de Enfield qui est sur la frontière entre le comté d'Halifax et le comté de
11 Hants.

12 Voilà, c'est pour encadrer certains des emplacements clés de la
13 GRC que nous discuterons aujourd'hui.

14 Alors, tout d'abord, on va discuter le STO, la station de
15 transmission opérationnelle. On a discuté de cela à de nombreuses reprises, c'est la
16 station où on retrouve le personnel qui reçoit les appels 9-1-1, et c'est également
17 l'emplacement où les répartiteurs qui fournissent des renseignements sur la radio aux
18 agents qui interviennent sont situés, c'est également là où se trouvent les gestionnaires
19 de risque, ils sont assis à côté des répartiteurs dans ce centre.

20 Alors, à l'époque des pertes massives, le STO était situé à Truro
21 sur la rue Prince, depuis lors ç'a été déménagé au quartier général de la GRC à
22 Dartmouth, mais pour les fins d'aujourd'hui et pour les fins de cette enquête, c'était situé
23 à Truro.

24 Le détachement de la GRC de Bible Hill, vous connaissez
25 également cet emplacement étant donné que c'était le détachement le plus près aux
26 appels 9-1-1, et d'emblée, de Portapique. Vous vous rappelez que les gendarmes
27 Beselt, Merchant et Patton et Colford étaient basés au détachement de Bible Hill, et cet
28 emplacement-là, j'indiquerais, était un point de ralliement d'emblée pour certains des

1 membres du personnel de commandement avant qu'on ait établi un poste de
2 commandement. Dans les premières quelques heures, quand les individus rentraient et
3 pour intervenir dans le cadre de cet appel-là, c'est là où ils se sont rassemblés.

4 Le quartier général de la GRC, comme je l'ai indiqué, c'est à
5 Dartmouth, c'est à Burnside, c'est là où se trouve la base du GTI, c'est là où la majorité
6 des membres du personnel du GTI, ils sont partis de là-bas en réaction à l'appel, c'est
7 là où le commandant d'incident, comme il s'est déplacé vers le poste de
8 commandement.

9 Alors, le poste de commandement. Le poste de commandement en
10 situation de crise est établi à la caserne des pompiers. Dans les petites heures du matin
11 en deux mille... le 19 avril 2020, à l'encontre des autres emplacements comme le STO
12 ou les détachements ou le quartier général, il ne s'agit pas de quelque chose de
13 permanent pour la GRC, c'est sensiblement une base qui a été créée afin d'intervenir
14 dans une situation de crise. Ici, c'était situé à 9,5 kilomètres de Portapique. C'était établi
15 aux alentours de minuit et 41 le 19 avril, et c'était la base pour le personnel de
16 commandement pendant tous les événements des pertes massives et c'est là où les
17 services des soins de santé d'urgence et les pompiers aussi étaient basés là. À partir
18 de 1 heure le 19, c'est au moment où les membres du poste de commandement se sont
19 mis à arriver à ce poste de commandement.

20 Voilà, c'est une description des emplacements pertinents.

21 Je vais maintenant discuter des parties pertinentes, qui ils sont, et
22 leurs grades au sein de la GRC. Ça devient un peu pointilleux, veuillez patienter, c'est
23 une tentative d'orienter qui est qui, et les noms vont vous devenir familiers, sinon déjà.

24 Alors, en ce qui a trait à Nova Nord-Est, si vous vous rappelez la
25 partie bleue de la carte de la Nouvelle-Écosse. L'autorité englobante, c'est l'agent de
26 police de district; celui qui surveillait Nova Nord-Est, en avril 2020, c'était le surintendant
27 Archie Thompson et bien sûr, il sera redevable à l'officier crops Chris Leather.

28 En dessous de lui, c'est un poste que l'on connaît comme l'officier

1 responsable des opérations; ce poste doit être occupé par un officier ou quelqu'un du
2 grade d'inspecteur supérieur. Ce poste n'avait pas été comblé, alors à l'époque, le
3 sous-sergent d'état-major Halliday, qui n'est pas un sous-officier, il avait occupé ce
4 poste-là par intérim jusqu' à ce qu'il soit comblé. Alors, il occupait ce poste par intérim
5 au moment des pertes massives.

6 Il y a un autre poste qu'on a connu comme un « DANCO », un
7 sous-officier conseiller de district et il y en a six. Il y a deux de ces positions à Nova
8 Nord-est et chacun surveille six districts. En 2020, il y avait un poste à combler; le sous-
9 sergent d'état-major Halliday comblait le poste, mais maintenant, ils agissaient dans le
10 rôle d'officier responsable des opérations. Ainsi, le sergent d'état-major Andy
11 MacCallum assumait ce poste par intérim.

12 Alors, il y a également le commandant de district de Colchester; ça,
13 c'était le sergent d'état-major Al Carroll et lui, il était basé dans le détachement de Bible
14 Hill et son adjoint était le sous-officier responsable des opérations, le sergent O'Brien.
15 On a entendu plusieurs de ces noms-là en lisant les documents fondamentaux et
16 comme les témoins comparaissent, j'espère que ça vous aide un peu de voir les
17 relations entre toutes ces personnes-là.

18 Alors, l'agent de police de district Archie Thompson, c'est un
19 surintendant; il était contacté au sujet des événements à Portapique par le sergent
20 d'état-major Halliday à 10 h... 22 h 50 le 18 avril. Le sergent d'état-major Halliday
21 continue de fournir des mises à jour via le téléphone au surintendant Thompson
22 jusqu'au 19 avril. Le surintendant Thompson n'était pas présent de façon en présentiel
23 au poste de commandement pendant les pertes massives.

24 Le sergent d'état-major Halliday était l'officier responsable des
25 opérations par intérim et a été contacté par le gestionnaire de risques, le sergent d'état-
26 major Brian Rehill à environ 22 h 35 le 18 avril. Il s'est rendu au détachement... à son
27 détachement à Stellarton, il a rassemblé son équipement, il est arrivé au détachement
28 de Bible Hill à environ 03 h 38 avant l'établissement du poste de commandement. Et il

1 s'est donc rendu... il s'est rendu au poste de commandement à environ 2 h du matin le
2 matin du 19 et il est resté là jusqu'à ce que l'auteur ait été neutralisé à Enfield.

3 Le sergent d'état-major était... il était contacté par le superviseur
4 Jen MacCallum du STO à 22 h 38 le 18 avril et a été également contacté par après par
5 le sergent d'état-major Halliday. Il est arrivé au détachement de Bible Hill à 23 h 08, aux
6 alentours de cela. Il est arrivé au poste de commandement à Great Village à environ 2 h
7 du matin et il est parti du poste de commandement, vous vous rappellerez dans le
8 témoignage du gendarme Hubley, afin de réagir à l'intervention. Alors, Hubley était
9 membre du Service cynophile, il fallait une surveillance et il fallait... il était focalisé sur
10 son chien et il lui fallait un homme armé. Alors, le sergent d'état-major MacCallum est
11 parti du poste de commandement et il s'est engagé dans la poursuite pour le restant
12 des évènements des pertes massives.

13 Le sergent d'état-major Al Carroll a été contacté par le sergent
14 O'Brien à environ 22 h 28 le 18 avril 2020. Le sergent d'état-major Carroll a également
15 reçu un appel dans les petites heures du matin – désolé, 22 h 50, le gendarme Jordan
16 Carroll, un membre de Cumberland, lui a fait savoir qu'il y a quelque chose qui se
17 passait dans le comté de Colchester. Il est arrivé au détachement de Bible Hill à environ
18 23 h; il est arrivé au poste de commandement à environ 2 h du matin. Il est parti du
19 poste de commandement à environ 9 h 45 le 19 avril afin de faire du contrôle de
20 périmètre à Portapique.

21 Le sergent Andy O'Brien a été contacté peu près 22 h par le
22 gendarme Beselt – vous vous rappellerez du témoignage du gendarme Beselt en route
23 vers l'appel initial de Jamie Blair, le gendarme Beselt a contacté le sergent O'Brien
24 pour lui faire savoir qu'il pensait qu'il réagissait, qu'il intervenait à un appel pour les
25 armes à feu. Le sergent O'Brien s'est rendu au poste de commandement le lendemain
26 matin à environ 9 h 45 et il a quitté pour aider avec le contrôle de périmètre à
27 Portapique, ainsi, de même qu'avec le sergent d'état-major Al Carroll.

28 Alors, je vais rentrer brièvement dans les gestionnaires de risques,

1 qui sont situés au OCC à Truro. La personne qui avait le quart de travail le soir du 18 et
2 du début du matin, c'était le sergent d'état-major Brian Rehill, qui était de garde pendant
3 les premiers appels 9-1-1 qui émergeaient de Portapique et il a complété son quart de
4 travail à 7 h du matin. Et il a été remplacé par le gestionnaire de risques, le sergent
5 d'état-major Bruce Briers; le sergent Bruce Briers s'est rendu au STO peu après 6 h du
6 matin et il a reçu un briefing par le sergent gestionnaire de risques, le sergent d'état-
7 major Rehill et il a occupé ce poste à 7 h du matin et il est resté dans ce rôle-là
8 jusqu'à... jusqu'à la conclusion de la chasse à l'homme pour l'auteur.

9 Maintenant, je vais passer à la structure pour les situations de
10 crise, pour la structure de commandement. Cette structure-là fonctionne séparément de
11 la structure de commandement du Nord-Est, Nova Nord-Est. C'est la structure de
12 commandement qui intervient lors de situations de crises. Alors, le commandant
13 divisionnaire est l'autorité ultime. En avril 2020, ce fut Lee Bergerman, l'officier des
14 enquêtes criminelles à l'époque des pertes massives, c'était le surintendant en chef
15 Chris Leather; l'officier des services de soutien fut le surintendant Darren Campbell. Et
16 comme vous vous rappelez des preuves fournies hier, une partie de son rôle, c'est
17 d'approuver le déploiement de l'équipe complète en situation de crise - ERT, EMRT, le
18 GTI et le GIMU pour réagir aux situations de crise. L'officier des services de soutien
19 adjoint fut l'inspecteur Don Mowser; les commandants en situation de crise sont des
20 gens qui sont formés pour combler ce poste et ils sont disponibles de... ils sont de
21 garde. À chaque journée, il y a quelqu'un qui est cédulé comme la personne à appel si
22 jamais il y a une situation de crise. La personne qui était de garde la nuit du 18 avril fut
23 le sergent d'état-major Jeff West et il a assumé le rôle de commandant en situation de
24 crise à 01 h 19 le 19 avril. Il a occupé ce poste jusqu'à son remplacement par le
25 prochain commandant en situation de crise – ce fut Dan MacGilvray, qui l'a remplacé à
26 10 h 20 le 19 avril.

27 Alors, le surintendant Darren Campbell a été contacté par le
28 sergent d'état-major Jeff West à environ 22 h 46. Le sergent d'état-major Jeff West fut

1 le commandant en situation de crise; il l'a rejoint afin qu'il puisse recevoir, assurer le
2 déploiement de l'équipe complète des interventions critiques et ce fut approuvé. Le
3 sergent d'état-major a été contacté par le sergent d'état-major Halliday à 22 h 42; vous
4 vous rappelez que le sergent d'état-major West a contacté le chef d'équipe, le caporal
5 Mills, il a reçu l'appel, il a voyagé vers le quartier général à Dartmouth et de là il s'est
6 rendu à la caserne des pompiers à Great Village. Il s'est rendu au poste de
7 commandement à environ 1 h du matin. Il est resté au poste de commandement
8 pendant tous les événements des pertes massives, bien qu'il était remplacé du point de
9 vue technique de son poste de commandement à 10 h 20 le 19.

10 Comme vous entendrez de certains des témoins, il est décidé qu'il
11 serait avantageux qu'il y ait un commandant en situation de crise adjoint, étant donné
12 les circonstances. Le sergent d'état-major Kevin Surette fut le deuxième commandant
13 en situation de crise de garde le soir du 18 et il était contacté par le sergent d'état-major
14 West à 22 h 59. Il habite à Yarmouth, il est parti de là-bas à 1 h 15, il est arrivé au poste
15 de commandement à 5 h 40 le 19. Et finalement, le sergent d'état-major Dan
16 MacGillivray s'est rendu au poste de commandement juste avant 10 h le 19 avril, il a
17 remplacé Jeff West au commandement. Étant donné la circulation radio, ce n'avait pas
18 été communiqué via la radio jusqu'à 11 h 21, quelques moments avant que l'auteur soit
19 arrêté au Big Stop d'Enfield. Il était bien sûr sur les lieux au poste de commandement
20 au moment où cela s'est produit. Encore une fois, c'est un survol très rapide, j'espère
21 que ça vous a aidé avec le document fondamental. Monsieur et Mesdames les
22 Commissaires, mon intention maintenant, c'est de faire comparaître, appelle le sergent
23 d'état-major retraité Halliday à la barre des témoins. Si je comprends bien on doit... il y
24 a quelques modifications techniques à faire au niveau du podium.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Comme on l'a fait hier, Me Mancini,
26 on va demander aux gens de faire la transition afin que le témoin puisse comparaître.

27 (COURTE PAUSE)

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien. Maître Mancini.

1 **Me ANNA MANCINI:** Oui, merci Monsieur le Commissaire en chef.

2 Alors je voudrais faire comparaitre le sergent d'état-major retraité Steve Halliday à la
3 barre des témoins comme un premier témoin de fournir des témoignages en ce qui a
4 trait à la pièce 1461, le document fondamental auquel on a fait référence ce matin. Et
5 Madame la registraire, sergent d'état-major Halliday a indiqué qu'il préfère être
6 assermenté.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Si vous voulez bien
8 rester debout, placez votre main à droite sur la bible. Jurez-vous que les preuves que
9 vous allez fournir seront la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, que Dieu vous
10 vienne en aide ?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

12 **---S. É-M STEVE HALLIDAY, ASSERMENTÉ:**

13 **---INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ANNA MANCINI :**

14 **Me ANNA MANCINI:** Merci, bonjour Monsieur. Sergent d'état-
15 major Haliday, votre nom de famille c'est H-A-L-L-I-D-A-Y ?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est correct.

17 **Me ANNA MANCINI:** Alors sergent d'état-major, est-ce que vous
18 êtes à l'aise de faire référence comme sergent d'état-major ? Je sais que vous êtes
19 retraité.

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, ça va. Même Steve, ce sera OK.

21 **Me ANNA MANCINI:** Je vais continuer notre discussion ce matin,
22 d'entendre vos antécédents professionnels et quelques questions à cet égard. Vous
23 vous êtes joint à la GRC en 1990, après avoir servi cinq ans avec le RNC à Terre-
24 Neuve ?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui le Gendarme Royal de Terre-
26 Neuve et là j'ai joint la GRC en 90.

27 **Me ANNA MANCINI:** Et là, de 1990 à 1994, vous avez été affecté
28 en Colombie-Britannique, c'était surtout dans les forces policières en région rurale ?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui à l'intérieur de la partie rurale de
2 la Colombie-Britannique.

3 **Me ANNA MANCINI:** Et là, vous étiez en Arctique de 95 à 99
4 comme membre des services généraux ?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est ça.

6 **Me ANNA MANCINI:** En 1999 vous avez été affecté à Bridgetown
7 en Nouvelle-Écosse. Vous étiez... c'était des services policiers de services généraux,
8 vous avez eu une promotion de caporal en 2001.

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et à ce moment-là, vous avez été transféré
11 vers Happy Valley-Goose Bay au Labrador et vous avez passé trois ans là comme
12 superviseur de détachement et un an comme commandement de la section des
13 enquêtes.

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, j'étais chargé de la section des
15 enquêtes générales pendant ma dernière année là-bas.

16 **Me ANNA MANCINI:** Et là, vous avez reçu une promotion de
17 sergent en 2005 et là vous avez été transféré à Guysborough en Nouvelle-Écosse.

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'étais le commandant de district pour
19 le comté de Guysborough.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et en 2009, vous avez reçu une promotion à
21 sergent d'état-major et vous avez été transféré à Truro en Nouvelle-Écosse. Et en
22 2015, vous avez assumé le rôle de sous-officier pour le district de Nova nord-est.
23 Pouvez-vous donner une notion de ce que ça englobe ce rôle-là, c'est un peu différent
24 d'être policier sur la première ligne ?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** En tant que sous-officier conseiller,
26 ma responsabilité c'est de surveiller le commandement détachement qui sont
27 responsables de leurs propres districts. Alors dans chaque... En Nouvelle-Écosse,
28 chaque municipalité, on y fait référence comme un district. Comté de Pictou, comté de

1 Guysborough, c'est un district. Comté de Colchester, c'est un district. Alors j'ai travaillé,
2 je relevais directement de l'agent de district qui est responsable de contrôle
3 opérationnel et doit fournir du soutien au district de commandant pour chacune de ces
4 unités municipales. Et par cela on entend, je faisais des examens d'assurance qualité
5 sur les pièces, une direction au niveau des questions matérielles de dotation de
6 personnel est là pour un genre de... comme un conseiller pour des districts,
7 commandant de district qui connaîtrait des difficultés opérationnelles ou de gestion.

8 **Me ANNA MANCINI:** Alors finalement dans ce poste-là, vous faites
9 la liaison entre le commandant de district et l'agent de police de district. C'est un peu le
10 pont entre les deux ?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, précisément.

12 **Me ANNA MANCINI:** Alors en octobre 2019, le rôle d'officier des
13 opérations était... le responsable des opérations était à combler et vous l'avez occupé
14 par intérim.

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Alors la personne qui occupait le
16 poste a pris sa retraite et le poste était à combler pendant plusieurs mois et pendant
17 cette période-là, j'étais nommé par intérim par l'agent des services de soutien aux
18 enquêtes criminelles et parce qu'il y avait un agent qui était relevé de prendre sa
19 retraite, alors la dotation de personnel était plutôt mince à ce stade-là, c'était une
20 période de transition.

21 **Me ANNA MANCINI:** C'est quoi le rôle de l'agent des opérations ?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** L'officier responsable des opérations
23 est responsable de fournir un soutien, surveillance, de s'occuper des événements
24 opérationnels majeurs qui se passeront. Responsable de la planification opérationnelle
25 et ce genre de choses, pour des événements, disons des manifestations, également,
26 s'occuper des questions disciplinaires directement avec le commandement de
27 détachement. Alors, c'est un niveau en bas du commandant de district et un échelon
28 par-dessus... par rapport au NCO qui est responsable de six dans l'une des zones ou

1 l'autre.

2 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous êtes encore redevable à l'officier
3 de district. Et quand lui il est absent, le sous-officier d'opération va agir à sa place. Et à
4 l'époque que vous avez assumé ce rôle, est-ce qu'il y avait un officier qui est venu à ce
5 moment-là ou non?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Donc, il y avait quelqu'un quand j'ai
7 été intérimaire et il a pris sa retraite un peu plus et il y avait donc une lacune de
8 quelques mois et en janvier de 2020, l'officier du district a été remplacé; c'est le
9 surintendant Thompson qui a été muté dans ce poste en janvier de 2020.

10 **Me ANNA MANCINI** : Donc, pendant votre carrière, vous avez été
11 aussi instructeur de DRAI et pouvez-vous nous parler un peu de ces postes et qu'est-ce
12 que cela impliquait et la formation nécessaire?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : J'ai été... je me suis formé comme
14 négociateur en situation de crise à Happy Valley, à Goose Bay, donc à Terre-Neuve,
15 donc la division B et on avait besoin de négociateurs en situation de crise et c'est moi
16 qui avais été choisi comme candidat. J'ai été au Collège de police du Canada à Ottawa,
17 j'ai pris une formation et j'ai été accrédité comme négociateur en situation de crise. J'ai
18 continué à mettre à jour ma formation tel qu'exigé par le programme.

19 Mais ma responsabilité était d'assister à des événements où il y
20 avait quelqu'un qui était en crise, qui devait être... où il fallait donc résoudre la situation
21 – peut-être quelqu'un qui vivait une crise de santé mentale ou une situation de prise
22 d'otage ou de violence au foyer, quelqu'un qui avait commis un crime et qui était
23 barricadé, qui essayait de s'enfuir. C'était le genre de situation dans laquelle j'étais
24 impliqué si j'étais appelé à cette fin.

25 En tant qu'instructeur, enseignant du DRAI, j'ai participé au
26 Programme sur l'utilisation de la force en 2001 en tant qu'enseignant de la sécurité
27 publique et de la police. Ça a évolué, le programme DRAI suite à l'incident de
28 Columbine aux États-Unis, où on a adopté un programme de formation pour répondre à

1 des situations de tireurs actifs de façon plus efficace et stratégique qu'auparavant.

2 Et donc, j'ai commencé avec le programme DRAI environ en 2009.

3 Je ne me souviens pas de l'année précise quand j'ai fait cette formation; mon
4 implication dans ce programme ici en Nouvelle-Écosse était comme enseignant à
5 temps partiel. Donc, la division avait évolué en une équipe de formation à temps plein,
6 qui devait donner aux autres policiers de la formation de sécurité, la recertification sur
7 une base régulière à nos employés et mon rôle essentiel était comme commandant de
8 district, chef de district à Guysborough, à Pictou, dans le comté de Pictou. Mais j'étais
9 aussi enseignant à temps partiel; j'ai partagé mes compétences pour soutenir l'unité de
10 formation à temps plein, car il n'y avait pas assez de personnel pour former tous les
11 membres. Donc, on comptait sur des enseignants à temps partiel comme le mien pour
12 combler certaines lacunes de personnel ou d'effectifs.

13 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous avez mentionné votre rôle
14 comme négociateur en situation de crise et que vous avez... vous vous êtes présenté à
15 des évènements de crise. Est-ce que vous avez déjà été formé comme commandant en
16 cas d'incident critique?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non.

18 **Me ANNA MANCINI** : Ou chef d'incident critique. Donc, merci de
19 ces précisions. Comme vous savez, l'enquête aujourd'hui porte sur essentiellement sur
20 les décisions prises par les commandants pendant l'évènement de pertes massives.
21 J'ai l'intention, donc, de vous présenter certains aspects de ce document fondamental
22 sur le commandement.

23 Est-ce que vous avez pu étudier ce document?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

25 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous êtes à l'aise avec le
26 contenu?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

28 **Me ANNA MANCINI** : Donc, je vais donc les présenter. Vous allez

1 voir des passages à l'écran et cela me permettra donc d'orienter mes questions. Mais il
2 est important pour moi que vous ne vous sentiez pas contraint par ce que je présente,
3 par ce que je présenterai, s'il y a des corrections ou des précisions à offrir, je vous incite
4 à le faire.

5 Madame la registraire, est-ce que l'on pourrait voir à l'écran le
6 paragraphe 89 de ce document fondamental? Si on peut faire défiler le document...
7 donc, c'est un paragraphe basé sur vos notes... selon les notes de Monsieur Halliday, il
8 a été contacté chez lui par Monsieur Rehill, le 18 avril 2020 et dans son interrogatoire
9 avec la Commission, il s'est souvenu que Monsieur Rehill disait qu'il y avait un incident
10 sérieux, grave qui se passait à Portapique et le nom de... tel que mentionné, le nom du
11 sergent Lilly a été mentionné suite à un commentaire d'un membre de Cumberland sur
12 le lien... sur la situation ou l'emplacement du chalet du sergent Lilly.

13 Donc, l'appel est arrivé, il y avait quelque chose qui se passait à
14 Portapique, il y avait quelque chose de significatif qui se passait, il y a quelque chose
15 qui se passe à Portapique. Selon le gestionnaire de risques, c'est très grave; il y a eu
16 une fusillade, il y a eu quelques personnes qui sont décédées, on ne sait pas où est le
17 tireur, mais c'est très étrange, c'est comme s'il y a une voiture identifiée qui est
18 impliquée, comme une voiture de police et le nom de Dave Lilly a été mentionné.

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : On dirait une transcription de ma
20 déclaration, un passage de ma déclaration. Mais oui, effectivement, c'était l'essentiel
21 de l'appel entre moi et Brian. J'étais pas de service à ce moment-là et je me souviens
22 très bien de l'information qui m'a été communiquée, qu'il était possible... qu'il était
23 possible, une voiture marquée, une voiture identifiée. Brian était perplexe, il se disait
24 que c'était une voiture de police et que peut-être que le nom de Dave Lilly a été associé
25 avec cette voiture. Moi, je me suis dit : Oh oh... ça, c'est une situation très grave, peut-
26 être qu'on a un agent de la GRC, un policier qui s'est trouvé dans une situation de crise
27 et qui a pris une voiture de police identifiée, il a fait quelque chose de grave dans la
28 communauté. Peut-être... je me suis dit, peut-être qu'il avait un vrai agent de police

1 qui... un vrai policier qui participait dans cet événement. Il y a déjà eu des incidents où
2 des personnes ayant des positions d'autorité, pour plusieurs raisons – que ce soit des
3 problèmes conjugaux ou de santé mentale, ils prennent des décisions inusitées. Et moi,
4 j'étais préoccupé que c'était peut-être le cas.

5 Donc, à part la mobilisation des bonnes personnes pour soutenir
6 l'opération, l'une de mes préoccupations principales était de déterminer si c'était
7 vraiment possible que Dave Lilly ait pu... agir suite à un dérèglement de sa santé
8 mentale.

9 **Me ANNA MANCINI** : Et alors, une question sur le sergent Lilly,
10 mais d'abord, sur cet appel, à part l'essentiel de la conversation, il y a de la dynamique
11 entre le gestionnaire de risques, le sergent d'état-major Rehill et votre rôle comme
12 officier des opérations. Est-il... usité ou normal pour quelqu'un comme Brian Rehill de
13 vous appeler?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Dépendant de la nature des
15 circonstances, le rôle général, essentiel, du gestionnaire de risque est d'offrir, de
16 combler cet écart de supervision quand les superviseurs ne sont pas là, quand il y a
17 une absence, quand il y a un poste vacant, il n'y a personne qui est au calendrier.
18 Donc, il doit combler cette lacune de supervision quand un incident se produit. Et quand
19 un incident comme cela se produit, il doit prendre le contrôle de la situation et offrir... et
20 nous orienter.

21 Et il n'est pas rare, pour un gestionnaire de risques – encore là,
22 dépendamment des circonstances – d'aviser le chef de district ou le sous-officier des
23 opérations dans un district donné. Si... peut-être que l'on peut pas rejoindre la
24 personne ou on considère l'évènement assez significatifs qu'il faut escalader
25 l'évènement à un autre niveau. Et ça, c'est selon... cela incombe au gestionnaire de
26 risques. Comme chef de district, j'avais reçu des appels du gestionnaire de risques pour
27 me conseiller, pour me dire qu'il y avait quelque chose, m'aviser de quelque chose qui
28 se passait dans mon district, mais pour la conscience situationnelle parce que tout était

1 déjà réglé, sous contrôle; j'avais déjà reçu des appels comme aussi, des appels
2 comme... sous-officier, conseiller de district. Et je ne sais pas si Brian m'a appelé en
3 cette qualité-là ou s'il savait même que j'étais l'officier responsable des opérations
4 intérimaires à l'époque. Mais je ne voyais pas cela comme inusité, étant donné la
5 nature de la situation qui devait confronter.

6 **Me ANNA MANCINI** : Donc, vous ne saviez pas dans... en quelle
7 qualité il vous appelait? Mais est-ce qu'on peut dire que ce que le gestionnaire de
8 risques faisait à ce moment-là et tel qu'entendu, c'est qu'il appelait le niveau plus élevé
9 de la chaîne – donc, le personnel de ce détachement-là?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, c'est ça.

11 **Me ANNA MANCINI** : Donc, étant donné... donc, parlons donc de
12 la conversation, brève conversation; on a parlé de Dave Lilly, de la voiture identifiée.
13 Est-ce que Monsieur Rehill vous a donné une idée de la source de ces renseignements
14 ou c'était un résumé?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je n'avais pas... je ne lui ai pas
16 beaucoup parlé de la source de ces appels, d'où provenaient ces appels. Ma
17 préoccupation principale était de le libérer pour gérer la situation sur le terrain le plus
18 efficacement possible afin de lui enlever une partie du fardeau. Je savais que cela allait
19 exiger beaucoup de ressources sur place pour essayer de régler le problème. Mais je
20 ne sais pas si c'était un instinct chez moi ou que le dialogue entre nous portait sur la
21 possible implication d'un membre de la GRC dans une autopatrouille identifiée, mais ça,
22 c'est de l'inouï; ça ne s'est jamais vu dans ma carrière. Donc, cela a soulevé une
23 préoccupation chez moi et je lui ai dit que j'allais contacter directement le chef des
24 incidents critiques pour qu'il puisse permettre... qu'il puisse gérer les incidents qui
25 étaient en cours.

26 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous avez pris... assumé la tâche de
27 contacter le commandant des interventions critiques, le CIC? Est-ce que c'est quelque
28 chose que le gestionnaire de risques fait normalement, mais que vous avez décidé de

1 le faire parce que vous avez voulu lui délester une partie du fardeau ou est-ce que
2 c'était plutôt fluide?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Ça dépend beaucoup de la situation.
4 Donc, quand les circonstances sont sous contrôle – c'est une personne barricadée – ce
5 n'est pas une situation aussi dynamique que celle-ci, selon toute apparence. Ce serait
6 normal... ça incomberait au gestionnaire de risques de faire de tels appels; il a les
7 numéros de téléphone correspondants. Mais dans ce cas-ci, il y avait plusieurs
8 membres du détachement qui devaient répondre et il me semblait qu'il serait important
9 que Brian travaille sur la gestion des membres et que moi, je m'occupe d'avertir les
10 autres ressources de la hiérarchie, plus haut dans la hiérarchie. Je l'ai aidé à... je lui ai
11 donné la tâche d'identifier les voitures – il peut le faire par radio – et aussi... et aussi...
12 je lui ai demandé aussi de gérer les ressources dans la division J.

13 **Me ANNA MANCINI** : Donc, selon vous, est-ce qu'à cette étape, le
14 gestionnaire de risques devait, donc, établir le périmètre, à fournir des services aériens
15 et aussi, le service de l'air et aussi travailler à déployer les véhicules. Ça serait donc les
16 tâches d'un gestionnaire de risques, n'est-ce-pas?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

18 **Me ANNA MANCINI** : Donc, vous saviez que l'on pouvait aller voir
19 le commandant des interventions critiques. Est-ce que vous pouvez... le CIC. Donc,
20 pouvez-vous commenter le nombre de tâches que le gestionnaire de risques avait au
21 tout début et est-ce qu'il s'agit d'une attente raisonnable qu'il puisse s'acquitter de
22 toutes ces tâches, étant donné cette situation dynamique et en cours? Est-ce que c'était
23 raisonnable de... de lui donner autant de tâches?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Sachant ce que l'on sait maintenant
25 et le volume d'informations qui a été traité à ce moment-là, je dirais que oui, Brian avait
26 beaucoup de pain sur la planche. Et donc, c'était... ça dépend beaucoup de la situation;
27 il y a des moments où il est capable de gérer ces choses sans problème et parfois
28 aussi, il faut... il leur faut du soutien. Pendant ce moment-là, je ne peux pas parler pour

1 Brian; je ne peux pas dire que lui se sentait dépassé ou débordé. Mais quand j'examine
2 le document fondamental et ce que son équipe et lui étaient en train de faire, c'est
3 remarquable.

4 **Me ANNA MANCINI** : Alors, je vais vous poser une question sur
5 votre appel au CIC. Donc, vous avez rejoint le sergent d'état-major Jeff West?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : C'est ça. Brian m'a indiqué que c'était
7 lui qui était de service et donc, j'ai appelé Jeff directement. Je lui ai expliqué ce qui se
8 passait et que je croyais qu'il y avait probablement... possiblement un événement de
9 tireur actif sur place et qu'il devait mobiliser ses gens le plus rapidement possible.

10 **Me ANNA MANCINI** : Alors, est-ce que vous vous souvenez si
11 vous avez dit à Monsieur West ou est-ce que vous avez communiqué cette information
12 sur la possibilité que ce soit une voiture marquée, identifiée, une autopatrouille
13 identifiée? Et à ce moment-là, est-ce que c'était donc une information que vous avez
14 communiquée?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

16 **Me ANNA MANCINI** : Et vous avez demandé que l'équipe
17 d'intervention soit déployée?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

19 **Me ANNA MANCINI** : Et est-ce qu'il avait des problèmes à cet
20 égard-là?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, pas à ce que je sache.

22 **Me ANNA MANCINI** : Alors donc, après cela, vous avez fait une
23 série d'appels, donc, à Monsieur MacCallum, le chef de district et au sergent Dave Lilly.
24 Je vais vous poser des questions sur chacun de ces appels. D'abord, sur l'appel au
25 sergent d'état-major MacCallum : pourquoi l'appeler?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh bien, parce qu'il était donc le
27 sous-officier de conseil... conseiller de district qui gérait cela, donc tout le monde devait
28 participer à ce moment-là. Selon mon expérience, je savais qu'il y aurait beaucoup de

1 tâches dont il faudra s'acquitter afin de se préparer... l'arrivée de l'équipe d'intervention
2 critique.

3 Alors je savais qu'il vivait à Bible Hill, donc qu'il était proche du
4 détachement, qu'il pourrait s'y rendre rapidement et faire certaines des choses
5 nécessaires sur place.

6 **Me ANNA MANCINI** : Quelles sont ces choses qu'il fallait faire?
7 Quelles sont ces tâches?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh ben, il fallait s'assurer où sont les
9 périmètres, combien de personnes y sont situées, combien de ressources sont
10 nécessaires, établir un poste de commandement et établir... d'autres outils
11 opérationnels qui seraient nécessaires. Et je lui ai demandé, quand je lui ai parlé par
12 téléphone, de tenir compte de... de faire le recensement de nos voitures pour s'assurer
13 qu'il n'y avait pas une de manquante, donc finalement, de pouvoir... exclure la
14 possibilité d'un agent qui était... Et je pense que j'ai parlé à Andy et sa femme travaillait
15 au Centre de communications et puis je pense que lui avait dit... lui avait parlé pour
16 parler de cela.

17 Ensuite, vous avez communiqué avec l'officier supérieur, monsieur
18 Thompson. Est-ce que vous diriez que c'est un officier de district?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY**: Oui. Mon rôle, c'était d'aviser la
20 chaîne de commandement en ce qui concerne ce qui se passait pour s'assurer que nos
21 dirigeants étaient au fait de ce qui se passait, qu'il y avait cet incident qui se déroulait.

22 **Me ANNA MANCINI**: Et quelles sont les attentes avez-vous en ce
23 qui concerne sa réponse une fois que vous le lui avez transmis ces informations?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY**: Mes attentes étaient qu'il
25 communiquerait avec les Opérations criminelles, l'officier responsable des actions
26 criminelles, et pour l'informer.

27 **Me ANNA MANCINI**: Il ne s'est jamais présenté au poste de
28 commandement?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Je n'avais pas cette attente
2 d'une manière ou d'une autre. Mon service a travaillé dans des zones éloignées et
3 isolées au cours de ma carrière et je suis habitué à travailler seul, je dirais, et dans ces
4 circonstances, je n'avais pas d'attentes à ce sujet d'une manière ou d'une autre que
5 l'officier Thompson, qu'il vienne ou non. Je ne lui ai pas demandé de se présenter, mais
6 je l'ai informé pour qu'il ait une conscience situationnelle de ce qui se passait.

7 **Me ANNA MANCINI:** Avez-vous déjà participé à un incident
8 critique dans lequel un dirigeant supérieur a participé au poste de commandement?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'ai été à des évènements
10 d'importance où les officiers sont... étaient présents, mais je ne me souviens pas en ce
11 qui concerne les incidents critiques, non, mais lors des manifestations et des
12 évènements planifiés, dans ces types d'évènements, oui, les officiers étaient...
13 supérieurs étaient présents.

14 **Me ANNA MANCINI:** Alors, je comprends qu'après cela, vous avez
15 parlé un peu du processus avec l'officier Dave Lilly.

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'était un sergent dans le district de
17 Cumberland. J'ai fait des efforts pour communiquer avec son commandant de district
18 pour qu'il fasse cet appel pour moi. Je n'ai pas pu rejoindre le commandant de district,
19 alors j'ai décidé de l'appeler directement moi-même pour vérifier s'il... ces informations
20 que je recevais étaient valides. Il a répondu le téléphone tout de suite, il était calme. Je
21 lui ai indiqué pourquoi je l'appelais et c'était évident, selon le ton de sa voix, qu'il n'était
22 pas impliqué dans la situation d'aucune façon à ce moment-là.

23 Alors, je me souviens que j'ai passé... prendre une profonde
24 respiration, cette information n'est pas précise, c'est pas Dave Lilly, alors la question de
25 l'auto-patrouille identifiée et que Dave Lilly serait impliqué dans là-dessus était faux et
26 j'ai... ça l'a réduit l'attention. Nous savions qu'il y avait une auto-patrouille identifiée,
27 mais que ce n'était pas l'auto-patrouille de Dave Lilly. C'est ce que j'ai pensé à ce
28 moment-là.

1 **Me ANNA MANCINI:** Très bien. Alors, vous reconnaissez que la
2 participation de Dave Lilly était fausse et cela coïncidait avec un recul en ce qui
3 concerne votre hypothèse où la légitimité de votre point de vue en ce qui concerne la
4 description du véhicule de police.

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, je dirais que ça l'a eu un effet, les
6 informations qui venaient de quelqu'un qui est impliqué dans une situation dans laquelle
7 il est impliqué peut parfois être mal interprétée ou mal communiquée ou mal décrite, et
8 cela est entré dans mes réflexions à ce moment-là.

9 **Me ANNA MANCINI:** Et je comprends après cela, vous vous êtes
10 dirigé au détachement de Bible Hill. Et est-ce que vous écoutiez la radio de Colchester
11 alors que vous étiez en route?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, j'écoutais les transmissions. Je
13 ne me souviens pas exactement à quelle heure j'ai commencé à les écouter, mais je les
14 écoutais.

15 **Me ANNA MANCINI:** Très bien.

16 Madame la registraire, si je pouvais maintenant me référer au
17 paragraphe 155 du document fondamental. On peut le mettre à l'écran?

18 Je vais me référer à vos notes ici.

19 Selon le sergent d'état-major Halliday, il s'est déplacé au
20 détachement de Stellarton de la GRC pour chercher son équipement avant de se
21 rendre au détachement de Bible Hill :

22 « Je suis arrivé à Bible Hill, j'écoutais la radio et
23 j'écoutais les différents intervenants, Sergent O'Brien,
24 le STO, et le gestionnaire de risque où nous
25 coordonnions la réponse et on travaillait pour créer un
26 contrôle de périmètre. Les membres ont déclaré qu'il
27 y avait des feux qui brulaient encore et ils ont trouvé
28 des victimes décédées. Les membres ont déclaré

1 qu'il y avait plusieurs enfants, qu'il y avait
2 probablement plusieurs enfants liés à certaines
3 victimes et ils créaient un plan de sécurité pour eux,
4 et ensuite ils ont rapporté qu'ils pensaient qu'il y avait
5 d'autres coups de feu et ils ont fait une poursuite en
6 ce qui concerne le sujet. »

7 Est-ce que cette description est exacte?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Je dirais que c'est
9 effectivement... c'est une description précise de ce qui se passait. Il y avait beaucoup
10 de choses qui se passaient à ce moment-là.

11 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous avez eu un sentiment de ce que
12 les gens disaient à Portapique. Est-ce que vous étiez surpris d'entendre autant de
13 personnes qui étaient centrées sur les contrôles de périmètre et qui en parlaient autant
14 à la radio?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne suis pas certain de votre... ce
16 que vous voulez savoir.

17 **Me ANNA MANCINI:** Vous avez indiqué dans vos notes que le
18 sergent O'Brien est à la radio et qu'il coordonne la réponse en ce qui concerne le
19 contrôle d'un périmètre. Est-ce que c'est surprenant pour vous d'entendre beaucoup de
20 gens sur la radio qui établissaient le périmètre, le contrôle de périmètre?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** À ce moment, j'étais content de voir
22 que quelqu'un appuyait Brian sur ce travail et quelqu'un du détachement était impliqué
23 avec lui dans ce travail, et je ne voyais pas cela comme un problème, du moins par
24 rapport à ma... mon... selon ma perspective. Je ne voyais pas cela comme un
25 problème et je trouvais qu'ils se coordonnaient très bien.

26 **Me ANNA MANCINI:** Et vous écoutiez la radio? Vous n'avez pas
27 un sentiment que des membres pourraient être confus en ce qui concerne qui donnait
28 les instructions ou qui commandait le travail?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je n'ai... c'est pas mon impression,
2 c'est pas ce que j'ai entendu. Encore une fois, je recevais des appels et je faisais
3 d'autres choses en même temps, alors je n'étais pas constamment à l'écoute de la
4 radio, mais je n'ai pas senti que, selon ce que j'entendais, qu'il y avait de la confusion
5 en ce qui concerne qui était à la tête de ce travail et c'était un sergent qui avait le
6 commandement des ressources. Je sais que moi-même, j'ai intervenu dans la radio à
7 un moment donné... non, à la radio, je m'excuse, j'ai appelé... j'ai parlé directement
8 avec le sergent O'Brien pour m'assurer que les informations se rendaient direct aux
9 membres en ce qui concerne la réponse immédiate et cela, c'était basé sur une
10 expérience antérieure que j'avais eue récemment dans laquelle où... et j'étais
11 préoccupé que les membres sur le terrain, il me semblait qu'ils hésitaient à utiliser la
12 force nécessaire pour effectuer ce qu'ils devaient faire et je voulais m'assurer qu'ils
13 utilisent autant de force que nécessaire pour arrêter cette menace.

14 Il y a des occasions où quelqu'un qui dirige à la radio pourrait avoir
15 l'appui d'une autre personne dans une position... dans un poste d'autorité, cela arrive.

16 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous, votre préoccupation, c'était que
17 les membres... et en vous basant sur votre expérience antérieure, que les membres
18 hésiteraient à utiliser toute la force nécessaire.

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je voulais m'assurer que c'était clair
20 que nous les appuyions dans l'utilisation de toute la force nécessaire pour mettre fin à
21 la menace.

22 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous n'avez pas envoyé vous-même à
23 la radio ou... et vous ne l'avez pas dit à la radio. Et pourquoi?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Parce que... c'est parce que monsieur
25 O'Brien était... appuyait O'Brien...

26 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce que y'a-t-il une raison pour laquelle
27 le sergent Halliday ou un autre ne diffuse pas ces instructions à la radio?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Mon idée, c'était de réduire le niveau

1 de confusion et atténuer toute confusion additionnelle parce qu'on aurait eu un autre
2 sergent d'état-major qui aurait donné des instructions. Alors, pour moi, il me semblait
3 que ça l'avait du sens de s'abstenir d'intervenir à la radio sur cette question.

4 **Me ANNA MANCINI:** Alors, il y a des gens à la radio qui offre de
5 la... un appui et qui peuvent aussi donner des instructions, et autrement que par la
6 radio, au lieu d'avoir plein de gens qui donnent des instructions sur les ondes de la
7 radio.

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Pouvez-vous... désolé, pouvez-vous
9 reprendre votre question?

10 **Me ANNA MANCINI:** Oui. C'est quelque chose qui m'intéresse,
11 alors je vous demandais à propos du sergent O'Brien qui était à la radio, en plus du
12 gestionnaire de risque Rehill qui donnait des instructions aux membres en ce qui
13 concerne le contrôle de périmètre, et vous aviez indiqué dans votre réponse précédente
14 que vous pensiez que c'était bon d'avoir quelqu'un qui appuyait les efforts de contrôle
15 de périmètre, mais c'était des circonstances dans lesquelles c'est important que les
16 instructions ou les commentaires aux membres... que c'était mieux d'avoir une
17 communication directe avec le sergent O'Brien, non pas par la radio, mais par...
18 autrement. Alors, comment faites-vous l'équilibre entre ça, entre le... et... est-ce que
19 vous me suivez? On dirait que vous voulez éviter la confusion.

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense que la question ici, c'est que
21 parfois, dans tout insistant incident critique, il y a parfois des... un défi pour s'assurer
22 que tout le monde n'intervienne pas sur la radio parce qu'il y a des informations
23 essentielles à partager, alors on essaye, dans la mesure du possible, de s'assurer que
24 les ondes soient libres pour cela, mais lorsqu'on a plusieurs personnes qui travaillent
25 ensemble, qui donnent des instructions et qui se donnent des instructions similaires, il y
26 a de la valeur à cela.

27 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous étiez conscient des plans qui
28 étaient mis en place et ce que vous essayiez de faire, c'est de vous abstenir d'ajouter

1 une autre voix sur les ondes de la radio.

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense que ça ne m'aurait pas aidé
3 à atteindre mes buts et en intervenant à la radio. À ce moment-là, Brian contrôlait les
4 ressources et je considérais qu'il faisait un très bon travail et je ne me souviens pas
5 d'avoir entendu beaucoup d'interventions de la part du sergent O'Brien, pour être franc,
6 mais il y avait beaucoup de choses qui se passaient à ce moment-là, alors faire
7 attention à qui disait quoi, c'était un peu difficile étant donné les autres choses, les
8 autres tâches « à laquelle » je vaquais à ce moment-là.

9 **Me ANNA MANCINI:** En ce qui concerne la planification et les
10 discussions de manière plus large, il y a eu des discussions à la radio et aussi,
11 j'imagine, aussi au détachement de Bible Hill en ce qui concerne les évacuations. Est-
12 ce que vous vous souvenez de ces discussions en ce qui concerne les options relatives
13 aux évacuations?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Une des fonctions que j'ai
15 remplies lorsque je suis arrivé au détachement, mais je vais reculer un peu. Lorsque je
16 suis arrivé, j'ai rencontré Allan Addie (phon.), et les deux, ils travaillaient sur... sortaient
17 des cartes et Al coordonnait les ressources, combien de ressources il avait et il
18 établissait où il se... où les éléments du contrôle de périmètre se trouvaient, et j'ai fait
19 une vérification d'une liste de vérification d'une poste de commandement. Ça faisait à
20 peu près une heure que le poste... que nous étions là, c'est... la situation était encore à
21 ses débuts, il n'y avait comme... ça faisait à peu près une heure, alors je vérifiais une
22 liste de vérification pour nous assurer est-ce que nous avons identifié le... l'avons-nous
23 isolé, est-ce que nous avons un bon contrôle de périmètre, est-ce que nous avons des
24 options de force létale disponibles, et à un moment donné, est-ce que nous évacuons
25 les gens ou est-ce que nous demandons aux gens de se... rester en abri. Et il fallait
26 s'assurer que nous avons des plans de réaction en place.

27 Alors, je parcourais cette liste de vérification pour m'assurer que
28 nous allions dans la bonne direction à ce sujet et nous avons parlé d'évacuation au lieu

1 de... et par rapport à rester à l'intérieur, pour moi, ce n'était pas un bon moment
2 d'évacuer. Je savais qu'il y avait des gens qui quittaient plutôt et, parmi eux, il y aurait
3 pu avoir le suspect. Alors ça, c'est quelque chose qui était communiqué avec les gens
4 qui travaillaient sur le contrôle de périmètre, et j'étais conscient que le personnel du
5 STO utilisait un système d'appels 9-1-1 pour avertir les résidents que cela se déroulait
6 et pour qu'ils se mettent à l'abri sur place.

7 **Me ANNA MANCINI:** Alors, vous aviez l'impression que le
8 personnel avait un système d'appels 9-1-1 en place?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je n'étais pas certain du
10 fonctionnement de ce système, mais j'ai compris qu'ils utilisaient un système d'appels
11 9-1-1 pour rejoindre les gens dans leurs résidences dans le secteur et je pense que...
12 je pensais que c'était ce qui se produisait.

13 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous vous rappelez c'est après de
14 quoi que vous avez compris cela?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est le sergent d'état-major
16 MacCallum qui m'avait dit ça. Je lui avais demandé de faire de son mieux, qui était là et
17 qui était parti afin qu'on puisse comprendre qui était encore dans les résidences et qui
18 serait parti et là où il se retrouverait.

19 **Me ANNA MANCINI:** Alors, ce n'est pas jusqu'à ce que bien plus
20 tard que vous êtes arrivé, que vous êtes devenu au courant du fait que cette
21 technologie n'existait pas au STO, que ça n'existait pas dans la forme que vous
22 imaginiez à l'époque... sous la forme, plutôt.

23 Alors je vais vous parler davantage sur quoi vous avez fait
24 référence au sujet des rôles du sergent d'état-major MacCallum et Carroll quand vous
25 arrivez au détachement de Bible Hill. Vous avez indiqué que le sergent d'état-major
26 MacCallum était impliqué à... était sur l'ordinateur, il faisait de la... il s'occupait des
27 cartes.

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

1 **Me ANNA MANCINI:** Vous vous rappelez des discussions au sujet
2 des cartes et des cartes disponibles à vous ? Et de faire des cartes de la région ?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Après ma réunion initiale avec eux, j'ai
4 reçu un appel en fait, de Dave Lilly. Alors cet appel téléphonique m'a distrait, celui de
5 Dave, et ce n'était pas bien longtemps après mon arrivée. C'était en ce qui avait trait à
6 ce qui se passait sur la scène même. Alors Dave véhiculait des renseignements au
7 sujet de l'une des victimes et le suspect potentiel qui aurait pu être impliqué.

8 Alors il a partagé des renseignements avec moi en ce qui a trait à
9 ce qu'il pensait être une relation entre Gabriel Worthman et l'une des victimes et dans
10 les journées récentes, certains des comportements de Gabriel Worthman à l'endroit de
11 cette victime-là lui avaient indiqué que leur relation était rendue difficile. D'après ce que
12 j'avais compris, le renseignement venait de l'épouse de Dave, une collègue de la
13 victime et je pense qu'elle avait partagé cela avec l'épouse de... son épouse. En fait, il
14 disait que cette personne-là elle était, on dirait en anglais « *crept out* », trouvait bizarre
15 Worthman. Alors le nom de Worthman est apparu comme un suspect très tôt pendant
16 l'événement.

17 Je connaissais le nom, mais Dave l'a confirmé et là, cela est
18 devenu parti du rôle du sergent d'état-major MacCallum, c'est d'établir un profil de
19 l'individu. Alors une des choses que nous devons faire, c'est de s'assurer qu'on a tout
20 ce dont on... les outils disponibles afin que l'incident en situation de crise a tout ce qu'il
21 faut pour s'orienter au niveau de l'individu avec lequel on doit se... est impliqué. Alors
22 cela fait partie de son rôle d'établir le profil, obtenir des cartes de la zone afin que
23 quand on arrive au poste de commandement, le commandant en situation de crise
24 puisse avoir tous ces renseignements-là à leur disposition.

25 **Me ANNA MANCINI:** Alors avant l'appel avec le sergent Lilly, vous
26 êtes arrivé au poste de commandement et à ce stade-là, le sergent d'état-major
27 MacCallum tente de trouver des cartes de la zone avant d'élaborer le profil de l'auteur
28 plus tard. Mais d'emblée il voulait comprendre les cartes, c'est ça ?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est ce que je pense qu'il faisait.
2 Avant mon arrivée, j'ai tellement de renseignements maintenant que je n'avais pas à
3 cette époque-là, c'est difficile de séparer ce que je sais maintenant, ce que je savais à
4 l'époque, mais mon souvenir est que oui, c'est sur quoi il travaillait.

5 **Me ANNA MANCINI:** Alors Madame la registraire, si vous pouviez
6 s'il vous plait mettre le paragraphe 156 du document fondamental et le mettre à l'écran.
7 Merci bien. Alors voilà, c'est tiré de votre entretien avec la Commission des pertes
8 massives.

9 « Alors le sergent d'état-major Halliday a expliqué
10 qu'il était en charge de l'opération dans son ensemble
11 à ce stade-là. Arrivé à Bible Hill, il est décidé que le
12 sergent d'état-major Rehill continue de contrôler les
13 ressources sur le terrain comme un commandant en
14 situation de crise *ad hoc*. Alors quand je suis arrivé là,
15 Al Carroll était dans son bureau était à la radio et
16 travaillait sur son ordinateur. Addie MacCallum était
17 au poste de travail en train de rassembler des
18 renseignements et ainsi de suite. J'ai été à la salle de
19 conférence du détachement de Bible Hill, à ce stade-
20 là on me fait savoir que Brian Rehill, le gestionnaire
21 de risque, contrôle les ressources. Il était finalement
22 le commandant en situation de crise *ad hoc*. Il y avait
23 pas mal de travail de soutien qui devait être fait pour
24 s'assurer qu'on réagisse à l'incident de façon la plus
25 efficace. J'ai décidé que Brian, continue d'occuper ce
26 rôle-là, afin que lui contrôle les ressources afin que je
27 puisse focaliser sur le plan d'ensemble. Alors quand
28 j'arrive, je suis en charge de l'opération dans son

1 ensemble, ce qui se passait. »

2 Je sais que c'est répétitif, mais je veux revenir vers cette question
3 des rôles et des responsabilités. Alors d'après ce que je comprends, le gestionnaire de
4 risque Rehill est le commandant en situation de crise *ad hoc*, jusqu'à l'arrivée du
5 commandant en situation de crise. Vous avez dit que vous étiez chargé de l'opération
6 dans son ensemble et il y a d'autres membres au détachement aussi, Al Carroll, Addie
7 MacCallum. Pourriez-vous nous offrir une certaine notion de la différence entre
8 commandant en situation de crise *ad hoc*, Rehill, et votre vue, perception en charge de
9 l'ensemble des opérations.

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Lorsque l'appel est entré et Brian s'est
11 mis à contrôler les ressources, c'est le commandant en situation de crise *ad hoc*. Alors
12 il contrôle qui va où, qui fait quoi et il coordonne les interventions. Mon poste, en tant
13 que sous-officier responsable des opérations par intérim et la personne senior, j'avais la
14 responsabilité englobante pour tout ce qui se passait. Alors mon rôle était d'avoir une
15 compréhension de ce qui se passe et de s'assurer que des gens occupent des rôles qui
16 comblent leurs fonctions d'une façon qui soutien le succès de... la réussite de
17 l'opération.

18 Et dans ce cas, étant donné que Brian avait la meilleure
19 conscience situationnelle de toute personne en fait, en ce qui a trait aux
20 renseignements qui étaient déjà rentrés, il était sur le terrain, qui était sur le terrain, où
21 ils étaient, sur quoi ils étaient affairés. Pour moi, c'était logique qu'il garde la continuité,
22 qu'il assure la continuité. Au niveau de rassembler un profil et de créer des plans de
23 sortie, cela c'était la responsabilité de Addie et j'ai demandé au sergent d'état-major
24 Carroll d'être en charge des ressources pour les points de confinement et d'évaluer les
25 processus de point de contrôle de confinement si c'était efficace, si c'était adéquat, s'il
26 nous fallait d'autres ressources pour aborder cet enjeu-là.

27 Alors le sergent O'Brien aidait à la radio quand je suis
28 premièrement arrivé, je n'étais pas au courant du fait qu'il travaillait de chez lui. Ce

1 n'était pas jusqu'à ce que j'arrive que j'étais au courant du fait qu'il travaillait depuis
2 chez lui. Alors franchement à ce stade-là, j'étais heureux que sergent O'Brien soutienne
3 le sergent d'état-major Rehill, dans le cadre des événements même. Tout le monde
4 avait un rôle, tout le monde avait une fonction, tout le monde connaissait leur rôle, selon
5 moi. Il n'y avait pas d'erreur là-dedans. Et selon moi, ils arrivaient à faire leurs fonctions
6 bien et faisaient ce qu'ils devaient faire pour aborder ce qui se passait. Ou traiter de ce
7 qui se passait.

8 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que je peux vous demander au sujet
9 de la technologie qui vous est disponible au détachement de Bible Hill, vous arrivez,
10 vous apprenez ce qui se passe. Il y avait eu des efforts, d'après ce que je comprends
11 pour obtenir ou d'utiliser la pictométrie [sic]. Étiez-vous au courant de ces efforts-là,
12 étiez-vous impliqué dans ces efforts-là ?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je n'étais pas impliqué moi-même
14 dans ces efforts-là, mais je suis au courant du fait que le sergent d'état-major
15 MacCallum cherche à accéder à cette base de données.

16 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce qu'il vous a fait savoir s'il a eu du
17 succès ou s'il n'avait pas de succès ?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Nous n'avons pas pu y accéder, je ne
19 sais pas pourquoi, je ne sais pas c'est quoi l'enjeu. Mais je ne pense pas qu'il a pu y
20 accéder et j'ignore pourquoi.

21 **Me ANNA MANCINI:** Pouvez-vous me dire à quelle cartographie
22 vous avez eu recours ?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Alors oui, une des cartes qui m'a été
24 présenté, c'était une carte que Al avait enlevé du mur du détachement, une qui avait été
25 fournie par la municipalité, de la disposition du district. D'autres cartes que j'ai vues à
26 cette époque-là c'est, on y ferait probablement référence comme une vue normale de
27 Google Map. On voit la configuration des routes plutôt que la géométrie et plutôt que la
28 topographie. Ce n'était pas la vue satellite.

1 **Me ANNA MANCINI:** Sans la végétation...

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est ça.

3 **Me ANNA MANCINI:** D'accord. Alors, vous avez la carte qui avait
4 été enlevée du mur et la vue normalisée de... normale de Google Map.

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est ce dont je me rappelle. Je
6 pense que j'ai dit dans mon entretien, j'ai regardé plusieurs cartes pendant cette soirée-
7 là, mais c'est ma recollection [sic], mon souvenir de ce qui s'est passé d'emblée, en
8 fonction des renseignements qui m'avaient été fournis. Bon, c'est ce dont je me
9 rappelle. C'est vrai que ça pose défi.

10 **Me ANNA MANCINI:** Oui, certainement. C'est comme au mieux de
11 votre souvenir, c'est sûr. Alors autre technologie, je me demande si c'était disponible à
12 cet emplacement-là. Les ordinateurs dans le détachement, est-ce qu'ils peuvent
13 accéder à CIIDS ou Kits (phon.) ? Alors cela aurait permis de visionner l'emplacement
14 des véhicules policiers qui ont des postes de travail mobile et ainsi des GPS ?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Ce système-là est disponible et je
16 pense que cela montre les autopatrouilles qu'ils disposent d'un poste de travail mobile.
17 J'ai utilisé CIIDS quand j'étais à Goose Bay, ça fait bien longtemps. Je n'utilisais pas
18 CIIDS beaucoup, alors je suis sûr que la technologie a évolué de façon importante. Je
19 ne peux pas vous indiquer qu'est-ce qui est disponible, mais je sais que c'est disponible
20 dans le détachement, certainement.

21 **Me ANNA MANCINI:** C'est disponible au niveau du détachement,
22 mais vous n'étiez pas beaucoup familier, vous ne l'avez pas utilisé ?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, pas récemment.

24 **Me ANNA MANCINI:** alors au niveau des accès aux journaux CAD
25 dans le détachement. Pouvez-vous passer en revue les renseignements que les
26 preneurs d'appels ont... rencontrent lorsqu'ils prennent des appels. Est-ce que c'était
27 disponible dans le détachement ?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'était disponible dans le système

1 Pro's (phon.).

2 **Me ANNA MANCINI:** Le système électronique de signalement.

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Je pense qu'une fois qu'un
4 dossier est ouvert dans Pro's, que l'on pourrait repasser ce qui avait été catalogué dans
5 le dossier à partir du système 9-1-1.

6 **Me ANNA MANCINI:** Alors est-ce que vous y accédez au bureau
7 du détachement de Bible Hill ?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne sais pas, je ne l'ai pas vu
9 personnellement.

10 **Me ANNA MANCINI:** Et avez-vous un commentaire quelconque au
11 sujet de la technologie de rassemblement... de collecte de renseignements et de sa
12 disponibilité au détachement de Bible Hill ? Est-ce qu'on aurait pu s'en servir de façon
13 plus efficace ou est-ce qu'il y avait des obstacles à l'utilisation de cette technologie ?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense que n'importe quand
15 lorsqu'on a l'occasion d'avoir une réflexion sur un tel événement et les occasions pour
16 en tirer des leçons. Si cela avait été avantageux à ce stade-là, c'est difficile de le dire à
17 ce stade-ci. Mais certainement il y a toujours des occasions pour la réflexion au sujet de
18 ce qu'on a fait et qu'est-ce qu'on a pour arriver à faire mieux à l'avenir.

19 **Me ANNA MANCINI:** Mais ma question, en regardant vers l'avenir,
20 pensez-vous que l'utilisation du système CAD ou CIIDS, du système CIIDS, ou par le...
21 et s'assurer que la pictométrie [sic] était disponible. Est-ce que cela aurait été
22 avantageux pour réagir à cette crise ?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense que la pictométrie [sic]
24 certainement aurait fourni un portrait, une vue plus claire de ce que nous connaissions
25 au niveau de la géographie et de la topographie que ce qu'on a fini par utiliser,
26 certainement.

27 **Me ANNA MANCINI:** Alors je vais passer maintenant à un autre
28 sujet. Il est 10 h 55, je suis à votre disposition au niveau de quand vous voulez faire une

1 pause du matin. Je peux également continuer pour changer de sujet.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors ce serait un bon moment
3 pour une pause. Ce serait une pause de quinze minutes. Merci.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont en
5 pause et reprendront dans quinze minutes.

6 --- **L'audience est en pause à 10 h 56**

7 --- **L'audience est reprise à 11 h 13**

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

10

11 **Me ANNA MANCINI:** Merci Commissaire en chef, je demanderais
12 que le sergent d'état-major Halliday reprenne sa place. Merci Monsieur et merci de
13 votre patience au fur et à mesure de mes questions.

14 Je voulais passer à la discussion sur les services aériens. Ce que
15 j'ai compris c'est que tout de suite après votre arrivée au détachement de Bible Hill à
16 11 h 55 vous avez reçu une communication de la STO comme quoi que les services
17 d'appuis aériens n'étaient pas disponibles.

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

19 **Me ANNA MANCINI:** Pourquoi avez-vous demandé ces services
20 de l'air et en quoi est-ce que cela a compliqué la réponse ?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et bien j'ai reçu un appel d'un membre
22 du personnel de la STO qui m'a averti que l'hélicoptère de Moncton n'était pas
23 disponible. Cet équipement était important pour moi, car il contenait un dispositif
24 infrarouge qui permettait de retrouver les signatures de chaleur. Donc étant donné la
25 situation sur le terrain, on cherchait quelqu'un qui semblait être en train de tuer des
26 gens dans la collectivité et il me semblait que cela pourrait être un outil à valeur ajoutée
27 pour nous, pouvoir retrouver la personne de l'air peut-être l'isoler et le neutraliser. Mais
28 quand j'ai su que cet équipement n'était pas disponible, j'ai demandé à M. MacCullum

1 de chercher si d'autres... pour voir si d'autres dispositifs infrarouges à balayage frontal
2 étaient disponibles. Des IRF. Et on m'a informé aussi, parce que j'aurais demandé
3 quelque chose par le biais de... j'aurais demandé un hélicoptère par le centre de
4 sauvetage. Et malheureusement, ces hélicoptères n'étaient pas disponibles non plus.
5 La seule option qui me restait était un avion privé ou le ministère des Ressources
6 naturelles. Leur avion. Mais ces avions n'allaient pas être disponibles avant la lueur du
7 jour, donc quand j'ai su que ces équipements n'étaient pas disponibles, j'ai passé à la
8 prochaine question.

9 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que cela vous a étonné que les
10 services de l'air de la Division J n'étaient pas disponibles ?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'étais déçu, bien sûr, car c'était un
12 équipement qui aurait pu nous donner une certaine valeur. On ne saura jamais si cet
13 équipement aurait pu nous aider. Mais pendant ma carrière dans ma GRC il y a des
14 moments où certains équipements ne sont pas disponibles. Il y a eu des occasions où
15 j'ai demandé les services de l'hélicoptère en ma qualité comme commandant de
16 détectives et cet équipement n'était pas disponible. Peut-être que le pilote avait volé...
17 avait fait ses heures, ou que l'avion était en train de se faire réparer ou qu'il y avait
18 d'autres problèmes.

19 **Me ANNA MANCINI:** Et vous avez été d'avis que l'hélicoptère qui
20 allait pouvoir prendre son vol pendant le jour avait la capacité... et vous avez aussi
21 avisé les différentes instances de la demande des... des services – donc le DPO, par
22 exemple.

23 **Me ANNA MANCINI :** Et est-ce qu'on vous a suggéré d'autres
24 choses – qu'il y avait peut-être d'autres alternatives?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY :** Je n'ai pas reçu de telles orientations.
26 Donc, il avait avisé les opérations criminelles, par exemple. Mais j'avais besoin de
27 l'hélicoptère, donc je devais passer à autre chose – alors non, je n'ai rien reçu de plus.

28 **Me ANNA MANCINI :** Et qu'est-ce qui vous a fait penser au MRN

1 au lieu de songer à Montréal, par exemple, l'administration de la GRC à Montréal?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh bien, le MRN était plus proche et
3 aurait pu mettre un avion dans l'air plus rapidement que si on devait faire appel à un
4 autre détachement. J'avais besoin de l'équipement là et non pas cinq ou six heures plus
5 tard. Donc, j'ai dû passer à autre chose.

6 **[PAS D'INTERPRÉTATION]**

7 ... j'ai eu l'opportunité d'avoir des cartes. Il y avait d'autres cartes
8 sur la table, il y avait des cartes dessinées à la main qui montraient exactement où se
9 trouvait le contrôle de périmètre et où se trouvaient les gendarmes. Et il y avait aussi
10 l'emplacement des édifices qui avaient été brûlés.

11 **Me ANNA MANCINI** : Oui, je demanderais à la greffière si elle
12 pourrait ... si elle pouvait présenter le document COMM832. Je crois que vous vous
13 référez à ce document. Est-ce que nous pouvons le mettre à l'écran? Alors, ceci semble
14 être une carte dessinée à la main. Est-ce que vous vous souvenez de cette carte et est-
15 ce que vous pouvez dire où cette carte a été créée?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Ce n'est pas une carte à la main,
17 c'est la copie d'une carte. Je ne sais pas d'où elle vient, mais c'était une carte que nous
18 avions qui avait été fournie pour identifier qui était où; la marque rouge que vous voyez,
19 c'est... indique ce que je dirais la zone chaude, où il y avait de l'activité, où étaient
20 centrés les incidents et les gendarmes étaient placés à différents endroits du périmètre.

21 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous avez vu cette carte au poste de
22 commandement et est-ce que vous avez... c'est votre... c'est vous qui avez écrit les
23 indications sur cette carte?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, ce n'est pas mon écriture. Donc,
25 il y a la zone chaude et l'emplacement des membres de l'équipe dans le périmètre. Le
26 sergent d'état-major Carroll avait cette tâche; j'ai mis mes initiales au bas le 19 avril et
27 je savais que cette carte serait utilisée lors de la révision requise, alors j'ai indiqué que
28 j'avais vu cette carte en mettant, en apposant mes initiales.

1 **Me ANNA MANCINI** : Madame la préposée aux registres, pourriez-
2 vous maintenant sortir le document 833? C'est lorsque vous... dites-moi, est-ce qu'ici,
3 nous avons une carte faite à la main?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : C'est la carte à laquelle je me
5 réfèrais, oui. Et encore une fois, cela décrit l'emplacement des personnes chargées du
6 contrôle de périmètre et je me souviens des noms des personnes qui ont été biffés; ce
7 sont les personnes qui étaient à l'origine à ces différentes positions. Et ensuite, nous
8 avons les noms des personnes qui les ont remplacées ou que nous avons demandé de
9 remplacer ces personnes dans le contrôle du périmètre.

10 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que cette carte était au poste de
11 commandement sur un mur ou comment travaillez-vous avec cette carte?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Cette carte était sur une des tables
13 des espaces de travail que nous avons, qui nous permettaient de voir qui était où et
14 pour... suivre la situation et contrôler.

15 **Me ANNA MANCINI** : Diriez-vous qu'en termes de poste de
16 commandement et de révision, jusqu'à un certain point, la carte faite à la main semble
17 rudimentaire, eut égard à ce qui se passait? Est-ce que... il y a-t-il un commentaire là-
18 dessus? Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous utilisiez une carte à la main au
19 lieu d'un autre outil?

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Il y avait d'autres cartes qui ont été
21 utilisées – comme par exemple, la vue satellite de Google que nous avons au poste de
22 commandement. Cela a peut-être été produit, encore une fois, une carte faite à la main
23 était utilisée jusqu'au moment où on pourrait utiliser un autre outil plus... plus adéquat,
24 mais je ne sais pas. Et je ne sais pas qui l'a produit non plus.

25 **Me ANNA MANCINI** : Masi vous vous souvenez de l'avoir vue?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, certainement.

27 **Me ANNA MANCINI** : Madame la préposée aux registres, pouvez-
28 vous maintenant présenter le paragraphe 344 du document fondamental?

1 Alors, ici, c'est une citation de votre entrevue en ce qui concerne la
2 reconnai... une reconnaissance :

3 « Alors, le sergent Halliday a dit à la Commission
4 que les unités ont été déplacées à Brown Loop pour
5 sceller la route Blueberry Field, qui sort de
6 Portapique, après qu'ils ont considéré la possibilité
7 qu'il aurait... que la piste a été utilisé à pied ou dans
8 un véhicule tout-terrain. Et je me souviens d'avoir
9 regardé de l'autre côté de la route et j'ai dit « Qu'est-
10 ce que c'est? » Ça semblait être une route et je ne
11 me souviens pas qui était là, je ne me souviens pas,
12 mais c'était évident que ce n'était pas une route,
13 mais c'était un champ qui menait à un cul-de-sac.
14 Mais s'il y a un véhicule tout-terrain ou si c'est
15 quelqu'un qui se déplace à pied, plaçons une auto à
16 cet endroit pour empêcher... pour que ça fasse
17 partie du contrôle de périmètre. Il y avait une sortie et
18 une entrée de cette zone. »

19 Est-ce que vous pouvez nous donner du con... un peu de contexte
20 en ce qui concerne comment la sortie de Brown Loop et le chemin de la Bleuetière a
21 été observé et comment vous avez fait ces commentaires?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Alors, je vais retourner au
23 détachement d'abord pour donner un peu de contexte. Avec les cartes que j'ai vues au
24 détachement et l'information dont je disposais de la connaissance locale et c'était...se
25 promenait du... sergent d'état-major Carroll et ce qui venait du STO également. Il n'y
26 avait qu'une sortie et entrée à Portapique et c'était la route principale où nous avons un
27 contrôle de périmètre. Et il y avait cette boucle brune, cette *brown loop*; il y avait un
28 point d'accès. Alors, j'étais satisfait que notre contrôle de périmètre était disposé de

1 sorte que quiconque se sauvait par véhicule n'aurait aucun moyen de sortir du village.
2 Je reconnaissais bien sûr que c'est une zone relativement éloignée, qui est entourée
3 d'eau sur plusieurs côtés et de l'autre côté, il y a des champs – alors quiconque voulait
4 se sauver à pied ou en utilisant un autre mode de transport comme un VTT ou autre
5 aurait eu beaucoup d'occasions de se sortir de la zone, si c'était ce qu'il voulait faire,
6 simplement parce qu'il n'y avait pas de moyens de sceller ce territoire, étant donné le
7 terrain.

8 Et au poste de commandement, il y a... il y avait une évaluation et
9 une révision constante de ce qui se passait. Et il y avait une menace importante qui
10 émanait de cette zone, ce qui suggérait que quiconque était... causait ces choses était
11 probablement encore dans la zone. Et il y a eu des coups de feu après que nos
12 membres avaient été sur place et aussi des explosions et aussi, on avait entendu parler
13 de *flashlights* dans le bois et qui montraient que l'individu était probablement encore
14 dans la zone.

15 Et c'est pour cela que l'équipe de réponse, le groupe tactique
16 d'intervention qui cherchait cette personne ou ces personnes qui étaient les auteurs...
17 alors, durant notre évaluation ce soir-là, j'ai eu... j'ai pu voir une carte avec Google,
18 Google Earth sur l'un des gros écrans au poste de commandement. Et je me souviens
19 de voir ce qui semblait une ligne blanche qui était reliée à Brown Loop. Et je l'ai signalé
20 à Allen et Addie et « Qu'est-ce que c'est que ça? Il pourrait y avoir un point de sortie
21 là ». Et à ce moment-là, on pensait qu'il n'y avait pas de route là et personne ne pouvait
22 sortir par là, peut-être à pied ou dans un véhicule tout-terrain ou autre de ce type.

23 Mais je sentais que pour être prudents, nous devrions poster un
24 élément de notre contrôle de périmètre sur là. C'est une observation que j'ai faite pour
25 être sûr, par mesure de prudence et pour éviter un problème éventuel.

26 **Me ANNA MANCINI** : Alors, vous allez voir... alors, vous avez vu
27 cette ligne qui était le chemin de la Bleuetière. Est-ce que c'était... vous étiez au
28 détachement ou au poste de commandement?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je ne pense pas que j'avais la
2 vue satellite au bureau, mais je me souviens d'avoir eu cette vue au poste de
3 commandement.

4 **Me ANNA MANCINI** : Alors, et vous l'avez observée et vous avez
5 soulevé l'existence de cette ligne blanche et vous avez dit qu'il fallait peut-être agir en
6 conséquence au niveau du contrôle de périmètre.

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Et la décision a été qu'on a dit qu'une
8 auto ne pourrait pas sortir par là, mais une personne à pied ou en VTT pourrait.

9 **Me ANNA MANCINI** : Je comprends que vous avez aussi
10 communiqué avec Angela McKay; c'est le sergent par intérim des crimes majeurs dans
11 la nuit du 18 avril?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, c'est lorsque j'étais au
13 détachement de Bible Hill. J'ai demandé... j'ai donné les responsabilités à Addie et Al et
14 j'ai pris l'appel de David Lilly et j'ai eu la réponse que l'hélicoptère n'était pas disponible
15 et je regardais encore une fois l'importance des événements. Au poste de
16 commandement, l'importance des événements était plus avancée qu'au détachement
17 de Bible Hill parce qu'ils avaient accès à plus d'informations. Alors, j'ai décidé d'appeler
18 l'unité ou le groupe des crimes majeurs et... pour qu'ils soient... puissent intervenir le
19 plus tôt possible parce que c'était évident à ce moment-là qu'on aurait besoin de leur
20 appui pour gérer une enquête une fois que les lieux étaient sécurisés.

21 Et il y avait la collecte d'informations, le développement de profils et
22 autres... d'autres activités qu'ils pourraient faire pendant que nous étions en train de
23 sécuriser les lieux.

24 **Me ANNA MANCINI** : C'était une... pour mobiliser les groupes de
25 crimes majeurs durant un incident sérieux, pouvez-vous nous expliquer, d'après ce que
26 je comprends, ils arrivent par la suite? Est-ce que c'est une procédure normale qu'ils
27 soient mobilisés pendant qu'un incident sérieux est en cours?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Normalement, ils sont mobilisés; on

1 les appelle pour qu'ils viennent une fois que les lieux sont sécurisés, mais à ce
2 moment-là, j'ai pensé qu'on devrait les mobiliser dès que possible pour qu'ils puissent
3 commencer leur travail en ce qui concerne cet événement qui, de toute évidence, était
4 un incident majeur.

5 **Me ANNA MANCINI** : En ce qui concerne les informations des
6 témoins, nous savons qu'à ce moment, lorsque vous êtes arrivé au poste de
7 commandement, nous savons qu'il y avait quatre enfants qui étaient des témoins et
8 avaient été transportés à l'hôpital avec deux officiers. Y avait-il des discussions à ce
9 moment-là pour... en ce qui concerne les informations que ces enfants avaient
10 partagées au poste de commandement et avec les officiers à l'hôpital?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : J'aimerais être clair – pouvez-vous
12 répéter la question? Je sais où vous voulez en venir, mais je veux être sûr de bien
13 répondre. Je m'excuse.

14 **Me ANNA MANCINI** : Alors, ma question : est-ce que vous vous
15 êtes concentré à ce moment-là à... pour le MCU...

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Les enfants avaient été contenus
17 dans la maison pendant un certain temps jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de
18 ressources présentes. Alors, par mesure de prudence, à ce moment-là, on a décidé de
19 les évacuer et même à ce moment-là, c'était relativement risqué, mais il y avait aussi un
20 risque si on les laissait là, et au milieu de ce processus, il y a eu d'autres coups de feu,
21 ce que l'on pensait être des coups de feu, alors nous avons interrompu cette évacuation
22 pendant un certain temps. Ma préoccupation avec les enfants était centrée sur leur
23 sécurité que de les interviewer. Je n'ai pas demandé à quiconque de les interviewer et
24 je pense que... ce que je pensais, c'est que j'étais concentré sur leur bien-être avant
25 toute chose parce qu'une des tâches que j'avais à faire en ce qui concerne les enfants,
26 c'est de communiquer avec les services communautaires pour leur procurer le soutien
27 dont ils avaient besoin étant donné ce qu'ils venaient de vivre.

28 **Me ANNA MANCINI**: Alors, vous vous souvenez que le sergent

1 Lilly a accompagné les enfants à l'hôpital et s'en est occupé. Est-ce que vous vous
2 rappelez qu'il est retourné au poste de commandement après, par la suite?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, je m'en souviens. Je ne me
4 souviens pas des conversations que nous avons eues – en ce qui concerne les soins
5 des enfants, c'est tout.

6 **Me ANNA MANCINI:** Alors, les membres IARD avaient été
7 évacués aux alentours de 3 heures du matin, ils étaient au poste de commandement
8 pour un débriefage.

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'était aux alentours de 3 h 30.

10 **Me ANNA MANCINI:** Ils sont arrivés avec Clinton Ellison qui avait
11 également été... fait l'objet d'une extraction.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Oui, j'avais pas fait d'affaire avec
13 Clinton, je pense c'était Josh Pennoyer qui avait la mission, c'est un autre des membres
14 sur les lieux, alors c'était lui qui avait la mission de traiter avec Ellison et un membre
15 avait été attribué la mission d'obtenir des renseignements de ce témoin-là.

16 **Me ANNA MANCINI:** Est-ce que vous vous rappelez d'avoir reçu
17 des renseignements?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Il n'avait rien à offrir compte tenu de
19 ce qu'on cherchait. Il n'avait pas de renseignements à nous fournir.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et après, suite... pendant le débriefage, vous
21 vous êtes rendu compte qu'il y avait deux témoins, Andrew MacDonald et Kate
22 MacDonald à Portapique.

23 Et Madame la registraire, pourriez-vous nous mettre à l'écran le
24 paragraphe 371.

25 Vous avez trouvé une mission à Caporal Rose Berthiaume de faire
26 un entretien avec monsieur MacDonald, c'est ça? Au paragraphe 371 :

27 « À 6 heures du... le caporal Rose Berthiaume a dit
28 au sergent d'état-major Halliday qu'Andrew

1 MacDonald avait fait l'objet d'un entretien. Selon les
2 notes du sergent d'état-major Halliday, monsieur
3 MacDonald a dit qu'il a vu l'auteur fuir dans une Ford
4 Taurus dans la direction opposée de la police et que
5 monsieur MacDonald pensait que le suspect était...
6 se trouvait encore à Portapique parce qu'il avait fui
7 dans le sens opposé de la police et il n'avait nulle
8 autre façon de sortir bien que qu'est-ce que la police
9 l'avait bloqué. MacDonald ne peut pas voir une autre
10 façon qu'il pourrait sortir de la zone. »

11 Les notes ont continué :

12 « Les renseignements que tous les possessions
13 chères du suspect sont incendiées, les motocyclettes,
14 outils, toute la structure de l'entrepôt. »

15 L'info... les renseignements véhiculés au CIC pour leur information,
16 ça s'est rend... (inaudible : saut audio)... le caporal Rose Berthiaume?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

18 **Me ANNA MANCINI:** Et plus tard, vous avez appris que ces
19 renseignements-là n'étaient pas tout à fait justes, n'étaient pas une réflexion juste de la
20 déclaration de Andrew MacDonald, en ce qui a trait aux descriptions du véhicule
21 notamment.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Alors, quand j'ai parlé avec le
23 caporal Berthiaume, ce qui est contenu dans mes notes, ce dont... c'est ça, ce dont je
24 me rappelle de notre discussion. Il est important, il me semble, d'indiquer à ce stade-ci
25 qu'arrivé à ce moment-là du matin, on avait signalé qu'il y avait une voiture identifiée de
26 la GRC et peut-être un agent de la GRC qui était impliqué. Ce renseignement-là
27 (inintelligible) sur l'implication de Dave Lilly avait été infirmé assez tôt au début de la
28 soirée. Nous avons vite appris au début... pendant la soirée en fonction des

1 renseignements reçus (inintelligible) partis de la scène de la part des membres qu'il
2 avait été témoin d'un véhicule qui était... correspondait à la description d'une Taurus
3 blanche qui brûlait sur les scènes, les lieux, et il pensait que c'était associé aux
4 événements. Comme l'enquête a continué, au début de... vers le commencement de la
5 soirée, on savait que le suspect avait trois Ford Taurus qui étaient inscrites en son nom
6 et l'âge de ces Taurus-là était... correspondait à des voitures de police mises hors
7 service et l'une d'entre elles a été située... un véhicule qui correspondait à la
8 description qu'on pensait était rattaché à l'auteur, au suspect, par les membres qui y
9 étaient, et le deuxième véhicule a été situé à la résidence de Gabriel Wortman dans la
10 rue Portland à Dartmouth, et dans les petites heures du matin du 19, un troisième
11 véhicule a été situé à un chalet que l'on pensait être la propriété de Gabriel Wortman.

12 Alors, pendant de nombreuses heures pendant le matin, il y avait
13 trois véhicules qui correspondaient à une description qui ressemblait à celles... aux
14 descriptions des témoins qui avaient appelé, par les membres sur les lieux qui les
15 voyaient véritablement, par les membres de la police régionale d'Halifax qui ont vu ce
16 véhicule dans le stationnement de la résidence du suspect, et moi, j'ai une idée de lui
17 que les trois véhicules qui étaient inscrits à Gabriel Wortman, donc on les avait situés,
18 qu'il était probable qu'on les avait situés parmi ces scènes-là et je pensais que ceux
19 d'entre nous dans le poste de commandement partageaient le même avis ou plus ou
20 moins le même avis que les véhicules du suspect qui avaient été inscrits, enregistrés,
21 trois véhicules de nature semblable qui étaient incendiés, deux étaient incendiés et
22 l'une à sa résidence, on n'avait pris en compte tous ces véhicules-là. Alors, le
23 renseignement sur le fait qu'il y a une voiture identifiée était... une voiture de police
24 identifiée était impliquée.

25 Il est très important de comprendre ce que nous savions à ce
26 stade-là comparé à ce que l'on sait maintenant relatif à ce véhicule-là et de circuler
27 dans ces renseignements-là et déchiffrer tout ce qui se passait pour faire des... tirer
28 des conclusions raisonnables. Il y avait eu des renseignements conflictuels, il y avait

1 certains qui disaient que c'était une voiture de police identifiée, d'autres... moi-même, je
2 sais par l'entremise de mon propre vécu, qu'il y a plusieurs voitures mises hors
3 commission en Nouvelle-Écosse, surtout ici en Nouvelle-Écosse, il semble d'être très
4 populaire, notamment dans les régions rurales, et il y a eu des occasions où les
5 voitures mises hors service ont des identifications résiduelles, soit la décalcomanie –
6 comme on l'enlève, il y a une sorte d'élément adhésif qui reste le côté d'un véhicule de
7 la GRC –, la plupart des GRC peuvent bien reconnaître la décalcomanie de ces
8 véhicules-là, et parfois, quand la décalcomanie réfléchissante sur le pare-chocs derrière
9 n'est pas enlevée du tout pour une raison quelconque.

10 Alors, c'est des hypothèses que, moi, je formule dans mon esprit en
11 ce qui a trait aux renseignements avec cette voiture identifiée et comment cela était
12 rattaché aux véhicules qui étaient enregistrés en son nom et au niveau de ce qu'on
13 aimerait trouver sur la scène, combiné avec les indices de menaces qui suggéraient
14 qu'il y avait quelqu'un qui était encore dans la région, pour moi, il était raisonnable
15 d'évaluer que le mode de transport qui avait initialement été signalé en était une... était
16 un des véhicules sur la scène que nos membres ont signalé avoir retrouvé.

17 **Me ANNA MANCINI:** Certainement. J'apprécie que les
18 renseignements... que les renseignements dont vous disposiez à l'époque, mais ce
19 que, moi, je me demande, c'est comme vous avez indiqué, avec le recul, nous savons
20 que les enfants Blair et McCully avaient beaucoup de connaissances, avaient fait
21 beaucoup d'observations au sujet de l'auteur et son véhicule... et ses véhicules. Vous
22 êtes d'accord, n'est-ce pas?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

24 **Me ANNA MANCINI:** Et on sait que Andrew MacDonald, sans sa
25 déclaration, a indiqué qu'il s'agissait d'un véhicule avec la décalcomanie et qu'il y avait
26 potentiellement une autre route de sortie de Portapique. On sait... on connaît cela avec
27 le recul. Vous serez d'accord avec moi qu'il s'agit d'un renseignement important.

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** La deuxième route hors de

1 Portapique?

2 **Me ANNA MANCINI:** Qu'il avait indiqué cela, ça aurait été
3 important à l'époque. On le sait maintenant, mais c'était... il s'agit d'un renseignement
4 qui est important.

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Mais je vais reculer un peu. Andrew
6 MacDonald a dit qu'il y avait un deuxième véhicule... route de sortie de Portapique?

7 **Me ANNA MANCINI:** Dans sa déclaration qu'il a fournie à 5 heures
8 du matin au gendarme MacFarlane, il a indiqué, on peut... on peut le mettre à l'écran si
9 c'est nécessaire, mais la indiqué qu'il y avait des décalcomanies sur la voiture et on lui
10 avait demandé s'il y avait d'autres routes pour sortir de Portapique. Je n'ai pas sa
11 déclaration devant moi, désolée, mais il avait indiqué que derrière l'église – je résume –
12 qu'il y avait un autre point d'accès avec un VTT. Alors, c'eût été des renseignements
13 importants à l'époque si vous aviez pu obtenir ces renseignements-là. Est-ce que c'est
14 juste, ça?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

16 **Me ANNA MANCINI:** Alors, ce que, moi, je me demande en
17 regardant vers l'avenir, vous avez... vous vous êtes engagé auprès du groupe des
18 crimes majeurs, est-ce qu'il y a une façon, selon vous, que les renseignements des
19 témoins pourraient être véhiculés de façon plus efficace aux membres au poste de
20 commandement afin que ces renseignements deviennent disponibles plus rapidement?
21 Avez-vous des notions à cet égard?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Bien, je pense qu'à l'époque, quand
23 moi j'ai reçu l'appel de Gerry, je ne suis pas sûr si je lui ai demandé quand il a été...
24 quand il a subi l'entretien, alors j'aurais présumé que c'était un renseignement que je
25 recevais assez rapidement par après. Mon souvenir de mon appel avec Gerry, c'est
26 que le suspect avait conduit vers l'eau et qu'il était emprisonné là-bas, qu'il n'avait nulle
27 part à aller. C'est ça, mon souvenir. Pour moi, ça, c'est un élément de renseignement
28 important parce que cela améliorera... renforçait ma compréhension que... ma

1 notion que le suspect était encore dans cette zone-là avec la voiture.

2 **Me ANNA MANCINI:** Je sais quand Lisa Banfield a été située et
3 interviewée par les gendarmes Brown et Melanson au poste de commandement, est-ce
4 que vous vous rappelez si les renseignements de madame Banfield vous ont été
5 relayés directement des gendarmes Brown et Melanson?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Mm... vers moi? J'ai eu une
7 discussion avec le gendarme Brown, j'ai obtenu des détails de lui en ce qui a trait à sa
8 déclaration, oui.

9 **Me ANNA MANCINI:** Et vous avez certainement pu lui parler
10 directement au sujet de la déclaration qu'il venait de prendre d'elle.

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

12 **Me ANNA MANCINI:** Alors, je vais passer... je vais maintenant
13 parler des communications publiques.

14 Vous avez contacté le gendarme... caporal Croteau vers 5 heures
15 du matin le 19?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** [Non interprété]

17 **Me ANNA MANCINI:** Et vous lui avez demandé de se rendre au
18 poste de commandement.

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

20 **Me ANNA MANCINI:** Alors ça, c'était afin de gérer les médias et
21 vous avez prévu que les médias arrivent sur les lieux. Il n'y avait pas de discussion à ce
22 stade-là du contenu des tweets ou des contenus des messages vers le public dans son
23 sens plus large?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Ce n'était pas une discussion
25 que j'ai eue avec Lisa. À ce stade-là, on abordait une incidence statique, alors j'aurais
26 cru que les médias se pointeraient là éventuellement en posant des questions et je
27 cherchais quelqu'un qui pourrait leur fournir des renseignements, et ainsi, Lisa était
28 demandée... on a demandé à Lisa de se présenter afin qu'elle occupe ce rôle-là.

1 **Me ANNA MANCINI:** D'après ma compréhension, c'était plus tard
2 ce matin-là, vers 7 heures, et c'est à ce moment que Lia Scanlan, la directrice des
3 Communications stratégiques, a contacté le poste de commandement. Il me semble
4 qu'elle a contacté le sergent d'état-major West et il a demandé d'assumer cette
5 mission-là. Est-ce que ça vous rappelle... est-ce que ça correspond à votre souvenir?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, j'ai eu une discussion avec Lia ce
7 matin-là.

8 **Me ANNA MANCINI:** Alors, on va mettre... Madame la registraire,
9 si vous pourriez mettre à l'écran le paragraphe 453-454.

10 Oui, merci.

11 Le paragraphe juste au-dessus, cela indique que le sergent d'état-
12 major West avait parlé à madame Scanlan et elle avait fait... recommandé qu'elle vous
13 contacte.

14 « Et à 7 h 15, le sergent d'état-major Halliday a parlé
15 avec Lia Scanlan, il a fait une mise à jour à l'endroit
16 de Miss Scanlan sur la situation actuelle et lui a
17 conseillé qu'elle prenne contact avec le sergent
18 d'état-major MacCallum. »

19 Est-ce que vous vous rappelez cette discussion spécifique là au
20 téléphone?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'était en ce qui avait trait au fait
22 que il faudrait commencer à envoyer des messages à la collectivité au sujet de ce qui
23 se passait et comment cela allait être communiqué et ce à quoi cela pourrait
24 ressembler.

25 **Me ANNA MANCINI:** Comment ils allaient livrer les messages?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne me rappelle pas que cela faisait
27 partie de la discussion au niveau des plateformes, mais comment nous allions faire
28 savoir aux gens que cela se produisait sans compromettre ce qui se passait ou créer

1 une situation plus difficile pour nous afin de la gérer. C'est ce que nous discussions à ce
2 stade-là.

3 **Me ANNA MANCINI:** Oui. Alors, et les notes indiquent que vous
4 avez renvoyé madame Scanlan vers le sergent d'état-major MacCallum. Est-ce qu'il y a
5 une raison spécifique ou c'est juste pour assigner la tâche?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** À ce stade-là, oui, encore une fois
7 nous avons eu contact avec Lisa Banfield et des renseignements... les
8 renseignements... on obtenait des renseignements sur cette voiture supplémentaire, la
9 voiture... la quatrième voiture identifiée et qui contenait de l'équipement, qui était une
10 sorte de réplique d'un véhicule de la GRC. Alors, du moment que nous avons reçu ce
11 renseignement-là de sa part, c'est-à-dire Lisa Banfield, encore une fois il fallait assigner
12 des missions, que le GTI vérifie les véhicules situés sur les lieux afin de déterminer si,
13 potentiellement, ils avaient des gyrophares et la cloison entre le siège arrière et le siège
14 devant. Les renseignements d'emblée, c'est qu'il y avait des fusils sur le siège devant
15 de la voiture et comme on a obtenu davantage de renseignements dans l'interview, il y
16 a une cloison entre les sièges avant et arrière, il y a des gyrophares sur le toit, et il
17 fallait... on voulait éliminer ou infirmer ou confirmer qu'un des véhicules incendiés aurait
18 pu être potentiellement le véhicule auquel faisait référence Lisa Banfield.

19 Alors, lorsque j'ai parlé à Lia, à ce stade-là nous étions encore en
20 train de confirmer si, oui ou non, c'était pas le véhicule était potentiellement sur les
21 lieux. Alors, ce n'était pas un peu avant 8 h que le GTI nous a indiqué qu'ils ont bien
22 examiné les véhicules et qu'ils ont déterminé que même s'ils ont été incendiés de façon
23 significative, il n'y avait rien à indiquer que les restes d'une cloison entre le siège avant
24 ou arrière ou des armes à feu restaient dans ce véhicule-là. Ce n'est pas jusqu'à ce
25 stade-là qu'il y avait confirmation que les voitures que nous avons identifiées ne
26 correspondent pas à la description de Lisa Banfield. Alors évidemment, il y a une
27 quatrième voiture qui... qu'on n'a pas identifiée.

28 Cela étant dit, nous ne savons pas où se trouvait ce véhicule-là;

1 nous ne savions pas où se trouvait Gabriel Wortman, mais la région n'avait pas été... il
2 n'y avait pas eu de fouille aérienne, il y avait un potentiel que ce soit encore... que la
3 voiture soit encore dans cette zone-là. Alors, dans ma discussion avec Leah à ce
4 stade-là, à ce moment-là, je ne prévois pas qu'il y avait une suggestion qu'il y aurait une
5 libération du véhicule parec qu'on n'avait pas infirmé comme étant un des véhicules
6 incendiés sur la scène jusqu'à environ 8 h. J'espère que ça répond à votre question?

7 **Me ANNA MANCINI** : OK. Vous n'avez pas pu confirmer cela?
8 Alors, pourquoi libérer l'information? Pourquoi pas communiquer le renseignement?
9 OK, on a un renseignement, on n'a pas pu prendre le véhicule encore, mais pourquoi
10 pas communiquer cela d'emblée?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui – je ne sais pas s'il y avait un
12 plan de ne pas le diffuser immédiatement. Ce que j'en pensais, c'est que quand j'ai
13 communiqué ces renseignements-là aux communications, c'est qu'il y avait un plan en
14 vigueur qui va de l'avant pour aborder l'enjeu et c'est ça. Quand la mission est attribuée
15 à Abbie vers 8h du matin, il y a eu une discussion. C'est important de comprendre qu'on
16 doit s'assurer qu'on suivi toutes les étapes avant que l'on commence à se devancer.
17 Alors, on doit de façon stratégique et systématique prendre toutes les mesures pour
18 confirmer que les renseignements dont on dispose sont des faits.

19 Et le fait que l'une de ces voitures ou que cette voiture avait été
20 incendiée sur place était important. Publier cette information plus tôt aurait pu créer une
21 situation encore plus difficile pour nos membres à ce moment-là. Moi, personnellement,
22 je ne crois pas qu'il était utile d'envoyer cette information avant de confirmer que c'était
23 l'un de ces véhicules qui était incendier sur place.

24 **Me ANNA MANCINI** : Quand vous parlez de difficultés pour les
25 membres, qu'est-ce qui pourrait arriver? Si vous aviez publié cette information plus tôt,
26 qu'est-ce qui aurait pu arriver?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Bon, vous avez une voiture identifiée,
28 une autopatrouille identifiée qui contient peut-être quelqu'un. Cela va donc mettre un

1 fardeau sur un système de communications sur nos membres, leur sécurité et peut-être
2 leur réaction.

3 **Me ANNA MANCINI** : Croyez-vous que cette préoccupation pour
4 ne pas semer le désarroi ou le chaos auprès du public a été priorisée par rapport à la
5 nécessité d'informer le public de la menace qui planait?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je crois... la réponse était équilibrée,
7 étant donné les circonstances.

8 **Me ANNA MANCINI** : Plus précisément, j'aimerais parler d'un
9 autre thème et je ne sais pas si cela tombe sur votre contrôle ou le contrôle de la
10 communication stratégique. Mais bon, je sais que les gazouillis sont rédigés par les
11 communications stratégiques, n'est-ce-pas? Et ça, c'est avec l'apport ou les
12 commentaires des membres qui se trouvent sur place, n'est-ce-pas?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Généralement, on ne participe pas à
14 la production de ce contenu, à moins que cela puisse compromettre l'opération ou
15 l'enquête.

16 **Me ANNA MANCINI** : Une fois ce message rédigé par les
17 communications stratégiques, croyez-vous qu'ils sont bien placés pour publier ce
18 message immédiatement ou il faut que ça passe par quelqu'un au poste de
19 commandement?

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Du point de vue du détachement
21 général d'abord, si les communications stratégiques sont en train de communiquer des
22 messages au nom du détachement, normalement, c'est le commandant du
23 détachement qui autoriserait la communication du message. Dans le cas présent, il me
24 semble qu'il y avait pas mal de travail qui se faisait en arrière-boutique pour rédiger ce
25 message et je fais confiance à notre personnel de communications et leur jugement.
26 Mais je sais qu'il y avait des demandes d'autorisation pour publier ces gazouillis. Donc,
27 je n'avais pas été contacté dans un premier temps, car c'est le sergent MacCallum qui
28 avait reçu ces demandes. Je ne savais pas que ces messages ne lui revenaient pas à

1 l'époque, mais je croyais que cela allait être le processus? Eh bien, ce n'était pas cela
2 ma priorité à l'époque.

3 Mais je sais qu'il y a l'un de ces gazouillis qui m'est parvenu pour
4 mon autorisation à 9 h 45 du matin; je l'ai reçu par courriel. Et je ne me souviens pas
5 avoir vu ce courriel avant une heure... quelque part après 9 h 45, mais j'ai quand même
6 reçu un appel de l'un de nos membres, l'un de nos employés en matière de
7 communication avec une photo du véhicule – oui, c'est exact. Je sais qu'à 8 h du matin,
8 ce processus avait déjà été enclenché sur la publication des messages et je sais aussi
9 qu'avant 9 h, il y avait déjà eu des discussions sur la publication avec ces messages,
10 avec la photo de la voiture. Mais ce qui s'est passé entre 8h et 9 h, je n'ai pas cette
11 réponse-là.

12 **Me ANNA MANCINI** : Alors, ça m'amène, Madame la registraire, si
13 vous pouvez afficher le paragraphe 508 du document. C'est un paragraphe assez long,
14 mais qui se réfère – et je sais que vous n'avez pas participé à ces communications
15 directement, mais j'aimerais avoir votre opinion là-dessus :

16 « Donc, tel que discuté dans le document
17 fondamental sur les communications publiques de la
18 GRC, à 9 h 08 du matin, le sergent d'état-major
19 envoyait un courriel au gestionnaire de risques Briers
20 en ce qui... en lien avec le communiqué de presse
21 ou la demande de communiqué de presse faite par la
22 gendarme Stevenson sur la réplique d'autopatrouille
23 pleinement identifiée de l'auteur des faits. Monsieur
24 Carroll... le courriel de Monsieur Carroll dit que la
25 décision n'avait pas été prise, qu'une décision avait
26 été prise de ne pas publier l'information sur la
27 réplique d'autopatrouille. On s'est penchés sur la
28 possibilité d'émettre un communiqué de presse sur le

1 véhicule, mais on a décidé de ne pas le faire. Le
 2 gestionnaire Briers a répondu... Carroll a répondu
 3 sept minutes plus tard, il a dit « Bon, parfait, j'ai
 4 compris que c'est peut-être quelque chose que qu'on
 5 ne voulait pas publier. » Alors, Briers m'a demandé
 6 sur le bien-fondé de publier cette information et la
 7 photo; je crois que c'était la photo, je ne me souviens
 8 pas, je ne suis pas 100 % certain. J'ai dit « Bon, ben
 9 je ne peux pas faire cet appel, je n'ai pas le... je vais
 10 demander l'approbation de mes supérieurs pour voir
 11 ce qu'on va faire, c'est difficile de rejoindre les
 12 gens ». Quand Bruce me parlait, j'étais en
 13 mouvement, je n'étais pas au poste de
 14 commandement, j'avais quand même avec Halliday
 15 sur cela, je ne me souviens pas s'il m'a donné
 16 réponse tout de suite ou s'il allait vérifier. Mais il
 17 m'est revenu, il m'a dit... et moi, j'essayais de
 18 rejoindre Briers, il m'a dit « Bon... » je ne pouvais
 19 pas le rejoindre tout de suite et finalement, je lui
 20 envoyé un courriel qui dit « Bon, oui, on a discuté, on
 21 ne va pas envoyer tout de suite, on est en train
 22 encore de discuter ». »

23 Et je sais que vous avez parlé de cela dans votre propre
 24 interrogatoire avec la Commission, mais pouvez-vous parler de votre souvenir des
 25 discussions que vous avez eues avec le sergent d'état-major Carroll à ce sujet?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh bien, moi, j'étais étonné de voir ce
 27 courriel pendant mon interrogatoire. Je ne savais pas qu'il existait. Et j'ai été étonné de
 28 voir le contenu de ce courriel, car je n'avais aucun souvenir de quelqu'un qui avait dit

1 que l'on n'allait pas publier cette information. C'était le contexte dans lequel j'avais reçu
2 ce courriel, justement; j'étais assez étonné de cela. Je me souviens pas de cette
3 discussion avec le sergent d'état-major Carroll; je ne dis pas que cette discussion n'a
4 pas eu lieu, mais je ne suis pas certain du contexte de ce courriel. Quand je regarde le
5 contexte de l'interrogatoire, pour moi, ce n'est pas cohérent avec le contenu du courriel.

6 Je dirais aussi qu'à 9 h 08 du matin, il était déjà envisagé, préparé
7 bien avant ça; donc, je ne sais pas comment tout cela s'est déroulé. Et c'est pour cela
8 que quand j'ai vu ce courriel, j'étais très étonné de le voir.

9 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous vous souvenez d'avoir eu
10 une discussion avec le sergent d'état-major Carroll autour de cette heure-là? Est-ce que
11 vous étiez au téléphone avec lui beaucoup?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Bon, il y a beaucoup de choses qui se
13 passaient à ce moment-là et je ne me souviens pas de cette discussion-là.

14 **Me ANNA MANCINI** : Je sais que vous ne pouvez pas aborder les
15 observations de Monsieur Carroll, de son raisonnement, mais est-ce que vous pouvez
16 nous donner quand même quelques éléments sur les discussions qui étaient en cours,
17 qui ont donné lieu à ce courriel ou est-il impossible pour vous de le faire?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Tout ce que je peux dire, c'est... je
19 peux compter sur ce qui se trouve dans le document, que c'était suite à une question de
20 la gendarme Stevenson.

21 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous pouvez nous offrir des
22 éléments pour comprendre pourquoi le sergent d'état-major Carroll avait eu de telles
23 discussions qui auraient donné lieu à une réponse de sa part qui dirait, donc, en effet,
24 que nous avons... nous n'allons pas communiquer ou publier cette information?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Il faudrait lui demander cela parce
26 que moi, non, je ne sais pas.

27 **Me ANNA MANCINI** : Est-ce que vous avez déjà eu des
28 conversations avec lui ou une décision ou il était question d'une décision de ne pas

1 publier cette information?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non parce que moi, j'ai parlé à
3 personne qui m'a dit que cette information n'allait pas être publiée. Il n'y a personne qui
4 me l'a dit.

5 **Me ANNA MANCINI** : Je sais que vous avez la responsabilité
6 d'établir un centre de secours pour les gens qui étaient évacués de Portapique. C'est
7 vrai, n'est-ce-pas? Et vous en avez parlé avec le Bureau, n'est-ce-pas, de gestion des
8 urgences pour gérer cela? Et je pense que je sais la réponse, mais lors de vos
9 discussions avec le Bureau de gestion des urgences, est-ce qu'il y avait quelque chose
10 sur En Alerte ou quelque chose qui a été soulevé sur En Alerte à ce moment-là? Est-ce
11 que vous étiez au courant ou est-ce que vous aviez déjà utilisé des alertes ou émis des
12 commentaires sur l'utilisation des alertes?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je ne connaissais pas cette
14 technologie que l'on avait et je ne connaissais pas son utilisation dans notre contexte.
15 Je n'avais pas reçu l'alerte lors de la COVID et je ne l'avais pas utilisée... elle ne faisait
16 pas partie de notre répertoire de possibilités, à ma connaissance, à cette époque.

17 **Me ANNA MANCINI** : Madame la registraire, j'aimerais écouter,
18 faire écouter un clip audio et avec le texte correspondant; il s'agit d'une communication
19 radio du sergent d'état-major Halliday qui a eu lieu le matin du 19 :

20 **[DÉBUT DE LA PRÉSENTATION AUDIO]**

21 « **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : 10-4 – il faut bloquer la route 4 vers
22 le sud et il faut couvrir toutes les sorties entre là où il a été vu la dernière fois jusqu'à
23 Enfield. Donc, il faut que quelqu'un là-bas le coordine [sic] ; Bruce Briers, pouvez-vous
24 coordiner cette opération?

25 **SGT. BERNARD** : Eh bien, Steve, c'est Bernard; à un certain point,
26 il faudrait changer vers Hans. Ça vous va?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : D'accord. On fonctionne sur deux
28 canaux, maintenant. »

1 **[FIN DE LA PRÉSENTATION AUDIO]**

2 **Me ANNA MANCINI** : Ça, c'était à 11 h et donc, j'ai plusieurs
3 questions que cela me provoque chez moi. La première discussion sur le blocage de la
4 route 4 – alors, quelle était votre approche au blocage des routes à ce moment-là?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh bien, je pense que je parlais
6 surtout... je parlais de la route 2. Donc, la fermeture des routes, moi, ce que j'avais à
7 l'esprit à cette époque, c'est qu'on avait éliminé des possibilités; on savait le secteur
8 dans lequel le véhicule devait se trouver. On savait... donc, on avait vu le véhicule
9 ailleurs que là où il avait été vu auparavant et je crois que c'était au moment où Heidi
10 s'est trouvée à rencontrer l'auteur...

11 **Me ANNA MANCINI** : ...ou peu après, n'est-ce-pas? Avant cette
12 discussion ou cette communication, cette diffusion, y avait-il eu de la discussion sur la
13 fermeture de routes comme possibilité ou option?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Il y avait eu de la discussion au poste
15 de commandement sur la possibilité de fermer des routes ou si on devait créer des
16 points de contrôle ou s'il fallait placer des véhicules à des endroits stratégiques. Et la
17 décision a été prise de ne pas fermer les routes, car cela posait un risque accru au
18 public, avec des environnements riches en cibles où les gens seraient peut-être
19 bloqués et ne pouvaient pas... ne pourraient pas bouger et qu'ils pourraient se trouver
20 face à l'auteur des faits en croyant qu'il s'agissait d'un policier.

21 Ça, c'était à ce moment-là, quand... lors de la... pendant cette
22 période après que Heidi avait été tuée. On trouvait que la personne était cernée dans
23 une zone plus... une plus petite zone où il serait possible de le cerner en plaçant des
24 voitures autour de cette route.

25 **Me ANNA MANCINI** : Donc, il s'agissait d'avoir une idée des vues
26 récentes; c'est ça qui avait motivé votre décision à ce moment-là?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, c'est exact.

28 **Me ANNA MANCINI** : Et l'autre chose que je voulais vous

1 demander, du point de vue du clip audio, c'est que vous avez demandé au gestionnaire
2 de risques Briers de coordonner cet effort. Est-ce que vous pouvez nous donner des
3 éléments pour comprendre pourquoi cela a été délégué au gestionnaire de risques?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Plus tôt, pendant les évènements,
5 quand l'auteur des faits s'était déjà mis en mouvement, les voitures avaient été
6 déléguées au gestionnaire de risque par le chef de l'intervention pour voir qui était où,
7 où ils étaient situés, et où ces véhicules... et ont commencé à répartir ces véhicules à
8 différents secteurs afin d'essayer de prévoir les mouvements de la personne et ils
9 étaient mieux placés pour gérer et contrôler ces véhicules que nous au poste de
10 commandement, et une fois la situation devenue dynamique et (inintelligible) et que...
11 et dans une réponse, une intervention lors d'un incident statique, le CIC est peut-être
12 mieux placé que moi pour y répondre, mais quand c'est passé d'une situation plutôt
13 traditionnelle et barricadée à une situation mobile ou dynamique, il était censé
14 d'effectuer la transition de ces ressources vers les gestionnaires de risques qui
15 auraient... pourraient mieux maintenir le contrôle et l'observation sur qui était où et
16 qu'est-ce qu'il faisait.

17 **Me ANNA MANCINI:** Donc ça, c'est la technologie qu'ils avaient,
18 n'est-ce pas?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

20 **Me ANNA MANCINI:** Et est-ce que vous aviez l'impression que la
21 communication entre le STO et le poste de commandement était plutôt sans failles dans
22 les circonstances?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, j'ai cru que c'était assez bien à
24 l'époque, franchement. Ça semblait être bien contrôlé, tout le monde paraissait calme et
25 on travaillait vers l'objectif commun d'aborder cet enjeu.

26 **Me ANNA MANCINI:** J'ai presque terminé.
27 Madame la registraire, si vous pourriez mettre à l'écran le
28 paragraphe 386.

1 Et, Sergent d'état-major Halliday, c'est plutôt le matin, quand vous
2 vous mettez à penser d'avance au sujet de les remplacer et d'avoir des nouveaux...
3 des troupes fraîches aux emplacements, et à environ 6 h 30 le 19 avril, vous avez fait
4 un breffage de l'officier des Opérations criminelles et l'officier conseiller du district. Ses
5 notes indiquaient qu'il venait de savoir que l'auteur était encore... n'était pas au large
6 dans un emplacement inconnu, mais pensait qu'il était dans la zone, soit décédé ou
7 caché. Il a également suggéré qu'un agent soit... un officier soit présent étant donné
8 l'ampleur de la situation et il a confirmé qu'un centre de confort avait été établi et que
9 l'évacuation des résidents qui restaient de Portapique commencerait avec une
10 (inintelligible) soutien de l'air. Alors ça, c'est bien sûr à 6 heures du matin. Je
11 m'intéresse à votre commentaire sur le fait d'avoir un officier présent. Pourquoi vous
12 preniez note de cela? Vous pensiez quoi au juste à ce stade-là?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense qu'étant donné l'ampleur de
14 ceux avec lesquels nous faisons affaire ce soir-là, que du point de vue organisationnel,
15 c'eût été pertinent d'avoir quelqu'un dans un poste haut gradé de commandement qui
16 représente l'organisation là, pas uniquement pour démontrer que le leadership aux
17 gens sur le terrain, mais je sentais également que c'était pertinent que quelqu'un haut
18 gradé soit là pour comprendre ce qui se passait et en faire partie.

19 **Me ANNA MANCINI:** Et je comprends que c'est l'inspecteur Bell
20 qui s'est rendu à la scène un peu plus tard ce matin-là? Et avant cela, le poste de
21 l'officier n'était pas présent dans le poste de commandement.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

23 **Me ANNA MANCINI:** Voilà, mes questions, Sergent d'état-major
24 Halliday. Merci de m'avoir aidée avec mon interrogatoire direct. Je vais céder la parole
25 aux commissaires. Merci.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maitre Mancini.

27 Merci, Sergent d'état-major. Le processus que nous suivons, c'est
28 qu'une fois que vous avez témoigné en interrogatoire, vous venez de le faire, on prend

1 une pause et les avocats de la Commission rencontreront les parties... les avocats des
2 divers participants et on va décider s'il y aura des questions et qui va les poser.

3 Alors, on va faire... il y aura une pause jusqu'à 13 h 45. S'il faut
4 davantage de temps, Maitre Mancini, faites-le-moi savoir.

5 Alors, merci.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

7 La Commission... c'est la pause et nous reprendrons à 13 h 45.

8 --- **L'audience est en pause à 12 h 24**

9 --- **L'audience est reprise à 13 h 48**

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. Les
11 procédures reprennent.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour tout le monde et merci aux
13 avocats de votre... d'avoir eu une rencontre et d'avoir discuté davantage de questions
14 pour le témoin, et nous nous sommes entendus qu'il y aura trois avocats des
15 participants, Me McCulloch, Me Bryson et Me Miller, qui vont poser davantage de
16 questions. Merci bien.

17 Alors, c'est à vous de vous présenter brièvement au témoin.

18 Maitre Mancini.

19 **Me ANNA MANCINI:** Merci, Monsieur le commissaire en chef.

20 Alors, je demanderais que le sergent d'état-major Halliday retourne
21 à la barre des témoins.

22 Et je cède la parole à Me McCulloch.

23 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Sergent d'état-major. Je
24 vous rappelle, pour faire savoir qu'à la suite d'une réunion entre les avocats de la
25 Commission et des participants, trois différents avocats vont vous poser des questions
26 de suivi, ça... et on commencera... ça commencera par Me McCulloch. Ils vont se
27 présenter.

28 --- **CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SANDRA McCULLOCH:**

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Bonjour, Sergent d'état-major. Je
2 m'appelle Sandra McCulloch. Je suis une avocate avec Patterson Law et notre cabinet
3 représente la majorité des participants identifiés comme étant les plus affectés,
4 notamment les familles des victimes décédées et les participants individuels également.

5 Sergent d'état-major Halliday, je veux faire un suivi dans plusieurs
6 volets, j'ai plusieurs questions. Peut-être que ça ressemble comme si je saute d'un sujet
7 à l'autre, mais je vais essayer d'être aussi efficace que possible.

8 Je veux faire le suivi dans un volet en ce qui a trait à la voiture
9 identifiée de l'auteur. D'après ce que je comprends, le plus... le moment le plus tôt où il
10 avait arrivé à comprendre ça, c'était le sergent d'état-major Rehill dans la première
11 discussion avec lui et il vous a dit effectivement qu'il y avait une voiture identifiée de
12 police qui était impliquée et cela vous a été indiqué par le sergent d'état-major Rehill.

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

14 **Me SANDRA McCULLOCH:** Il ne vous a pas indiqué la source du
15 renseignement?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne me rappelle de la source
17 du renseignement, qu'il m'aurait communiqué cette source-là. J'aurais présumé que ça
18 venait d'un appel... un des appels 9-1-1.

19 **Me SANDRA McCULLOCH:** C'était lors de cette discussion-là que
20 vous avez arrivé à comprendre qu'on suggérait qu'un des membres était
21 potentiellement impliqué.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est correct.

23 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, est-il juste pour moi de décrire
24 la notion qu'un membre aurait été impliqué, alors ça rendait légitime la notion qu'il y
25 aurait une voiture identifiée de la police?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, on peut... on pourrait dire que
27 c'est quand les renseignements que Dave Lilly aurait pu être impliqué en tant que
28 membre, l'inférence qu'il pourrait y avoir une voiture identifiée, cela a confirmé le

1 potentiel que cela... que ce lien puisse exister.

2 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, d'après ce que je comprends,
3 une fois que vous avez déterminé que le membre en question n'était pas impliqué, vous
4 avez... en repensant les renseignements que le sergent Rehill vous avait fournis, alors
5 selon... d'après ce que je comprends de votre déclaration, c'est à la page 8 de votre
6 déclaration :

7 « J'ai commencé à rejouer dans mon esprit les
8 renseignements que Brian avait fournis. Quelque
9 chose était bizarre, un genre... une voiture identifiée,
10 quelque chose comme ça. »

11 Dans cette déclaration, vous parlez de votre connaissance des
12 véhicules mis hors commission... hors service, plutôt, dans la province. Est-ce que
13 vous vous rappelez d'avoir communiqué cela à la Commission des pertes massives
14 dans le cadre de votre déclaration?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Alors, comme je l'ai indiqué plus
16 tôt, quand cela était confirm... cela a été confirmé que Dave n'était pas impliqué, je me
17 suis mis à songer à d'autres possibilités, étant donné que parfois on fait référence à des
18 anciennes voitures de la police ou une voiture de la police avec des décalcomanies.
19 Comme je l'ai dit auparavant, les décalcomanies restent là-dessus, la colle notamment.
20 Je me suis mis à penser à d'autres possibilités qui auraient pu être en vigueur.

21 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, c'était une notion... une façon
22 de penser qui a figuré très tôt dans la rédaction.

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ben, dans ma façon d'y penser, dès
24 que j'ai confirmé que David n'était pas impliqué, je me suis mis à songer à d'autres
25 possibilités.

26 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-il juste de dire que c'est une autre
27 possibili... vision poten... version potentielle que ce soit un véhicule mis hors service?
28 Est-il juste que cela... c'était plus logique à l'époque?

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je dirais oui. De se mettre à penser
2 qu'une voiture identifiée comme la GRC, finalement on sait [sic] que cela existait. Ce
3 n'était pas réaliste à l'époque pour moi. Alors, cela faisait partie de la façon que je me
4 suis mis à songer à la question.

5 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, si j'ai bien compris vos propos
6 ce matin, à ce stade-là, vous n'aviez pas de renseignements qui avaient été véhiculés
7 par Andrew et Kate MacDonald, des témoins qui avaient vu le véhicule sur le terrain.

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne le savais pas auparavant.

9 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et d'après ce que je comprends, vous
10 n'étiez même pas au courant de l'existence des MacDonald, même sans parler de leurs
11 rencontres avec l'auteur jusqu'à environ 3 heures et demie du matin.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Quand j'ai eu un débriefage avec
13 l'équipe de contact, c'est à ce stade... c'est à ce moment-là que j'ai pris conscience de
14 leur existence.

15 **Me SANDRA McCULLOCH:** Vous qualifiez... vous utilisez
16 « l'équipe de contact », vous faites référence à l'équipe DRAI avec cette phrase-là?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

18 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, vous avez indiqué que c'était
19 l'équipe de contact, l'équipe DRAI, qui vous a apporté ce renseignement à votre
20 attention, alors si d'autres personnes étaient au courant de cela, les sergents d'état-
21 major comme Rehill qui... c'est eux qui connaissaient la rencontre que les MacDonald
22 avaient eue avec l'auteur, ce n'était pas communiqué à vous à ce stade-là?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, pas à ce stade-là.

24 **Me SANDRA McCULLOCH:** Sergent d'état-major, dans votre
25 contenu, votre déclaration à la Commission des pertes massives, vous avez dit d'avoir
26 affecté une mission au sergent d'état-major MacCallum. Vous indiquez que vous lui
27 aviez donné la mission avec les résidents qui évacuaient et ceux-là qui n'avaient pas
28 évacué pour faire le suivi pour nous afin qu'on puisse savoir qui était sorti et qui n'était

1 pas sorti. Alors, pourriez-vous décrire les instructions que vous avez fournies au
2 sergent d'état-major à cet effet?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je dirais que c'était plus ou moins...
4 ça correspondait plus ou moins à ce qui était dans ma déclaration, de faire de son
5 mieux pour déclarer qui avait sorti de la zone et qui pourrait rester dans la zone.

6 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et est-ce qu'il y avait des consignes
7 de rassembler les noms, des adresses des gens qui départaient... qui quittaient la
8 communauté?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

10 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce qu'il y avait des consignes
11 pour poser des questions aux individus pour indiquer s'il y avait des renseignements
12 pertinents qui seraient avantageux pour la réaction... des interventions de la GRC sur le
13 terrain?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne lui ai pas demandé de faire
15 cela.

16 **Me SANDRA McCULLOCH:** Êtes-vous au courant si... où et
17 comment un dossier de ces renseignements-là aurait été compilé?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je suis au courant du fait qu'il y avait
19 une liste, contenue sur le mur du poste de commandement, des résidences qui avaient
20 été dégagées, mais je ne suis pas au courant d'une liste des résidents qui avaient été
21 compilée.

22 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, si quelqu'un faisait note des
23 noms et adresses qui quittaient en voiture de la collectivité, vous n'étiez pas au
24 courant?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je n'en ai pas vu.

26 **Me SANDRA McCULLOCH:** Merci. Dans le contexte des
27 renseignements que vous avez fournis comme des indices de menaces, vous avez fait
28 référence dans vos matériaux à plusieurs reprises et vous avez dit la même chose ce

1 matin, des membres sur le terrain qui avaient vu des incendies là où il n'y avait pas
2 d'incendie auparavant. Je suis curieuse. Lors des procédures publiques, on a appris
3 que l'une des maisons, la maison de John Zahl et Joanne Thomas n'avait pas été
4 observée incendiée pendant une première ronde l'équipe DRAI et plus tard ils ont vu la
5 maison incendiée après une autre ronde. Quels autres incendies? Quand vous utilisez
6 le pluriel dans vos matériaux, à quels autres incendies faites-vous référence comme
7 ayant été allumés plus tard?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Rien de spécifique, mais c'était en
9 fonction de la circulation radio que j'entendais. J'ai dit cela au pluriel parce que je savais
10 qu'il y avait plus d'un incendie.

11 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors, sur le plan d'identifier un
12 incendie qui était là mais qui n'était pas là, et là, qui était là plus tard, avez-vous des
13 renseignements à fournir à...

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'ai pas de renseignements là où un
15 incendie aurait commencé ou non. J'avais juste entendu des indications qu'on avait pris
16 note de cela suite à leur arrivée.

17 **Me SANDRA McCULLOCH:** Cela m'amène à mon prochain
18 commentaire. Je vous suggère que même s'il y a... que bien qu'il y a une suggestion
19 qu'un incendie aurait pu être allumé après que les membres étaient partis d'une zone, il
20 est certainement plausible que les incendies avaient été allumés et devenir un feu
21 visible et au cours d'une période plus longue. Alors, c'est pas forcément une indication
22 que de la présence continue de l'auteur dans la région.

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je dirais pas forcément, mais
24 étant donné ce qui se passait là-bas, c'était cohérent avec une observation plausible.

25 **Me SANDRA McCULLOCH:** Il y a une référence dans votre
26 déclaration, Monsieur, c'est à la page 33 de votre déclaration à la Commission des
27 pertes massives.

28 Et pardonnez-moi, Monsieur le commissaire, je fais référence à la

1 déclaration sans donner... l'identifier, c'est 1072, le COMM, c'est 19379. Désolée de ne
2 pas l'avoir indiqué plus tôt.

3 Sergent d'état-major Halliday, une référence à la page 35 de cette
4 déclaration-là où vous décrivez que :

5 « Notre équipe de contact pensait qu'ils avaient
6 purchassé le... poursuite à travers les bois à
7 2 heures du matin et qu'ils avaient perdu la personne
8 dans les bois ».

9 Êtes-vous au courant de qui... quels membres qui ont décrit qui...
10 la personne qu'ils pensaient être l'auteur à 1 h 30 ou 2 heures du matin?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** En fonction de ce qui se disait sur la
12 radio, c'était le gendarme Beselt et le gendarme Patton et le gendarme Merchant.

13 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, à 1 h 30, 2 heures du matin,
14 c'était après l'évacuation des enfants, et donc, vous êtes certain que... est-ce que
15 c'est... que c'est votre souvenir de la situation à 1 h 30, 2 heures du matin?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Moi, j'ai entendu une transmission de
17 ce type. À quelle heure exactement, je ne peux pas le dire.

18 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et vous avez dit que c'était les
19 gendarmes Beselt, Merchant et Patton, mais vous ne vous souvenez pas qui d'entre les
20 trois l'avait communiqué.

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

22 **Me SANDRA McCULLOCH:** Monsieur Halliday, à plusieurs
23 reprises dans vos déclarations, dans vos documents, entre autres dans la déclaration à
24 la Commission, vous décrivez que vous avez su de l'équipe DRAI à environ... à 3 h 30
25 du matin qu'il y avait cinq victimes décédées qu'ils avaient trouvées dans la
26 communauté de Portapique. Est-ce que vous vous souvenez de l'identité de ces
27 victimes?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce que vous vous souvenez si on
2 savait à quel endroit ces victimes avaient été retrouvées par l'équipe DRAI – D-R-A-I?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je peux dire qu'il est un peu difficile
4 de séparer ce que je savais là à l'époque de ce que je sais maintenant, alors... ou de
5 distin... faire cette distinction. Il y avait un homme couché au sol près d'un des
6 incendies, et je me souviens d'une conversation sur une femme décédée qui était dans
7 une cour près d'une clôture. À part cela, non.

8 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, vous ne pouvez pas m'aider à
9 comprendre qui étaient les troisième, quatrième et cinquième victimes décédées.

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

11 **Me SANDRA McCULLOCH:** Une autre question semblable.

12 Dans vos documents et je le trouve dans votre note 10697 comme
13 numéro de pièce, c'est 161. Vous indiquez que l'équipe DRAI, à part les cinq victimes
14 décédées, disait qu'il y avait peut-être d'autres victimes étant donné le nombre
15 d'incendies qui avaient été allumés. Et vous dites qu'il y a six incendies. Est-ce que
16 vous parlez de six immeubles ou de six... le numéro six se réfère à quoi ?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne suis pas sûr si ces incendies
18 comprenaient des véhicules ou un véhicule qui étaient en flamme. Non.

19 **Me SANDRA McCULLOCH:** Ce matin, vous avez parlé de votre
20 expérience avec les cartes pendant cette nuit-là et je ne vais pas reposer ces
21 questions, mais j'ai compris qu'il y avait, après avoir lu les cartes qu'il n'y avait qu'une
22 seule façon d'entrer et de sortir de la collectivité de Portapique.

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

24 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce que vous étiez au courant de
25 la diffusion de la gendarme Colford où elle avait décrit un genre de chemin qui peut
26 sortir de là, un peu avant ici. À 10 h 48.

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je n'avais pas encore quitté ma
28 résidence, donc je n'étais pas à la radio et je n'étais pas au courant de cela.

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc vous ne l'avez pas entendu ce
2 renseignement et personne ne vous l'a communiqué.

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et bien non.

4 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce qu'il est juste de dire que si
5 vous aviez su que la gendarme Colford avait reçu des renseignements sur une autre
6 sortie possible de Portapique, que cela aurait pu influencer votre évaluation des cartes
7 et de la situation à Portapique ?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Oui, toute information qui serait
9 arrivée à ce moment-là aurait été étudiée. Absolument.

10 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et pour revenir à la question de tout à
11 l'heure sur votre conclusion qu'il n'y avait qu'une seule entrée et une seule sortie de
12 Portapique, ça, c'est suite à votre consultation des cartes ?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, mais c'était aussi en parlant avec
14 le sergent d'état-major Carroll qui, selon moi, connaissait le secteur.

15 **Me SANDRA McCULLOCH:** Mais il n'y avait personne qui avait
16 été envoyé pour enquêter sur la possibilité d'une autre sortie.

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et bien, à cette étape hâtive ma
18 compréhension de l'intérêt des membres sur le terrain était qu'ils s'intéressaient surtout
19 ou qu'ils allaient s'appliquer à régler le problème immédiat. Est-ce que cela répond à
20 votre question ?

21 **Me SANDRA McCULLOCH:** Mais je voulais savoir si quelqu'un
22 avait été affecté pour aller en véhicule et inspecter cette ligne blanche.

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Je l'ai observée un peu plus tard
24 dans la matinée. Et cette ligne blanche a été observée... une fois observée, je me suis
25 déplacé dans ce secteur-là, donc j'ai envoyé quelqu'un pour couvrir ce secteur-là.

26 **Me SANDRA McCULLOCH:** Je voulais aussi revenir à une autre
27 question. C'est la technologie infrarouge et donc, vous vouliez obtenir un hélicoptère
28 avec cette capacité infrarouge et donc, IRVF et il y avait aussi des possibilités des

1 pompiers qui auraient cette... ou des casernes de pompiers qui auraient cette
2 technologie.

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, mais la question avec IRVF dans
4 cette situation, c'est quand on avait retrouvé cette technologie, l'équipe du GTI qui avait
5 déjà cette technologie était pour arriver sur la scène et il fallait aussi avoir quelqu'un qui
6 aurait les compétences pour utiliser cet équipement. On n'aurait pas permis aux
7 pompiers d'y entrer pour gérer cela. Mais c'était certains des éléments qui étaient sur la
8 liste des vérifications à l'époque où on cherchait une autre solution quand l'hélicoptère
9 s'est avéré non disponible. Et dès que j'ai appris de ces disponibilités, l'équipe du GTI
10 s'approchait déjà de la communauté.

11 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc ce n'était pas nécessaire.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, on a quand même fait des
13 demandes, mais...

14 **Me SANDRA McCULLOCH:** Qui aurait fait ces demandes auprès
15 du service des incendies ?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je crois que c'était M. MacCullum.

17 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc vous avez compris que ce
18 serait M. MacCullum.

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. C'est ça.

20 **Me SANDRA McCULLOCH:** Vous avez parlé aussi de votre
21 responsabilité d'établir le centre de secours.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact, et c'est le centre qui a été
23 établi à la caserne d'Onslow.

24 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et qui était responsable d'aviser les
25 membres du GTI de l'établissement de ce centre ?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Cela aurait été diffusé par les
27 membres qui amenaient, qui évacuaient les derniers résidents de la zone et il y aurait
28 aussi les membres du GTI à l'époque. À ce moment-là.

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, est-ce que vous auriez
2 mandaté le GTI de communiquer cette information ?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ça aurait été... non, le chef West. Oui,
4 c'est M. West.

5 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc c'est lui qui aurait communiqué
6 l'information à l'équipe du GTI que ce centre de secours avait été établi.

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

8 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors vous avez dit que l'équipe E du
9 GTI devait être responsable de communiquer cela aux personnes qui sortaient de
10 Portapique. Est-ce que cette information devait être communiquée à tous les membres
11 de la GRC ? Donc de l'existence de ce centre de secours.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Donc vous parlez d'une
13 communication générale, une diffusion générale ? Je ne sais pas si cela a été fait et je
14 ne sais même pas si cela a été envisagé, je ne m'en souviens pas.

15 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce que j'ai bien compris que si
16 cela devait se faire, cela aurait été la responsabilité du sergent d'état-major West, donc
17 de prendre cette décision ?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Quoi, de diffuser cela généralement à
19 tous les membres ?

20 **Me SANDRA McCULLOCH:** Oui.

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, je crois que cela lui aurait
22 incombé.

23 **Me SANDRA McCULLOCH:** Si j'ai bien compris en lisant vos
24 documents, à un certain moment vous avez donné une instruction, une directive pour
25 diffuser de l'information au service de police de Truro pour fermer la ville. Quelles
26 directives avez-vous émises ?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Alors j'ai parlé avec Dan MacGillivray,
28 sergent d'état-major qui arrivait au centre de commandement. Je ne sais pas à quelle

1 heure il est arrivé, mais il est arrivé et j'ai demandé à Dan de contacter le service de
2 police de Truro pour fermer certaines voies d'accès.

3 **Me SANDRA McCULLOCH:** Est-ce qu'il l'a fait ?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, il l'a fait.

5 **Me SANDRA McCULLOCH:** Maintenant, vous avez indiqué plus
6 tôt que vous aviez aussi les responsabilités de participer à la formation du DRAI et vous
7 en avez parlé aussi dans votre déclaration à la Commission et vous avez utilisé
8 l'expression que « nos gens n'étaient pas formés pour ce type de DRAI. » Est-ce que
9 vous pouvez en dire davantage aujourd'hui ?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et bien la situation dans laquelle nos
11 membres se trouvaient, bien que ce soit une menace immédiate et active, les obligeait
12 d'utiliser des tactiques et des compétences fondées sur les renseignements que je
13 pouvais retirer de ce qu'ils faisaient. S'ils utilisaient certaines des tactiques, des
14 techniques et des compétences qu'ils avaient prises lors de la formation traditionnelle
15 en matière de DRAI, mais quand j'étudie la géographie et la topographie et le type
16 d'environnement rural dans lequel ils se trouvaient, je dirais que cela ressemble
17 beaucoup plus à un événement de poursuite en brousse, beaucoup plus qu'à une
18 réponse classique de type DRAI. Quand je dis qu'ils n'étaient pas formés pour cela, je
19 me réfère au fait que les membres devaient se rendre dans les zones boisées rurales
20 sans infrarouge, sans vision nocturne et sans ce type d'équipement. Ce n'est pas le
21 genre de formation qu'ils avaient eue.

22 Et il s'agit d'un défi un peu pour moi, de parler de cela, parce que
23 c'était les gens les plus courageux que j'ai rencontrés de ma vie et ils se sont exposés à
24 des risques énormes pour essayer de faire du bien dans cette collectivité et quand je
25 regarde ce qu'ils ont fait étant donné la formation et l'équipement qu'ils avaient, je
26 trouve cela remarquable et quand je dis qu'ils ne sont pas formés pour cela, je dis qu'ils
27 n'ont pas eu la formation de poursuivre les suspects armés dans le bois, dans les zones
28 rurales. C'est à cela que je me réfère.

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et vous dites que souvent la
2 formation DRAI se fait généralement dans des zones bien éclairées, avec un bon
3 éclairage et des zones très limitées, circonscrites. Donc est-ce serait juste de dire que
4 la formation tactique en matière de DRAI serait améliorée par l'insertion d'autres
5 variables, par exemple, donc différents types d'éclairages, les poursuites en milieux
6 ouverts en plein air.

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Mais je reconnais les défis
8 associés à ce type de formation. Et je reconnais aussi le fait que quand il y a un
9 événement comme celui-ci, que personne n'a eu à confronter antérieurement, qu'il faut
10 étudier, il faut se permettre d'étudier, d'examiner ce que l'on peut apprendre, ce que
11 l'on peut améliorer afin de donner à nos membres les meilleures possibilités de succès
12 afin de protéger le public. Et je crois aussi que quand on étudie les événements comme
13 Columbine, qui était un peu le début de ce type de formation de type DRAI pour les
14 policiers. C'était efficace et c'était avéré efficace pour les environnements pour lesquels
15 cette formation avait été conçue. Mais maintenant, on était confronté à un autre niveau
16 de situation qui exigeait ou qui exige une adaptation, des ajustements et qui nous
17 obligent à réfléchir aux tactiques actuelles de DRAI et leur adaptation, ou leur
18 adéquation à ce type de situation.

19 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et c'est un nouveau type
20 d'environnement. N'est-ce pas juste de dire que ce type d'environnement a toujours
21 existé, mais que de tels événements ne se sont pas produits.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Quand je parle de l'environnement, je
23 parle de l'environnement d'opération et donc je parle d'une situation opérationnelle
24 dans laquelle nous avons un tireur actif à la noirceur qui se promène dans le bois et qui
25 allume des incendies. Je ne parle pas de l'existence d'un environnement rural, je parle
26 de l'environnement opérationnel, parce que cela comprend aussi le lendemain quand
27 cette personne roulait dans une réplique d'autopatrouille identifiée. Donc j'ai dit cela, il
28 faut comprendre l'environnement géographique du défi, peu de lumière ou des zones

1 avec peu d'éclairage, bien sûr que ça existe partout au Canada.

2 **Me SANDRA McCULLOCH:** C'est ça, ces collectivités rurales
3 existent et aussi ces conditions extérieures. Mais étant donné cela, est-il juste de dire
4 que cela pourrait permettre d'élargir la formation DRAI afin d'englober de tels
5 environnements à l'avenir ?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

7 **Me SANDRA McCULLOCH:** J'ai une question de suivi sur vos
8 communications avec Mme Lia Scanlan. Autour de 8 h, vous avez dit aujourd'hui :

9 « Le GTI avait confirmé que le véhicule incendié à
10 Portapique n'avait pas l'écran protecteur entre les
11 deux bancs et qu'il était possible qu'un autre véhicule
12 inconnu identifié se trouvait dans la collectivité ou
13 ailleurs. »

14 Madame la registraire, peut-on voir à l'écran les notes de M.
15 Halliday, pièce 161. Je voudrais vous permettre de lire vos notes avant de vous poser la
16 question.

17 (COURTE PAUSE)

18 **Me SANDRA McCULLOCH:** Alors ça, c'est à 7 h 55 du matin le
19 19 avril. Donc on voit ici, et je ne sais pas exactement à quel moment cela a apparu
20 dans vos notes, mais entre 7 h 55 et 8 h 18, vous écrivez que :

21 « Nous sommes préoccupés qu'il est peut-être en
22 mouvement dans un PPMV 28B11 de la GRC
23 pleinement identifié. Cela doit être communiqué aux
24 membres Division J, toutes les agences municipales,
25 les corps policiers, les douanes aussi, les postes
26 douaniers. »

27 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir écrit cela ?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

1 **Me SANDRA McCULLOCH:** Je sais que vous en avez parlé ce
2 matin, mais on veut d'abord clarifier ceci. Donc vous dites que, vous décrivez cette
3 autopatrouille 28B11 et qu'il faut communiquer cette information au public. J'aimerais
4 donc clarifier quelles informations vouliez-vous communiquer au public.

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et bien à ce moment-là, il fallait
6 communiquer au public que la voiture était en mouvement, l'individu était au volant et
7 donc j'ai donné cette tâche à M. MacCallum pour poursuivre ces conversations. Et ça,
8 c'était voilà mon entente, c'était que cela allait se produire dans un futur immédiat.

9 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et vous êtes satisfait que le sergent
10 d'état-major MacCallum et Mme Scanlan ont compris vos attentes ?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je suis confiant que Addie l'a
12 certainement compris. Je ne sais pas s'il y avait un malentendu entre Lia et moi-même,
13 mais c'est ce à quoi j'aurais pensé à ce stade-là.

14 **Me SANDRA McCULLOCH:** Vous n'aviez pas d'indication de Mme
15 Scanlan qu'elle ne vous avait pas compris ?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Pas... je n'en ai pas un souvenir. Je
17 ne m'en souviens pas de ce genre de choses.

18 **Me SANDRA McCULLOCH:** Selon vos propos de ce matin, s'il y
19 avait des discussions ultérieures on a décliné, on a décidé de ne pas fournir de
20 renseignements au public, vous n'étiez pas impliqué dans ces décisions et on ne vous a
21 pas informé de telles discussions.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

23 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et entre vous comme l'officier
24 responsable des opérations et les autres officiers commandement, notamment sergent
25 d'état-major West qui était le commandant de situation de crise, qui aurait été
26 responsable au niveau d'avertir le public au sujet du véhicule de l'auteur ?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'était ma responsabilité, c'est Jeff qui
28 m'a donné cette tâche-là, c'était le matin, pour faire affaire avec les gens des

1 communications et là j'ai donné cette affectation-là à Addie, de travailler avec des
2 communications à cet effet.

3 Voilà Monsieur, merci bien Monsieur – voilà mes questions.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Bryson?

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON :**

6 **Me JOSHUA BRYSON** : Bonjour, sergent d'état-major Halliday. Je
7 m'appelle Josh Bryson, je représente la famille de Peter et Joy Bond. Ils habitaient à
8 Portapique. Avez-vous besoin d'une pause avant de continuer?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je pense que ça va aller pour
10 maintenant, merci.

11 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, à partir de 8 h le matin le 19 avril,
12 vous aviez assigné une mission au sergent d'état-major de communiquer au public des
13 renseignements au sujet de la réplique de l'autopatrouille. Est-ce que c'est correct?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

15 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que ça vous surprend que le tweet
16 qui a été envoyé par la suite où l'on voyait l'autopatrouille n'a pas été envoyé jusqu'à
17 10 h 17 – c'est à 2 h environ après que vous avez offert cette consigne-là?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

19 **Me JOSHUA BRYSON** : Ce n'était pas acceptable, selon vous?

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne savais pas cela; c'était bien
21 assez longtemps après.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vais également parler de
23 développements qui ont eu lieu après 8 h. C'est le COMM3806, s'il vous plaît. Ce sont
24 les journaux, les appels de Chester, c'est la ligne 4996, c'est une pièce dans la
25 procédure. Avez-vous continué de vous faire... d'avoir des renseignements au sujet de
26 la question comment ça se déroulait pendant le 19 avril?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Désolé, je regardais à l'écran.

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vais reposer ma question et là, vous

1 pourrez faire référence à vos textes. Vous avez continué d'être impliqué, on va
2 continuer de vous faire savoir les développements dans Colchester, les comtés
3 environnants. Comme le tout se déroulait le 19 avril...

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Là où c'était possible.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Il y avait beaucoup de renseignements
6 qui étaient véhiculés à ce stade-là?

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, absolument.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, le 496; c'est le premier récit que
9 l'auteur est actif le lendemain. Cela nous donne le récit de ce qu'on a appris plus tard
10 était le décès de Madame Campbell. Un véhicule de la GRC est décrit là, a été observé
11 et on dirait que c'est parti en direction de Truro. Vous étiez au courant de ce
12 développement-là?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : Et c'est une indication claire que c'est
15 probablement l'auteur et définitivement, il est sorti de Portapique?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui, c'est correct.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Et je pense qu'à ce stade-là, le GTI
18 réagissait, il traitait comme l'auteur à ce stade-là aussi?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

20 **Me JOSHUA BRYSON** : Madame la registraire, si on pouvait
21 passer la ligne 458; ensuite, 4458, il y a le caporal Peterson et lorsque caporal Peterson
22 était en route, sur l'autoroute 4, il a vu l'auteur en face de lui. Il a dit « Il vient de me
23 dépasser en allant vers Masstown; il porte un gilet réfléchissant ». Étiez-vous au
24 courant de cela en temps réel?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne suis pas certain que j'ai
26 entendu la transmission, mais je savais certainement ce matin que cela s'était produit.

27 **Me JOSHUA BRYSON** : Et juste par-dessus, il indique de cela... il
28 indique que la voiture que nous cherchons est une autopatrouille tout à fait

1 complètement identifiée de 28-Bravo-11. Ça, c'est un renseignement qui a été obtenu
2 comme cela se déroula. Et un peu plus bas, il y a le gendarme Feyie au 4456 et le
3 gendarme Feyie indique « Portez attention à ceci; il a un pare-choc pousoir devant le
4 véhicule ». Est-ce que vous vous rappelez d'avoir entendu cela discuté aux alentours
5 de ce stade-là?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne me rappelle pas si j'ai entendu
7 la transmission spécifique.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Saviez-vous que le véhicule avait un
9 pare-choc pousoir aux alentours de cette période-là?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : J'avais vu la photo de la voiture qui
11 avait été reçue par le sergent d'état-major MacCallum et c'était sur un téléphone
12 cellulaire, je ne me rappelle pas si j'ai pris note de façon spécifique qu'il y avait un pare-
13 choc pousoir sur le devant du véhicule à ce stade... à ce moment-là. Je ne me
14 rappelle pas si je l'ai vu. J'ai regardé la voiture; je n'arrivais pas à croire qu'il y ait une
15 telle reproduction.

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, pour revenir en arrière, la photo
17 que vous avez indiqué que vous avez vue, c'est la photo que le sergent d'état-major
18 MacCallum avait reçue de la Police régionale d'Halifax à environ 7 h 27 le 19 avril et
19 vous ne vous rappelez pas si vous pouviez voir un pare-choc pousoir dans cette
20 photo-là?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne dis pas que ce n'était pas
22 visible, mais je ne me rappelle pas si j'ai identifié cela comme un identifiant.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous serez d'accord que ça sera un détail
24 distinctif de voir un pare-choc pousoir sur un véhicule de la GRC?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, pas forcément; il y a des
26 véhicules où il y en avait, en tout cas, des véhicules de la GRC avec des pare-chocs
27 pousoirs, mais certainement pas comme ça.

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Mais ça serait une marque identifiante

1 distinctive de ce véhicule-là?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Comme je viens de dire, il y avait
3 d'autres véhicules de la GRC avec des pare-chocs poussoirs, on pourrait certainement
4 les percevoir.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vais faire de mon mieux que de le
6 caractériser correctement; gendarme Feyie a témoigné à la Commission et parmi son
7 témoignage, il était chargé du parc des voitures policières et il s'est aperçu du pare-
8 choc poussoir de la photo et il a indiqué comme quoi c'était une figure... un élément
9 distinctif pour lui. Vous n'êtes pas en désaccord avec cet énoncé-là?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne peux pas vous parler de ses
11 pensées à cet égard; j'ai vu des véhicules de la GRC munis de cela. Si vous me
12 demandez si c'était quelque chose que c'était important dans une description, je suis
13 d'accord – oui, ça serait important.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : C'est sensiblement là où j'en viens; est-ce
15 que ça serait un élément de description important que ça serait certainement une façon
16 de distinguer cette voiture de la plupart des autres voitures de la police qui étaient sur la
17 route le 19 avril. Alors, on a pris une décision d'envoyer un gazouillis, une photo de la
18 réplique d'autopatrouille, n'est-ce-pas?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui.

20 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous étiez impliqué dans cette décision
21 d'envoyer le gazouillis?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Pas le gazouillis spécifiquement, mais
23 de communiquer des renseignements. Je l'ai dit plus tôt ce matin, je n'étais pas au
24 courant de la plateforme – en tout cas, je n'étais pas au courant de la plateforme qu'on
25 allait employer pour communiquer le message.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Madame la registraire, est-ce qu'on peut
27 ouvrir le COM16445 – ce n'est pas une pièce, c'est un message. Je vais attendre de le
28 mettre à l'écran. Est-ce qu'on devrait en faire une pièce? Je demanderais à ce qu'on en

1 fasse une pièce.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1445.

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Sergent d'état-major, si vous pourriez
4 prendre un instant pour le regarder, en regardant sur le haut, approbation par Steve
5 Halliday, c'est vous-même. Approbation du gazouillis. Alors, le 22B11, c'était la
6 description fausse qui était... qui était corrigée, mais on avait mal compris en partant
7 mais c'était pour amender... c'était corrigé pour refléter que c'était 28B11.

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne peux pas voir la photo.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Si on pouvait dérouler vers le bas, s'il
10 vous plaît, afin qu'on puisse voir la photo? Oui, c'est le 28. Vous vous rappelez d'avoir
11 approuvé que le gazouillis soit envoyé?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Par téléphone. Alors, il y a eu un
13 courriel qui a été envoyé au sergent d'état-major MacCallum à 9 h 40; c'était quelques
14 minutes avant qu'on avait reçu des renseignements sur la fusillade sur l'autoroute 4 à
15 Wentworth.

16 Le prochain courriel, c'est à 9 h 45 vers moi; on me demandait de
17 l'approuver parce que sergent d'état-major MacCullum était occupé. J'avais compris
18 que le sergent d'état-major MacCallum avait... s'était intégré avec... avait embarqué
19 avec les services cynophiles pour aborder l'individu. J'avais eu beaucoup de tâches à 9
20 h 45 avec ce qui se passe à ce stade-là, je n'aurais pas vérifié mes courriels. Alors, à
21 mon souvenir, c'est que Jen m'avait appelé au téléphone, je ne me rappelle pas ce que
22 je lui ai dit. C'était quelque chose du genre : oui, envoyez-le, quoi que ce soit. J'aurais
23 été distrait avec les événements qui se déroulaient à ce stade-là.

24 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, quelques questions à cet égard.
25 Alors, c'est le contenu que vous attendiez soit communiqué peu près 8 h du matin,
26 une partie du contenu que vous attendiez soit livré, communiqué au public un peu après
27 8 h?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : J'avais assigné cette tâche-là à Addie

1 pour travailler avec les communications sur le façonnage du message; on leur donnait
2 le souci de le rédiger comme ils le pouvaient.

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Avez-vous exprimé un outrage, le fait que
4 vous êtes une certaine colère, qu'à 9 h, que le message n'avait pas été communiqué au
5 public?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne me rappelle pas d'avoir
7 communiqué ma déception; j'étais certainement déçu au niveau de qu'est-ce qui se
8 passait sur la route à ce stade-là. Alors, je n'étais pas sûr c'était quoi mes émotions au
9 niveau des éléments dans l'immédiat.

10 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous saviez pourquoi cela
11 n'avait pas été fait peu près 20 h, comme vous pensiez qu'on s'acquitterait de la tâche?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je ne le sais pas.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Je fais juste vous parler de quelques
14 retards qui sont apparents au niveau de cet envoi des courriels; corrigez-moi si
15 j'ai tort. Ils cherchent votre approbation à 9 h 40 et l'approbation n'arrive qu'à 9 h 49.
16 Est-ce que c'est ce que vous comprenez au niveau de la chronologie? Il y a un délai de
17 neuf minutes pour l'approbation de ce tweet-là?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non – comme je le lis, ça a été
19 envoyé au sergent d'état-major MacCallum pour son approbation, mais il n'était pas
20 disponible. Alors, je vous suggère que ça a pris du temps pour comprendre qu'il ne
21 répondait pas au courriel et n'était pas... pour être au courant de ce qui se passe.
22 Ensuite, la prochaine étape, ça aurait été à moi parce que j'avais affecté cette tâche-là,
23 la responsabilité à Addie. Alors, cela, si ça revenait envers moi, moi, je pourrais
24 l'approuver. Comme j'ai dit, il semblerait que je l'ai reçu à 9 h 45 et là, à 9 h 49, c'est
25 envoyé à qui – je ne sais pas. Lia? Je ne peux pas répondre cela en fonction de ce que
26 je vois sur le courriel. Je n'en sais pas plus à ce sujet.

27 **Me JOSHUA BRYSON** : Vous serez d'accord que dans les pertes
28 massives avec un auteur en mouvement, est-ce qu'on sait... maintenant, est-ce qu'on

1 savait à ce stade-là que les pertes se produisaient à un taux rapide et qu'un
2 retardement de neuf minutes est inacceptable?

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je suis d'accord que le plus
4 rapidement qu'on puisse communiquer ce renseignement-là, le mieux que c'est.

5 **Me JOSHUA BRYSON** : Le prochain retardement que je veux
6 discuter, c'est à 9 h 49; la GRC a l'approbation que le gazouillis peut être envoyé au
7 public et le gazouillis n'est pas publié jusqu'à 10 h 17. Êtes-vous au courant de ça?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous venez d'apprendre ça?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je le savais avant que je suis venu
11 aujourd'hui, mais je n'étais pas au courant à ce stade-là.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous vous attendiez que la
13 commande soit approuvée et que ce soit envoyé immédiatement?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je m'aurais attendu à cela, oui.

15 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors un retardement de 28 minutes,
16 avez-vous une explication pourquoi ça a pris 28 minutes pour publier ce gazouillis-là?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non.

18 **Me JOSHUA BRYSON** : Encore une fois, ça serait un retardement
19 inacceptable dans le cadre d'une perte massive?

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je suis d'accord.

21 **Me JOSHUA BRYSON** : Et malheureusement, pendant ce
22 moment-là, il y a eu d'autres pertes. Alors ça, c'est la question des retardements.

23 Alors, on va parler du continu, maintenant. Alors, si on peut revenir
24 à la photo, Madame la registraire. Alors, nous avons des références de la part du
25 gendarme Fahie et il reconnaît que dans cette photo, on peut voir une partie... une
26 partie supérieure du pare-choc poussoir dans le gazouillis lui-même et la photo est
27 coupée un peu. Il y a le gendarme Fahie qui a identifié un pare-choc poussoir et il prend
28 note dans les communications – c'est avant que le tweet, le gazouillis a été publié. Par

1 contre, il y a une décision de ne pas divulguer que cette réplique d'autopatrouille, que
2 cela n'ait pas aucune mention d'une pare-choc pousoir. Est-ce que c'est une décision
3 consciente, à votre connaissance?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je n'ai pas créé le message, alors je
5 ne sais pas.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : Comment le message a été rédigé et
7 pourquoi il a été rédigé d'une telle façon?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je ne vois pas d'une valeur d'éliminer
9 par exprès ce renseignement; si cela a été éliminé par exprès, je vous suggère... je
10 vous suggère que ça a été éliminé par exprès, mais je ne sais pas si c'est le cas.

11 **Me JOSHUA BRYSON** : Je vous suggère que le renseignement
12 était là; on peut le voir dans les communications que l'autopatrouille avait... était dotée
13 d'un pare-choc pousoir. Je vous demande si c'est une décision consciente d'avoir
14 l'omission de ce renseignement-là du tweet?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Pas selon mon point de vue.

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Et vous l'avez approuvé, ce tweet-là?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui. Je ne me rappelle pas d'avoir vu
18 ça. Ça, ça a été approuvé par moi; mon souvenir, c'était que je l'avais approuvé au
19 téléphone. Alors, encore, il y avait beaucoup de choses qui se passaient à ce moment-
20 là; si quelqu'un demande de communiquer des renseignements au sujet de la voiture...
21 oui, il s'agirait de le communiquer. Je ne me rappelle pas d'avoir vu ce courriel-là; c'était
22 par la suite que je me rappelle.

23 **Me JOSHUA BRYSON** : Du moment que vous avez donné la
24 directive de le publier au public jusqu'au moment où ça a été publié, c'est deux heures.
25 Un délai de deux heures, vous avez indiqué que c'était un délai inacceptable et à
26 l'avenir, que pouvons-nous faire pour améliorer?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Ben, je pense qu'un renseignement
28 très important que la Commission et autres qui ont entrepris des enquêtes en ce qui a

1 trait à cet incident vont évaluer et fournir des recommandations qui pourraient améliorer
2 le partage de renseignements à l'avenir.

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Quelques questions sur le contrôle du
4 périmètre. Vous avez indiqué à mon collègue, vous avez entendu la transmission du
5 gendarme Colford indiquant qu'il y avait une autre voie de sortie à Portapique?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non, je n'étais pas mobile à ce stade-
7 là, en mouvement; j'aurais été au téléphone à ce stade-là.

8 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, vous aviez donné, affecté Brian
9 Rehill de gérer le point de confinement.

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Oui – l'intervention, la situation dans
11 les petites heures du confinement.

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que vous vous rappelez quelqu'un
13 d'autre qui avait mentionné cette voie de sortie en haut de Portapique dans les
14 premières heures de cette perte massive? Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu ou
15 entendu parler des efforts dans les quelques premières heures de ces pertes massives
16 de faire un périmètre autour de Brown Loop?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non – encore une fois, je n'étais pas
18 au courant des éléments dans le stade d'emblée, quand ça avait été instauré et j'étais
19 satisfait selon les renseignements dont je disposais que cela empêcherait la sortie par
20 l'entremise d'un véhicule hors de la scène.

21 **Me JOSHUA BRYSON** : À quelle heure avez-vous donné le
22 mandat à Rehill et O'Brien d'établir le périmètre?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Eh bien, quand j'ai parlé à Brian, je lui
24 ai dit « Bon, ben faites le travail ». Je lui ai pas donné cette tâche; quand c'était mon
25 quart de... quart, il était déjà en ondes... il est déjà en ondes en train d'aider Brian.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Madame la registraire, peut-on voir le
27 document sur le périmètre, page 52? Donc, voilà ce qui s'est produit, basé sur toutes
28 les ressources disponibles – donc, c'est le document fondamental sur le contrôle du

1 périmètre soumis à la Commission. Donc, je veux vous attirer l'attention au point de
2 contrôle du périmètre sur la boucle Brown, Brown Loop, le 19 avril à 05 h 02 m 30 s du
3 matin. Quand est-ce que vous avez su qu'il était possible de sortir par une autre sortie?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Des jours et... quelques jours après
5 l'événement.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, est-ce que vous avez compris qu'il
7 n'y a pas eu d'établissement... de périmètre d'établi vers... avant 05 h 02?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Je croyais que c'était autour de 04 h
9 30.

10 **Me JOSHUA BRYSON** : Ma collègue a parlé de la transmission de
11 la gendarme Colford; en écoutant cela, est-ce que vous étiez au courant d'une autre
12 sortie de Portapique à part le Brown Loop?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : À part la route principale, et personne ne
15 vous en a parlé de la transmission de la gendarme Colford.

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Non. Personne.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Je voudrais vous parler de vos notes.
18 Madame la registraire, est-ce que l'on peut voir 11831 à l'écran, s'il
19 vous plait.

20 Et une question sur ces notes manuscrites. Donc, ce sont des
21 notes écrites de manière chronologique, n'est-ce pas? Donc, on voit à 23 h 38, et ainsi
22 de suite, et au-dessus, au tout début, vous voyez le 18 avril 2020. Est-ce que vous
23 pouvez me lire la note manuscrite en haut?

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Donc, « Service HBA, ne soyez pas
25 dans vos voitures ».

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que c'est une directive que vous
27 donnez à l'équipe DRAI ou est-ce que c'est des renseignements que vous recevez?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY** : Ça, c'est les renseignements que je

1 communique à Bryan en ce qui concerne que les membres ne devraient pas être assis
2 dans leurs voitures pendant l'évènement.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que cela a quelque chose à voir
4 avec la décision de l'équipe de DRAI de pénétrer dans Portapique à pied?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne sais pas si cela a eu une
6 influence sur cette décision. Mon raisonnement était que... était fondé sur ma
7 formation, mon expérience pendant des évènements actifs de ce type. Les membres se
8 mettent dans une position très vulnérable quand ils établissent un périmètre assis au
9 volant de leurs véhicules, car ils deviennent une cible, la cible des gens qui pourraient
10 vouloir les tuer.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Ce sont toutes les questions que j'avais.
12 Merci de votre temps.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maitre Bryson.

14 Maitre Miller.

15 **Me ANNA MANCINI:** Commissaire, est-ce que je pourrais aussi,
16 par voie de clarification, Me Bryson avait fait afficher COMM3806 la diffusion de
17 Colchester, ça, c'est l'heure de l'Est et non pas de l'Atlantique, c'est pour cela que
18 l'horodatage est faussé d'une heure, donc pour éviter toute confusion.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Est-ce que cette pièce a été
20 marquée... oui.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER:**

22 **Me TARA MILLER:** Bon après-midi, Monsieur Halliday. Je
23 m'appelle Tara Miller. Avec Alix Digout, nous représentons un membre de la famille de
24 Kristen Beaton. Et donc, je vais vous poser quelques questions, des questions que
25 nous avons et aussi des questions posées par d'autres avocats des familles.

26 Je vais commencer avec des questions sur l'aspect des services
27 de l'air. Vous étiez responsable, vous avez assumé la responsabilité d'essayer de
28 trouver des capacités IRVF et est-ce que... dont l'hélicoptère. Est-ce que ce serait donc

1 des capacités en matière d'IRVF dans le cadre de « *i-checklist* » – liste de vérification?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Non, c'était... c'était... selon
3 mon expérience, je savais que cet équipement était disponible.

4 **Me TARA MILLER:** Et il n'y avait pas non plus de lunettes de
5 disponibles.

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Certains détachements ont accès à
7 certains de cet équipement, mais sur une base individuelle, donc les jumelles de vision
8 nocturne, mais ce n'était pas systématique.

9 **Me TARA MILLER:** Et vous vouliez avoir des yeux dans le ciel
10 aussi, non? N'est-ce pas?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Cela pourrait avoir un avantage...
12 représenter un avantage pour l'opération, oui, dans la mesure de cela.

13 **Me TARA MILLER:** Et on nous a dit aussi que vous avez vérifié
14 auprès de Moncton et que l'hélicoptère de la GRC n'était pas disponible. Est-ce que
15 c'est exact?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

17 **Me TARA MILLER:** Et donc, après avoir reçu ces renseignements
18 de la STO, qu'est-ce que vous avez fait pour obtenir de l'appui aérien, des services de
19 l'air alternatifs?

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Quand j'ai su que la dispo... que
21 l'hélicoptère serait... ou les avions seraient disponibles auprès du ministère des
22 Ressources naturelles, j'ai changé, j'ai... mais j'ai... de focus parce que j'avais besoin
23 d'un équipement là, pas plus tard.

24 **Me TARA MILLER:** Mais avant de savoir que le ministère des
25 Ressources naturelles avait ces équipements de disponibles, vous avez vérifié auprès
26 des forces militaires, n'est-ce pas?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'était le personnel de la STO qui
28 m'avait communiqué cette information qu'ils avaient vérifié auprès des services

1 militaires. Je ne leur avais pas demandé, je pense qu'ils avaient pris l'initiative de le
2 faire et ils m'ont communiqué le renseignement. C'est ça.

3 **Me TARA MILLER:** Donc, et est-ce que vous avez donné suite
4 avec eux pour voir s'il y avait des équipements aériens de disponibles?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, parce que ça aurait été les
6 mêmes équipements.

7 **Me TARA MILLER:** Donc, c'est le Centre de recherche et de
8 sauvetage de la Nouvelle-Écosse. Et est-ce que vous avez vérifié auprès de
9 Shearwater?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Selon mon expérience, cela
11 aurait exigé une entente entre la GRC et le ministère de la Défense pour le partage des
12 actifs, des équipements, et parce qu'on a une bonne relation avec JRCC sur... avec le
13 Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage.

14 **Me TARA MILLER:** Donc, vous n'avez pas donné suite avec
15 Shearwater et... ou avec Gagetown pour voir s'ils avaient la possibilité d'aider?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

17 **Me TARA MILLER:** Alors... et vous avez aussi dit que vous aviez
18 besoin de l'équipement immédiatement et que c'était votre priorité et qu'il est devenu
19 apparent que le ministère des Ressources naturelles avait un équipement qui aurait pu
20 être disponible, mais finalement cet équipement n'était pas disponible, mais seulement
21 cinq ou six heures plus tard.

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est-à-dire à la levée du soleil.

23 **Me TARA MILLER:** Donc, obtenir, s'approvisionner un hélicoptère
24 de Montréal aurait permis d'avoir un hélicoptère aussi rapidement qu'avec le ministère
25 des Ressources naturelles.

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Mais je n'ai pas... oui, j'aurais... je ne
27 sais même pas jusqu'à aujourd'hui s'ils ont un équipement avec des capacités IR... en
28 matière d'IRDF.

1 **Me TARA MILLER:** Moncton n'était pas disponible?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

3 **Me TARA MILLER:** Mais en ce qui concerne les équipements de la
4 GRC et d'autres administrations vers l'ouest, est-ce que vous avez fait des demandes?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

6 **Me TARA MILLER:** Ce sont... c'est ma dernière question sur les
7 services de l'air. Et en réfléchissant à cela, est-ce que vous pouvez nous expliquer
8 pourquoi il n'y a pas une relation plus proche entre la GRC et les forces
9 armées avec... dans le cadre des... ou en matière des équipements aériens? On a
10 compris hier que l'hélicoptère est souvent non disponible, vous ne nous avez pas dit...
11 vous nous avez dit que ce n'était pas infrequent que l'hélicoptère ne soit pas disponible
12 à cause de l'entretien. Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi il n'y a pas une
13 relation plus proche de travail entre ces deux entités fédérales?

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne peux pas expliquer cela.
15 Ça, c'est un niveau beaucoup plus élevé que moi.

16 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous serez d'accord avec moi que
17 cela pourrait être avantageux pour quelqu'un qui est sur le terrain et qui essaye
18 d'obtenir des ressources qu'une telle relation serait bénéfique?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. À chaque fois que de tels
20 équipements peuvent être partagés, oui, absolument.

21 **Me TARA MILLER:** Je vais passer à des questions sur les alertes
22 et sur votre formation. Sergent d'état-major Halliday, si j'ai bien compris, vous avez été
23 formé comme négociateur, ça, c'était en 2004 à Ottawa, c'est CPC.

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Donc ça, c'est le Collège de la police
25 canadienne.

26 **Me TARA MILLER:** Donc, ça, c'était en 2004. C'était quoi, cette
27 formation?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Alors, c'est une norme de formation

1 qui comprend... qui nous montre comment négocier avec les gens qui sont en crise, de
2 qui ils ont besoin, des stratégies... des stratégies et des tactiques pour les aider. Donc,
3 ce cours se donne au Collège canadien de police afin de les ramener à un état normal
4 pour qu'ils puissent...

5 **Me TARA MILLER:** Et cette formation que vous avez faite en 2004,
6 est-ce qu'il a fallu faire des mises à jour?

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

8 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous étiez à jour?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'avais fait une mise à jour là-bas et il
10 y avait aussi une formation continue pendant nos... en cours de service.

11 **Me TARA MILLER:** Donc, pendant l'évènement de pertes
12 massives, est-ce que vous aviez cette certification?

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

14 **Me TARA MILLER:** Mais les 18 et 19 avril, vous n'étiez pas le
15 négociateur, mais il y avait un négociateur, n'est-ce pas?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est ça.

17 **Me TARA MILLER:** Monsieur Craig (phon.), n'est-ce pas?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

19 **Me TARA MILLER:** Pourquoi est-ce que vous n'avez pas joué ce
20 rôle-là ce soir-là?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ce n'était pas ma responsabilité ce
22 soir-là.

23 **Me TARA MILLER:** Alors, aussi en étudiant vos antécédents, vous
24 aviez... vous étiez un DANCO pour Northeast Nova, et en 2019, vous étiez le... officier
25 des Opérations?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est ça, oui.

27 **Me TARA MILLER:** Et donc, Paul Mason des Mesures d'urgence
28 nous a parlé la semaine dernière des alertes. Est-ce que vous connaissiez Paul Mason

1 et son rôle en (inintelligible) ou en matière des mesures d'urgence?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

3 **Me TARA MILLER:** Vous ne l'aviez jamais rencontré?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non. Je ne me souviens pas de ce
5 nom.

6 **Me TARA MILLER:** Alors, c'est peut-être que cela répond à ma
7 prochaine question, mais je vais la poser quand même. Est-ce que vous auriez assisté
8 à une présentation donnée par monsieur Mason en 2016 à la GRC et la police
9 régionale du Cap-Breton sur l'utilisation d'« En alerte » et sur la mise en place de ce
10 système?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne m'en souviens pas.

12 **Me TARA MILLER:** Mais vous avez dit que vous ne connaissiez
13 pas tellement le système « En alerte », que ça ne faisait pas partie du répertoire.

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

15 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez... connaissez certains
16 collègues qui ont assisté à cette séance?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Eh bien, non.

18 **Me TARA MILLER:** Alors, un suivi sur le gendarme Lilly. Il y avait
19 une confusion pendant la nuit selon vous – corrigez-moi si je vous cite mal – sur qui
20 était Lisa Banfield et qui était Lisa McCully.

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact. On essayait de
22 déterminer si c'était la même personne. Lisa McCully, je la connaissais par le biais de
23 Dave, je savais qu'elle était... avait... elle était l'une des victimes qui avait peut-être une
24 relation avec Gabriel Wortman et que Lisa Banfield était associée avec un véhicule qui
25 avait été enregistré au nom de Gabriel Wortman. Donc, j'essayais de déterminer qui
26 étaient ces femmes, est-ce que... si c'était une personne ou deux.

27 **Me TARA MILLER:** Et on sait maintenant que ce sont deux
28 personnes différentes et c'est devenu évident pendant la nuit. Vous avez eu une

1 conversation directe avec le gendarme Lilly, avec le sergent Lilly, n'est-ce pas?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

3 **Me TARA MILLER:** Désolée. Vous avez eu une conversation
4 directe avec lui, donc vous avez parlé avec lui pendant... à quelques reprises cette nuit-
5 là, et dans ces dernières conversations avec vous, il vous a expliqué que la rupture... il
6 avait eu une rupture récente avec Lisa McCully.

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne sais pas si c'était une rupture.
8 (Inintelligible) avait travaillé avec sa femme. Je crois qu'ils avaient été un couple à un
9 certain moment, mais je ne sais pas à quel point ils étaient ensemble et j'avais compris
10 que la question portait peut-être sur la violence au foyer.

11 **Me TARA MILLER:** Alors, je vais passer à une question sur les
12 communications publiques. Mes collègues ont parlé de votre rôle à cet égard, sur la
13 rédaction des gazouillis, et je voulais donc étudier avec vous la formation, regarder la
14 formation que vous et que vos collègues au centre de commandement auraient eue
15 avec la communication de tels messages parce qu'on voit...

16 Si on peut afficher votre déclaration, la pièce 1072, page 34, et je
17 regarde au milieu de la page.

18 Et je voulais lire avec vous ce commentaire :

19 « Non. Je ne... aucun de nous n'avait eu une
20 expérience avec la communication d'un tel message
21 au public. C'était assez lourd. C'était assez lourd à ce
22 moment-là. »

23 Donc ça, c'était une des questions que je voulais vous poser.
24 Quand vous dites « aucun de nous n'avait une telle expérience avec la communication
25 des messages au public », et vous dites que personne n'avait cette expérience. Quand
26 vous dites « aucun de nous », c'est qui, ce « nous »?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Peut-être que je parle des policiers en
28 général, et quand je le dis c'est dans le contexte de où on n'avait jamais eu l'expérience

1 de devoir dire au grand public qu'il y a un tireur actif qui est au volant d'une réplique
2 d'auto-patrouille. C'était une situation que l'on n'avait jamais confrontée. On n'avait
3 jamais eu à rédiger un tel message qui serait communiqué au public. Donc, c'était le
4 contexte en question.

5 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous aviez déjà eu de l'expérience
6 avec la communication d'autres messages, par exemple avec madame Scanlan?

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

8 **Me TARA MILLER:** Et pour ce qui est de ces messages, est-ce
9 que vous aviez été formé pour la rédaction de ces messages ou pour la communication
10 de ces messages ou qu'est-ce qu'il fallait inclure ou ne pas inclure dans de tels
11 messages?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne crois pas que j'ai reçu une
13 formation en relation avec les médias. Je pense que grâce à mon expérience comme
14 gendarme et ensuite comme sous-officier, on acquiert de l'expérience en travaillant
15 avec le personnel des communications stratégiques.

16 **Me TARA MILLER:** Mais à part la formation de relations avec les
17 médias, est-ce que vous aviez déjà été formé pour communiquer des messages
18 comme cela au public, au grand public?

19 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

20 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous aviez déjà été formé sur cela
21 dans votre cours sur les négociations?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Eh bien, des messages portant sur les
23 gens en crise, oui, non pas quelque chose comme cette... comme la situation de
24 l'époque, mais ce serait plutôt un message portant sur la personne en crise.

25 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous auriez eu de l'expérience sur
26 les alertes Amber dans votre cours de négociations?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non.

28 **Me TARA MILLER:** Alors, vous avez indiqué dans votre preuve

1 que vous aviez des préoccupations sur la panique du public et la sécurité de vos
2 membres, mais qu'il fallait quand même travailler avec le personnel de communication
3 pour communiquer ce message. Vous aviez cette préoccupation de ne pas créer,
4 semer l'émoi chez le public. Si vous n'aviez pas cette formation, c'était basé sur votre
5 propre opinion, n'est-ce pas? Est-ce que c'est juste?

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je pense que basé sur 35 ans
7 d'expérience, oui. On sait l'impact qu'auront certains messages et qu'il serait
8 raisonnable d'évaluer que ce serait un message très lourd qui serait communiqué au
9 public. Quand j'ai offert ce témoignage auparavant, c'était dans le contexte d'ayant fait
10 cela... d'avoir fait cela avant qu'on ait confirmé les renseignements qui nous avaient été
11 fournis au sujet de ce véhicule-là, (inintelligible) parce qu'il n'était pas encore sur les
12 scènes avec les voitures incendiées. C'était par rapport à cel quand j'en ai parlé...
13 quand j'ai parlé de cela.

14 **Me TARA MILLER:** Maintenant, je veux passer à un différent sujet
15 à aborder, et cela implique encore une fois votre rôle au poste de commandement au
16 niveau de déployer des ressources pour faire des obstacles routiers ou des points de
17 contrôle sur les routes.

18 Madame la registraire, c'est la déclaration du sergent d'état-major
19 Halliday, le 1072, page 36. Est-ce qu'on pourrait aller en bas de la feuille, dans le
20 dernier tiers de la feuille.

21 Vous avez iden... vous identifiez deux choses au niveau des
22 préoccupations, Sergent d'état-major Halliday, que je voudrais examiner avec vous.

23 Première préoccupation, c'est que vous songez à placer des
24 voitures dans des emplacements stratégiques le long de la route où on pense que cette
25 personne va se pointer afin de l'intercepter. Est-ce que c'était un facteur qui était dans
26 votre esprit pendant la nuit et le weekend ?

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

28 **Me TARA MILLER:** Et vous auriez eu seulement besoin de

1 l'intention de mouvement, ses intentions de mouvements afin de prendre de telles
2 mesures.

3 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, si on avait su exactement là où il
4 se pointait, ça aurait facilité la tâche, évidemment. Mais c'était basé sur son adresse,
5 l'adresse de ses parents, ce genre de choses. Au niveau du sens de son déplacement
6 potentiel.

7 **Me TARA MILLER:** Et l'autre facteur, c'est un peu plus bas, cinq
8 lignes du bas.

9 « L'autre défi, c'est le fait que nous habitons en
10 Nouvelle-Écosse rurale et qu'il y a des centaines de
11 chemins qui sont connectés, des centaines de
12 chemins. Il est tout à fait impossible d'avoir établi des
13 obstacles routiers, des barrages routiers, sur toutes
14 ces routes. Il n'y a pas assez de voitures et pas de
15 gens pour faire ça. Et on peut apprécier les défis
16 logistiques à cet égard. »

17 Mais je veux vous parler des points d'embouteillages. Le nord du
18 Nouveau-Brunswick devient plus la Nouvelle-Écosse du Sud. C'est dans les alentours
19 de Truro où il y a la Transcanadienne qui rentre du Cap-Breton, la Transcanadienne
20 rentre de Amherst par la 104 et il y a le chemin secondaire, la route 4 qui rentre dans
21 cette zone centrale à Truro. Si jamais vous deviez choisir une place où vous pourriez
22 déployer des ressources pour une telle opération, êtes vous d'accord avec moi, si on
23 cherche à surveiller le sens potentiel de direction, les déplacements nord vers le sud, ce
24 serait un endroit optimal pour déployer des ressources pour intercepter un individu.
25 Êtes-vous d'accord avec moi ?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

27 **Me TARA MILLER:** Et plus tôt le matin, je vais revenir à ce stade-
28 là, le 19. On sait que, le GTI nous a dit hier qu'une fois que Lisa Banfield, une fois

1 qu'elle est sortie des bois, elle a communiqué aux membres du GTI, elle a communiqué
2 plusieurs choses, mais ce qui m'intéresse le plus de repasser avec vous, elle dit : « Il va
3 s'en prendre à ma sœur et elle habite à Russell Lake à Dartmouth. Étiez-vous au
4 courant de ce renseignement-là ?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je n'étais pas au courant de cela
6 immédiatement, mais plus tard je suis devenu au courant de cela.

7 **Me TARA MILLER:** Et plus tard, quand exactement ?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne sais pas précisément quand.

9 **Me TARA MILLER:** Seriez-vous d'accord avec moi que ce serait
10 un élément de renseignement critique, précis au sujet de là où l'auteur se serait dirigé
11 et où vous pourriez agir pour déployer des ressources.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

13 **Me TARA MILLER:** À 9 h 42, il y a l'appel 9-1-1 où l'auteur est...
14 c'est la première indication que l'auteur est en mouvement vers le sud, de Wentworth
15 vers Truro. Ça, c'est davantage de renseignements au sujet de la direction des
16 déplacements de l'auteur. Est-ce que c'est juste de dire cela ?

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui et... il y avait beaucoup de
18 renseignements qu'on recevait à ce moment-là, du fait qu'il avait peut-être changé à un
19 camion Ford qu'on n'avait pas récupéré jusqu'à date. Jusqu'à ce stade-là. Et je pense
20 qu'il y avait un certain niveau de discussion, je ne me rappelle pas de là où ça sort,
21 mais même se dirigeait vers la région du comté de Pictou. Je ne suis pas sûr de
22 pourquoi c'est dans mon esprit, mais oui, c'était soit dirigé vers l'est ou vers le sud.

23 **Me TARA MILLER:** Mais nous savons, selon les diffusions sur le 9-
24 1-1 et l'appel de répartition de STO qu'il était dans une voiture identifiée à 9 h 42. C'est
25 correct ça ?

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

27 **Me TARA MILLER:** Et c'était la version la plus récente des
28 renseignements, qu'il voyageait vers le sud à ce stade-là, alors voici ma question pour

1 vous, sergent d'état-major Halliday, sachant que vous avez reçu ce renseignement de
2 Mme Banfield d'une direction de déplacement vers le sud, vers Halifax pour peut-être
3 nuire à sa sœur, il voyageait seul vers Halifax, de Wentworth vers Halifax, vers le sud.
4 Pourquoi ne pas déployer de ressources dans le point d'étranglement à Truro afin de
5 pouvoir couper les mouvements de l'auteur de la partie sud de la province vers le nord.
6 Avez-vous considéré cela du tout ?

7 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** 9 h 42 quand cela s'est produit, la
8 réaction immédiate est de partir pour intercepter le suspect. C'était ça la priorité à ce
9 stade-là. Et dans très peu de temps, l'individu est à une résidence près de Masstown.
10 Je ne me rappelle pas de... c'était Glenholme ? J'ai oublié le nom de la collectivité.
11 Pendant l'intervention des membres à la fusillade initiale, dans très peu de temps,
12 l'individu est maintenant à une résidence à Glenholme et si on perçoit la transcription
13 des communications radio, ce qui se passe avec les opérateurs, ce qui se passe avec
14 les gens du GTI, je peux vous dire que c'était... je parle uniquement en mon nom ici, je
15 croyais que cet individu-là serait abordé à cet emplacement-là. Que le confinement, le
16 périmètre à ces résidences-là avait été établi, que l'équipe d'intervention... et que le
17 GTI avait été déployé et qu'on allait arrêter cet individu-là. À ce stade-là, l'opération
18 était focalisée sur cela et peu de temps après que cet incident-là a eu lieu, ça devient
19 clair qu'il n'est plus là et qu'il est actif de nouveau. Alors la raison que je vous dis ceci,
20 c'est que nous étions de l'avis à ce stade-là qu'on allait prendre contact avec l'individu
21 et on était focalisé, l'opération était focalisée sur cela.

22 **Me TARA MILLER:** Il s'agissait de l'intercepter là où il était plutôt
23 que d'avoir une emphase secondaire, déplacer des ressources de façon stratégique sur
24 la route où vous auriez pensé que cet individu-là aurait pu se pointer. Pour l'intercepter
25 là.

26 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Nous travaillions à partir des
27 renseignements dont nous disposions à l'époque et moi je croyais qu'on allait
28 intercepter cet individu-là à ce stade-là.

1 **Me TARA MILLER:** Mais l'information que vous aviez à ce stade-
2 là, sergent d'état-major, vous devez voir les choses de façon globales, n'est-ce pas ? Et
3 l'ensemble global comprenait les renseignements de Mme Banfield de là où il lui a dit
4 qu'il allait se rendre et qu'il s'est déplacé vers le sud à travers la partie nord de la
5 Nouvelle-Écosse. Cela fait partie de l'ensemble global.

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, certainement.

7 **Me TARA MILLER:** Alors le dernier élément que je veux passer en
8 revue avec vous, sergent d'état-major Halliday, c'est au niveau de la pictométrie. Et on
9 vous a posé des questions à ce sujet ce matin par ma collègue, Me Mancini, la
10 pictométrie d'après ce que je comprends, c'est un logiciel qui vous permet d'accéder à
11 des cartes géographiques et topographiques.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Je ne suis pas très connaissant
13 de la plateforme. Oui, d'après ce que je comprends, c'est correct.

14 **Me TARA MILLER:** Sur la fin de semaine des pertes massives, qui
15 aurait eu accès au logiciel de pictométrie ?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne sais pas au sein de notre
17 groupe, qui aurait eu accès à cela. Selon ce que j'en comprends, c'est que sergent
18 d'état-major MacCullum faisait des efforts pour accéder à ce logiciel-là à Bible Hill.

19 **Me TARA MILLER:** Et une fois qu'il a changé d'emplacement, au
20 poste de commandement, qui au poste de commandement, selon de compréhension,
21 faisait des efforts d'accéder à la pictométrie ?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Mais je ne le sais pas. Je ne sais pas
23 qui le faisait, ou si quelqu'un le faisait. Non, je ne sais pas.

24 **Me TARA MILLER:** La seule personne pour laquelle vous avez
25 une certaine conscience qui cherche à accéder à ce logiciel-là ça aurait été le sergent
26 d'état-major MacCallum au détachement de Bible Hill.

27 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est la seule discussion que moi j'ai
28 eu au sujet de... avec qui que ce soit au sujet de cette plateforme-là.

1 **Me TARA MILLER:** Avez-vous affecté une mission de passer en
2 revue la topographie de la région de Portapique, est-ce qu'il y a quelqu'un dans le poste
3 de commandement qui a donné une mission à quelqu'un de passer en revue le logiciel
4 Pictométrie ?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne suis pas au courant de cela.

6 **Me TARA MILLER:** Et vous avez dit ce matin que d'avoir accès à
7 ce logiciel-là vous aurait donné une vision plus claire de ce à quoi on faisait affaire au
8 niveau de la géographie, de topographie.

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est possible, oui, certainement.

10 **Me TARA MILLER:** Je vous suggère que d'avoir une vision plus
11 claire de la géographie et de la topographie aurait été très utile pour évaluer le
12 confinement et le contrôle du périmètre de Portapique cette nuit-là.

13 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Certainement. Si le lien vers la boucle
14 Brown avait fait partie de cela, ça aurait été utile de le savoir.

15 **Me TARA MILLER:** Je vais demander à Madame la registraire de
16 mettre à l'écran un document. Ce n'est pas encore déposé en pièce, c'est le numéro de
17 COMM 56342. J'aimerais la déposer en pièce.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1546.

19 **Me TARA MILLER:** Sergent d'état-major, il s'agit d'un rapport
20 supplémentaire d'enquête. La date est le 21 avril 2022 et l'auteur est Brian Corbett.
21 Brian Corbett est un analyste des renseignements avec le groupe de la Commission
22 des pertes massives. Avez-vous eu l'occasion de revoir ce rapport-là ?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je ne l'ai jamais vu.

24 **Me TARA MILLER:** Vous ne l'avez jamais vu. C'est maintenant
25 une pièce. À très haut niveau, je vais résumer ce que je comprends comme étant
26 l'objectif de ce rapport-là. M. Corbett a rédigé ce rapport afin de déterminer quelle
27 imagerie aurait été disponible en avril 2020 par rapport à la région de Portapique. Et il
28 examinait cela comparé à Google Map et d'autres options.

1 En bas de la page 1, en bas il dit :

2 « Pour les fins de ce rapport, l'auteur utilisait cet outil
3 pour démontrer quel genre d'imagerie aurait été
4 disponible par l'entremise de pictométrie à la GRC le
5 18 et 19 avril 2020. »

6 Alors Madame la registraire, je vais vous montrer dans la page 2, il
7 y a une image pictométrie. Sergent d'état-major Halliday, je sais que c'est la première
8 fois que vous voyez ce rapport, mais en regardant cette image-là, je voudrais bien avoir
9 un pointeur, mais ça me parais très clair qu'il y a un chemin à la droite de ce qu'on
10 comprend être le Portapique Crescent et un chemin qui va en parallèle jusqu'à la fin de
11 la page et fait carrefour avec Brown Loop. Est-ce que vous le voyez ?

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Je vois Brown Loop, mais je ne suis
13 pas sûr à quelle zone vous faites référence.

14 **Me TARA MILLER:** Si je peux m'approcher pour pointer, pour faire
15 que ce soit plus facile pour le témoin.

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ah, je vois à quoi vous faisiez
17 référence. Je vois ce à quoi vous faites référence.

18 **Me TARA MILLER:** J'ai tracé avec mon stylo la route que nous
19 savons maintenant est le chemin de la bleuetière qui fait intersection avec la partie
20 gauche de la boucle de Brown. Vous n'aviez pas accès à cette photo-là ? Vous n'étiez
21 pas au courant de quelqu'un d'autre au poste de commandement qui avait accès à
22 cette photo-là pendant la fin de semaine des pertes massives ?

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Nous avons accès à une photo
24 semblable à celle-là au poste de commandement. Je me rappelle d'avoir vu celui-là.
25 Celle-là, c'est pourquoi ce chemin-là dont vous parlez là, en ce moment, nous savons
26 que c'était un chemin. Alors maintenant ça a l'air, ça ressemble à un chemin, mais ça
27 pourrait être un sentier de VTT de ce point de vue là. Mais là où j'en viens, c'est qu'on
28 avait accès à une carte qui ressemblait à celle-là. Ce qui a attiré mon attention que

1 peut-être qu'on devrait déplacer des voitures dans cette zone-là si jamais c'est
2 accessible par un véhicule.

3 **Me TARA MILLER:** Et quand est-ce que vous avez appris cela ?

4 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Aux alentours de 4 h, 4 h 30. Quand
5 on reconsidérerait nos activités de contrôle de périmètre et nos ressources.

6 **Me TARA MILLER:** Alors vous vous entendrez avec moi, sergent
7 d'état-major, si on avait pu passer en revue ce genre de photo au niveau des efforts de
8 confinement, ça aurait été plus facile pour les membres sur le terrain et les premiers
9 répondants sur la scène, afin de comprendre, d'avoir une meilleure, un portrait plus
10 complet des voies pour entrer et sortir de Portapique.

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, certainement. Établir le périmètre
12 comme ça à 10 h, je ne suis pas sûr si ça avait été suffisamment tôt. Je ne sais pas
13 combien de temps ça a pris pour les gens pour y arriver, c'était bien après 22 h, avant
14 qu'on avait installé les points de confinement pour tous les membres. Même les
15 membres en route n'auraient pas pu accéder à cela.

16 **Me TARA MILLER:** Mais ceux au STO et les autres membres dans
17 la ligne hiérarchique qui déployait les ressources auraient pu transmettre des
18 renseignements qui auraient pu être utiles pour faire savoir aux premiers répondants où
19 établir des points de confinement.

20 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Au sujet du potentiel qu'il y ait une
21 voie de sortie dans cette zone-là.

22 **Me TARA MILLER:** Jusqu'à ce temps-là vous avez compris qu'il y
23 avait une seule façon de rentrer jusqu'à Brown Loop.

24 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Exact.

25 **Me TARA MILLER:** Merci sergent d'état-major Halliday, voilà mes
26 questions.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Maître Miller. Maître
28 Mancini.

1 **Me ANNA MANCINI:** Merci Monsieur le Commissaire, je ne pense
2 pas qu'il y ait d'autres contre-interrogatoires. Alors cela termine notre implication avec le
3 sergent d'état-major Halliday.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame la Commissaire Fitch.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, Maître Mancini et sergent d'état-
6 major Halliday. J'ai quelques questions de suivi pour vous. Certaines sont pour clarifier
7 et d'autres sont pour planifier l'avenir. Donc veuillez patienter, je vais consulter mes
8 notes d'aujourd'hui. Désolé, je ne l'ai pas appris par cœur, mais il me semble quand
9 vous décriviez vos antécédents, vous avez été formé comme négociateur en situation
10 de crise, mais vous n'avez pas eu une formation de commandant en situation de crise,
11 c'est deux fonctions-là, il n'y a pas d'intersections entre les deux. Ils ne travaillent pas
12 en parallèle. Alors dans un poste de commandement le négociateur en situation de
13 crise fait partie du triangle de commandement. Avez-vous eu des occasions dans votre
14 rôle auparavant, dans votre rôle antérieur comme négociateur de situation de crise,
15 d'occuper au sein d'un poste de commandement ?

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Alors vous avez eu de l'expérience à
18 travailler dans un poste de commandement auparavant. Dans votre rôle tôt dans les
19 petites heures du 18 et du 19, c'était quoi l'objectif pour vous rendre au poste de
20 commandement ?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** En tant que l'agent le plus haut placé
22 au niveau des services généraux, j'étais là pour soutenir l'incident des... commandant
23 en situation de crise, ou pour lui fournir toutes les ressources dont il avait besoin pour
24 accomplir ce rôle. Bien qu'il assume le plein commandement de ce qui se passe et les
25 déplacements des gens et la prise de décision, moi je vois mon rôle comme étant
26 essentiel au sien au niveau des équipements, des ressources dont il aura besoin, qu'il
27 s'agit d'avoir des ressources supplémentaires, qu'on les fasse rentrer pour soutenir le
28 contrôle des périmètres ou de s'assurer que les ressources ont remplacées et qu'ils ont

1 de la nourriture et de compléter d'autres tâches qui ne relèvent pas directement de
2 l'événement même, mais qui vont soutenir l'événement.

3 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce que c'est d'habitude un rôle pour
4 l'officier des services de soutien ?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Moi je ne l'ai pas vu... je n'ai pas vu
6 ça moi-même au cours des ans. D'habitude, selon la portée de l'ampleur de
7 l'événement, ça serait le commandement, le détachement qui fournirait ça, mais étant
8 donné l'ampleur de celui-ci, j'ai occupé ce poste-là, j'ai assumé ce rôle-là.

9 **COMMISSAIRE FITCH:** Rappelez-moi vous étiez au poste de
10 commandement pendant combien longtemps ?

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** J'ai reçu l'appel à 22 h 40, je suis
12 arrivé à Bible Hill aux alentours de 23 h 40, j'étais au poste de commandement entre
13 2 h et 2 h 20 et je ne suis pas sorti de là-bas jusqu'à midi trente, midi quarante-cinq.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Pour ceux qui suivent les procédures,
15 vous donnez un aperçu, une image, de comment on dispose le poste de
16 commandement, ce qu'on s'attendrait de voir dans un poste de commandement.

17 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** L'environnement dans lequel nous
18 fonctionnions ce jour-là, c'était le premier étage d'une caserne de pompiers en
19 Nouvelle-Écosse rurale, ça agit comme un poste de commandement. Si c'est près de
20 l'événement même et la disposition de ses salles, ça varie d'une caserne à l'autre.
21 Dans cette caserne de pompiers là, c'était un espace plutôt ouvert. Ça ressemble à une
22 salle de réunion comme celle-ci, pas aussi grande comme ça. Il y a une salle de bain, il
23 y a un bureau séparé, c'était pas mal encombré, mais c'était utilisé par le négociateur;
24 le poste de commandement lui-même était organisé de façon stratégique afin d'avoir
25 tout le soutien technologique et les préposés du Registre étaient au centre, la console
26 est là, les personnes de soutien... des services de soutien pour les services généraux,
27 MacCallum, le sergent d'état-major Carroll en arrière de la salle afin que lui... que le
28 commandant d'incidents pouvait savoir ce qui se passe et interagir avec les gens

1 comme il voyait le besoin et avait quand même de la place pour se déplacer, faire des
2 mises à jour, des tableaux sur les murs, c'est des tableaux situationnels qui contiennent
3 la mission des mises à jour importantes.

4 C'est... finalement, c'est ça. C'est (inintelligible)... donc, voilà, c'est
5 assez typique des secteurs ruraux.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Si j'ai bien compris, les Services médicaux
7 d'urgence et d'incendie étaient aussi là. Est-ce qu'ils avaient des représentants au
8 poste de commandement?

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Il y a des endroits où des occasions
10 où leurs superviseurs venaient pour une mise à jour, mais l'accès est généralement
11 limité pour des raisons de sécurité et pour préserver l'intégrité des enquêtes et pour
12 permettre aux gens qui... impliqués de se pencher sur leurs tâches.

13 **COMMISSAIRE FITCH:** Et vous avez mentionné dans le cadre de
14 ces restrictions sur les postes de commandement, vous avez parlé, donc, de cette
15 dynamique d'une situation très extrême qui était gérée et que, dans ce contexte, vous
16 auriez imaginé... vous auriez... vous auriez attendu à voir un officier breveté au poste
17 de commandement.

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, ce n'était pas mon attente, mais
19 j'avais compris ou j'aurais imaginé que ç'aurait été une bonne idée s'il y avait eu un
20 officier breveté à cet endroit-là, car du point de vue de l'organisation, cela nous aurait
21 été avantageux du point de vue du soutien, mais aussi le fait d'avoir eu un officier, un
22 haut gradé, étant donné ce qui s'était passé pendant la nuit, cela aurait aidé à gérer
23 l'évènement... les évènements.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Je comprends que vous n'avez pas une
25 formation en CIC, mais est-il juste de dire que le fait d'avoir eu un haut gradé au poste
26 de commandement que cela aurait pu perturber la hiérarchie de commandement, et
27 que cela aurait pu, donc, perturber cela?

28 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, c'est potentiellement un

1 problème.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Sur cette question, je comprends que les
3 gens qui étaient présents avaient un rang égal, ils étaient tous des sergents d'état-
4 major, donc, vous aussi, et... mais le fait d'avoir des membres du même rang dans
5 l'ordre... à un poste de commandement en intervention critique et en sachant que le
6 commandant ou le chef est responsable de toute opération, est-ce que cela aurait pu
7 porter à confusion au poste de commandement ou au niveau des communications?

8 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ce n'était pas mon expérience. Je
9 crois que les gens qui ont travaillé dans le triangle savent qui est le chef de
10 l'intervention et, peu importe leur rang, ils savent quelle est leur position dans le
11 triangle.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Il y a eu aussi une pièce qui a été affichée
13 et que je ne trouve pas dans mes notes à l'instant – si quelqu'un peut m'aider à la
14 retrouver –, mais qui portait sur le fait que vous étiez responsable du... pour le
15 commandement des événements à un certain moment.

16 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Quand je suis arrivé à Bible Hill pour
17 l'opération en général.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** C'est ça. Désolée.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je crois que c'était dans sa
20 déclaration, mais...

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Oui, c'est ça, effectivement.

22 Donc, ce que j'allais dire est que, bon, est-ce que cette déclaration
23 aurait pu mener à porter à confusion quant à qui était responsable pour quelle activité à
24 chaque instant?

25 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Non, je ne le conçois pas. Je crois
26 qu'il était clair qui était responsable du contrôle des ressources à ce moment-là et qui
27 faisait quoi et quelles étaient leurs responsabilités respectives, et que les tâches
28 déléguées avaient été effectivement accomplies, et selon moi ou de ma perspective, il

1 fallait s'assurer que les tâches nécessaires étaient effectivement accomplies.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, aviez-vous un système pour vous
3 permettant de suivre certaines de ces affectations ou de ces tâches pour s'assurer de
4 leur réalisation et de leur résultat?

5 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Alors, j'espérais que cela allait faire
6 partie de votre point sur le futur. Puisqu'on n'avait jamais été exposés à un évènement
7 d'une telle amplitude et au volume d'informations qu'il fallait gérer, le nombre de tâches
8 qu'il fallait entreprendre, je trouve que quelqu'un dans ma position à l'avenir devrait
9 avoir aussi un préposé qui lui aurait été affecté de sorte que cette information puisse
10 être non seulement bien gérée, mais aussi bien notée, de sorte que l'on puisse
11 s'assurer que ces tâches soient bien accomplies et que l'on puisse faire le suivi
12 nécessaire. Malheureusement, je n'avais pas cet avantage ce soir-là, il fallait que je
13 prenne des notes. Étant donné le volume d'informations qui fusait de toutes parts et le
14 nombre de tâches qu'il fallait accomplir, c'était effectivement difficile par moment.

15 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. C'est justement là où je voulais en
16 venir. Donc, vos notes qui sont assez détaillées, est-ce que ces notes au dossier ont
17 été prises au même moment que vos actions ou plus tard?

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Des notes ont été prises au fur et à
19 mesure des évènements, et à 5 h 30 du matin, du lendemain matin, j'ai pris des notes
20 supplémentaires.

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc pour revenir à ma dernière
22 question sur l'établissement du poste de commandement, vous avez parlé des tableaux
23 pour la conscience situationnelle pour toute personne qui accède au poste. Est-ce que
24 vous pouvez nous dire qui était responsable du maintien de ces tableaux? Est-ce que
25 c'était plus d'une personne qui surveillait les renseignements significatifs qui entraient
26 au poste de commandement et qui suivait aussi les actions significatives émanant de
27 ces renseignements? Est-ce qu'il y avait quelqu'un qui avait été affecté pour s'assurer
28 que ces messages et ces points de décisions clés étaient communiqués à tous les

1 membres qui étaient sur le terrain?

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** En tout respect, je pense que ce serait
3 plus à Jeff d'y répondre, car je n'ai pas beaucoup d'informations à vous présenter sur la
4 gestion de cet aspect-là.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Je crois que cela m'amène à la fin de mes
6 questions. Merci.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton?

8 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci.

9 Suite à la question de la commissaire Fitch sur le moment auquel
10 vous avez pris ces notes, je présume que les notes dactylographiées, document
11 numéro 10697, c'est donc votre rapport de membre.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est ça.

13 **COMMISSAIRE STANTON:** Vous dites que ces notes ont été
14 tapées à 5 h 30 le lendemain, le 20 avril?

15 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est ça, le 20 avril.

16 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, les notes manuscrites étaient
17 écrites au fur et à mesure.

18 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est ça.

19 **COMMISSAIRE STANTON:** Et puis les notes que vous avez
20 écrites le lendemain – 10697, document 10697 –, la note qui faisait l'objet d'une
21 question de la part de deux avocats des participants, à 7 h 55 où vous avez dit que
22 vous attendiez à la communication immédiate sur la réplique d'auto-patrouille.

23 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** C'est exact.

24 **COMMISSAIRE STANTON:** Vous avez dit à monsieur Bryson que
25 plus... que la communication devait se faire de manière immédiate. Et donc, quand
26 vous parliez à Me Mancini, vous avez parlé de votre étonnement quand vous avez vu
27 un courriel du sergent d'état-major Carroll, je crois, qui disait qu'une décision avait été
28 prise de ne pas communiquer cette information.

1 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

2 **COMMISSAIRE STANTON:** Et vous avez parlé aussi de
3 l'importance de vérifier les faits et de communiquer de l'information fiable et véridique,
4 mais vous dites que communiquer de l'information aurait créé une situation plus difficile
5 pour les membres.

6 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui.

7 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, une fois la décision prise que
8 l'information doit être communiquée rapidement, est-ce que vous aviez cette même
9 préoccupation?

10 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui, et c'est quand je parle du fait
11 qu'aucun de nous n'avait déjà travaillé sur la rédaction d'un communiqué de presse de
12 cette amplitude et on ne sait pas quel... comment cette... cela va (inintelligible) ou
13 comment... ou de quelle façon cela va affecter la situation de nos membres sur le
14 terrain étant donné la réponse du public à ça.

15 **COMMISSAIRE STANTON:** J'essaie de comprendre... ou, plutôt...
16 oui, de comprendre vos réflexions à ce moment-là. Si vous aviez reçu cette
17 information... vous avez reçu, en fait, l'information comme quoi qu'on allait
18 communiquer cette information immédiatement, mais vous aviez aussi une
19 préoccupation quant à ne pas semer l'émoi, ne pas mettre un fard... placer un fardeau
20 additionnel sur le système de communication, comment les gens allaient réagir à cela.
21 À quel moment est-ce que votre opinion a changé?

22 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Eh bien, bon, semer l'émoi non
23 nécessaire, ça, c'était entre 7 heures et 8 heures, quand les renseignements étaient
24 rentrés sur la voiture de la part de Lisa Banfield et qu'il y avait le potentiel d'une
25 quatrième voiture dont on n'était pas au courant et que l'équipe du GTI avait... était
26 renvoyée sur... à la scène pour valider la possibilité que cette voiture soit l'une des
27 deux voitures incendiées. Et donc, avant de corroborer cela, il y avait eu une discussion
28 entre Lia et moi sur comment cette information allait être communiquée. Mais une fois

1 que l'on savait que ce n'était pas la voiture, je crois que l'on n'avait pas le choix, il fallait
2 absolument communiquer ces renseignements, peu importe l'impact qu'ils auraient eu,
3 tout en soignant, bien sûr, le message et aussi rapidement et efficacement que
4 possible.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, quand vous avez eu les
6 renseignements provenant des appels 9-1-1 qui disaient qu'il y avait une voiture de
7 police identifiée et que, pour une raison ou une autre, les gens avaient écarté cette
8 possibilité.

9 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Bon, je pense que c'était une
10 combinaison de facteurs qui avait mené à cela.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, ce n'était que quand vous avez
12 vu la photo de l'auto-patrouille identifiée que vous avez cru cela, que c'était justement
13 une voiture identifiée.

14 Et je m'interroge sur les cartes manuscrites que nous avons vues
15 aujourd'hui, c'était une question pour les avocats ou l'avocat de la Commission... ou
16 l'avocat de la Commission. Selon ma compréhension, il y a d'autres types de
17 documents sur... écrits sur feuilles mobiles qui proviennent de centre de
18 commandement, de ce poste de commandement, et je veux m'assurer que tous ces
19 documents soient effectivement inclus dans la divulgation et que l'on aura, donc, le
20 portrait global de tous les documents auxquels ils avaient accès. Alors, est-ce que c'est
21 le cas?

22 **Me ANNA MANCINI:** Il y a des références, des allusions dans le
23 document fondamental sur les décisions de commandement qui a été présenté
24 aujourd'hui, il y a des documents sur... qui comprenaient des feuilles mobiles qui
25 avaient été affichées sur les murs.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** Je pense que cela m'amène à la fin
27 de mes questions. Merci.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Fitch, vous aviez une

1 question de suivi, n'est-ce pas?

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Ça, c'est... ce que je cherchais se trouvait
3 dans le document fondamental, le paragraphe 156, et donc, effectivement, c'est donc le
4 paragraphe 156, une citation de votre déclaration, Sergent d'état-major Halliday,
5 comme quoi que vous aviez décidé de laisser Brian dans son rôle et de contrôler les
6 ressources pour que vous puissiez vous concentrer sur le portrait d'ensemble. Est-ce
7 que vous pouvez me l'expliquer davantage pour que je puisse mieux comprendre, que
8 tout le monde puisse mieux comprendre de quoi il s'agissait, quelles étaient vos
9 responsabilités, quelles étaient vos responsabilités en ce qui concerne l'opération en
10 général.

11 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Avant de s'assurer que toutes les
12 tâches soient accomplies en prévision du CIC, donc la possibilité de chercher un
13 hélicoptère, préparer le profil, avoir les ressources, s'assurer d'avoir des ressources sur
14 le terrain pour contrôler le périmètre, chercher, s'approvisionner en d'autres
15 équipements pour, par exemple, les cartes, l'IRVF, demander la présence de l'équipe
16 pour les crimes majeurs, donc les appels téléphoniques, tout ça, ça prend du temps,
17 mettre les gens au courant de ce qui se passe, tout cela m'incombait. Et donc, pour que
18 les... donc, les gens qui étaient déjà impliqués au niveau opérationnel sur la scène
19 pouvaient se pencher sur cela ou...

20 **COMMISSAIRE STANTON:** Et donc, je voulais aussi dire qu'il était
21 important de... qu'il était bien de voir que le Majeur [sic] a été impliqué tôt dans le
22 processus.

23 Et une dernière question, et peut-être que vous ne pouvez pas y
24 répondre, et sinon, peut-être je suis qu'il y en aura d'autres qui pourront y répondre,
25 mais vous étiez l'un des premiers à entendre dire qu'il y avait une préoccupation que le
26 sergent Lilly était peut-être impliqué d'une manière ou d'une autre dans... avec... était
27 lié au véhicule de police identifié, et je sais que c'est une question difficile, mais dans
28 les considérations... étant donné les considérations auxquelles vous étiez au courant et

1 la possibilité qu'un membre de service soit impliqué dans une voiture identifiée, est-ce
2 qu'il y a eu une discussion sur comment vous alliez gérer cette information étant donné
3 les réputations de la GRC, que cela pourrait... que ça pourrait être un membre et à quel
4 moment on a... à quel moment on a communiqué les préoccupations quant à la
5 possibilité que cette personne soit dans une voiture.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous parlez d'après les événements ou au
7 moment du déroulement des événements, quand vous avez reçu les renseignements
8 que ça pouvait être un membre dans une voiture identifiée ? Ce que j'essaie de savoir
9 c'est donc, quel était le consensus sur la façon de gérer ces renseignements, qu'il y
10 avait la possibilité qu'il pouvait y avoir un membre de service, membre actif qui était
11 dans une voiture de la GRC.

12 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Ça a été signalé directement à
13 l'officier responsable du district une fois que les ressources ont été mobilisées, je
14 n'avais pas eu de discussions supplémentaires avec qui que ce soit. Dans l'ensemble
15 étant donné que les renseignements qui étaient venus s'étaient avéré imprécis ou
16 fausse, je n'ai pas eu d'autre discussion avec qui que ce soit pour parler de comment
17 on aurait géré la situation si ça s'était vraiment avéré le cas.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Je suis désolée, mais c'est ma dernière
19 question. La chronologie selon laquelle vous avez déterminé que ce n'était pas le
20 gendarme Lilly, sergent Lilly, c'était assez court n'est-ce pas ?

21 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Oui. Dans les 10 minutes, 15 minutes,
22 quelque chose comme ça.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci bien.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien. J'ai une seule question,
25 c'est en ce qui a trait à une partie du témoignage au début. Si j'avais bien compris,
26 j'avais cru que vous suggériez que c'est un avantage plutôt qu'autre chose que le
27 sergent O'Brien avait été donné des consignes en même temps que Rehill. J'avais
28 compris que Rehill était en charge, alors je comprends difficilement pourquoi c'eut été

1 une bonne chose.

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Pour moi, à ce stade-là, puisqu'il y
3 avait un tel volume de choses qui se produisait, j'étais heureux qu'il y avait quelqu'un du
4 district qui était impliqué dans son soutien. Je disais pour moi, c'est pas qu'il brimait les
5 fonctions de O'Brien, je l'ai vu comme un avantage que si jamais O'Brien devenait
6 distrait avec quelque chose ou qu'il y avait quelqu'un là pour être le soutenir à la radio à
7 ce stade-là. Voilà, c'était ça ma notion à cet égard.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** D'accord. Alors si on devait offrir,
9 émettre des recommandations, je veux juste m'assurer que je comprends bien. Si on
10 devait émettre des recommandations sur comment gérer, on l'espère plus jamais, mais
11 un incident d'une telle nature, c'est mieux d'avoir deux plutôt qu'une personne qui offre
12 des consignes ? De façon intuitive j'aurais cru qu'il y a une personne qui est en charge,
13 on sait qui est en charge.

14 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Et je suis d'accord avec ça. Dans ce
15 cas-là, au début, il y a une tendance qu'il y ait plus d'une personne impliquée. Étant
16 donné la dynamique de la situation. Et encore une fois, il y avait un tas de choses qui
17 se passait à ce moment-là et je suis d'accord avec vous qu'une personne, si c'est du
18 tout possible, mais inévitablement les opérations policières d'une telle sorte, parfois il y
19 a une tendance d'avoir plusieurs personnes et cela peut susciter des difficultés. Numéro
20 un qui est en charge et qui fourni les consignes et B, ça prend trop d'espace radio et
21 des renseignements critiques ne peuvent pas être, forcément être véhiculés. Alors dans
22 l'idéal, une personne devrait être le point de contact à la radio, mais je ne suis pas
23 certain que ce serait facile de dire qu'une solution convient à toutes les situations. Selon
24 les circonstances qui peuvent exister à un moment donné.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Alors merci bien et encore merci
26 bien de votre témoignage aujourd'hui pour nous aider. C'est une journée difficile, j'en
27 suis sûr, pour vous, et c'est très important pour nous. Et c'est fort apprécié de notre
28 part, le partage de votre expérience, oui, mais également vos antécédents et votre

1 expérience pendant les pertes massives. Alors merci bien. C'est beaucoup apprécié.

2 **S. É-M. STEVE HALLIDAY:** Merci, Monsieur et Mesdames les
3 Commissaires.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous êtes libre de partir. Merci
5 bien aux participants et leurs avocats, et aux avocats de la Commission de nous avoir
6 aidés de la comparution des témoins. Plus tard lors des procédures on entendra parler
7 davantage de hauts gradés de la GRC qui étaient impliqués dans les décisions de
8 commandement. En plus de ceux qui sont là cette semaine, il y aura des témoins civils
9 et institutionnels pour fournir davantage de clarté au sujet de qu'est-ce qui s'est passé
10 et pourquoi et nous continuons d'entendre des arguments des participants au sujet de
11 témoins supplémentaires. On continuera de mettre l'horaire des témoins. Demain ce
12 sera le sergent d'état-major Jeff West et Kevin Surette, qui vont fournir davantage de
13 clarté au sujet de leur réaction aux urgences pendant les pertes massives. Il n'y aura
14 pas de procédures ce jeudi, mais on vous verra demain à 9 h 30. Merci.

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Les procédures
16 sont levées jusqu'au 18 mai 2022 à 9 h 30.

17 --- L'audience est en pause à 15 h 49

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1

2

CERTIFICATION

3

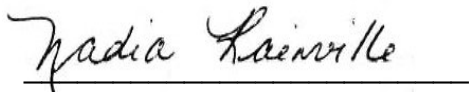
4 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
5 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
6 and ability, and I so swear.

7

8 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
9 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
10 capacités, et je le jure.

11

12

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line.

13

Nadia Rainville